

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **08/02/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février, à 19 heures30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Medhy ZEGHOUF, Danielle VALERO, Pascal CHATAGNON, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Pierre PROT, Cendrine CHAUMONT, Mélinda BAYOL, Ronan FLEURY, Diarra BADIANE, Yvan COUVIDAT, Agnès OMER, Lucas MESLIN, Corinne BOURGEOIS, Alban BAKARY, Myriam BOUBEL, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Francis CHOUAT (jusqu'au point n° 18), Michel BONNAFOUS, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Danièle OVONO, Freddy N'SONDE, Virginie VILLEMIN, Nélia BEHILLIL, Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Rémy COURTAUX, Rafik GARNIT, Pétroline BEROT, Jean-Baptiste GRAH, Farida AMRANI, Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Dominique MARQUE, Charles MARIETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Olivier POTOKAR donnant pouvoir à Ronan FLEURY, Francis CHOUAT donnant pouvoir à Medhy ZEGHOUF (à partir du point n° 19), Carmèle BONNET donnant pouvoir à Dioulaba INJAI, Tania TI-A-HING donnant pouvoir à Michel BONNAFOUS, Laurène HANNA donnant pouvoir à Yvan COUVIDAT, Sabine PELLERIN donnant pouvoir à Pétroline BEROT, Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI, Henri CHAILLOT donnant pouvoir à Henri CATALIFAUT

Absent(e)s :

Samir BENAMARA, Henry SIMENOU

Secrétaire de séance : Monsieur Jordan SCHWAB

PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Monsieur le Maire : Je propose d'ouvrir cette séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Jordan SCHWAB, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Jordan SCHWAB procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Communications du Maire

Inauguration de la salle "Art du Déplacement"

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai inauguré le 22 décembre dernier, entouré d'élus, de bénévoles et de jeunes sportifs, après les travaux d'aménagement cet été d'un montant de 28 000 €, la salle au gymnase Carpentier destinée à accueillir les adhérents de l'ADD Académie. Fruit d'une longue pratique sur notre territoire née à Évry avec les Yamakasis et l'accueil en avril prochain des championnats du monde de Chase Tag, ce projet consacre, sous l'impulsion d'Yvan Couvidat, notre volonté de développer les pratiques sportives urbaines et de répondre aux aspirations légitimes de notre association d'accueillir dans les meilleures conditions possibles ses pratiquants.

Retour sur les vœux

Comme chaque année, janvier a été l'occasion d'assister à de nombreuses cérémonies de vœux et notamment celles de notre agglomération Grand Paris Sud, du CHSF, de Genopole, de l'AMIF, de la Région Ile de France et d'Île de France Mobilités. Sur notre ville, les élus du Conseil municipal et le très dansant CME (Jordan et Natacha) ont accueilli avec grand plaisir à l'Hôtel de Ville les nombreux habitants présents le 13 janvier dernier. Tout en rappelant les nombreux projets déjà réalisés depuis 3 ans dans le cadre de la transformation de notre ville, ce beau moment de rencontres et d'échanges m'a également permis d'évoquer les prochaines évolutions à mettre en œuvre face à un environnement financier de plus en plus contraint et un monde qui ne cesse de se dégrader avec des crises se succédant les unes aux autres.

Outre la distribution à nos agents dans nos différents services de coffrets-cadeaux et d'un tee-shirt personnalisé au logo de la ville, je célébrais également avec notre Directrice Générale des Services, Anne Pétureau, et les cadres de notre administration, en présence des élus de mon équipe municipale, les vœux à nos personnels après avoir remis les médailles du travail, dont 19 or, à 95 d'entre-eux. Je veux de nouveau les remercier du fond du cœur pour leur dévouement quotidien et exemplaire au service de notre territoire et de ses habitants.

Sans eux, sans nos agents, sans nos fonctionnaires, rien ne serait en effet possible !

Fêtes de début d'année

Ce début d'année a également été l'occasion pour les associations de notre territoire ainsi que nos Maisons de quartiers d'organiser aux quatre coins de la ville de nombreux moments festifs et conviviaux autour d'une galette. Ces structures de proximité demeurent un maillon essentiel à la vitalité et la cohésion de notre ville et je tiens à saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui

animent ainsi nos quartiers et demeurent quotidiennement au service de nos habitants. Je me suis également rendu avec Danielle Valéro dans nos structures (EHPAD et résidences seniors) accueillant nos aînés pour partager des moments chaleureux autour de quelques sucreries achetées par le service Seniors comme je le fais tous les ans.

1^{ère} pierre de la résidence Lucie Aubrac

J'assistais le 18 janvier, en présence de l'architecte, Fabienne Gerin-Jean et du Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Olivier Delcayrou, à la pose de la 1^{ère} pierre de la résidence Lucie Aubrac de Mille et Une vie Habitat. Constitué de 99 logements locatifs sociaux avec une loge de gardien et un parking souterrain de 103 places, au sein à terme de 1700 logements répartis sur une superficie de 17,2 ha, ce programme au cœur d'un quartier en pleine revitalisation vise, tout en préservant la mémoire du site grâce à la réhabilitation de la Tour H, bâtiment emblématique de l'ancien hôpital Louise Michel, recréer de la mixité sociale et des services, et contribuera notamment à l'objectif régional de production de logements proche des transports en commun.

Soutien aux centres sociaux

Suite à l'appel à la mobilisation et au soutien de ces structures qui souffrent d'un manque de reconnaissance et de moyens, alors que les demandes d'accompagnement des habitants ne cessent d'augmenter, lancé il y a quelques jours par la fédération des centres sociaux et socioculturels de France, c'est tout naturellement que notre majorité municipale l'a soutenu et relayé. Notre ville comptant 9 centres sociaux (huit Maisons de quartier et une MJC) avec cinquante-six agents municipaux qui y travaillent au quotidien, en partenariat avec un grand nombre d'acteurs associatifs, et conscients de leur importance, il est de notre devoir de les soutenir activement. Elles jouent en effet un rôle essentiel auprès de nos populations en offrant un espace dynamique et inclusif où les individus de tous horizons peuvent s'exprimer librement, se rassembler, échanger et s'entraider, et elles représentent des piliers fondamentaux de solidarité, favorisant le bien-être collectif et la cohésion sociale au sein de nos quartiers.

Forum de l'Habitat

Le 02 février se tenait la 1^{ère} édition à l'Hôtel de Ville du forum « Bien Habiter à Évry-Courcouronnes » organisé sous l'impulsion de Cendrine Chaumont par nos services concernés par cette thématique en partenariat avec Action Logement, l'ADIL, l'ALEC, notre agglomération Grand Paris Sud, le Département de l'Essonne, le CAUE et le SDIS 91. Avec pas moins de 190 visiteurs comptabilisés, principalement des Évry-Courcouronnais propriétaires ou locataires, dont 35 personnes par table ronde et 34 pour l'atelier flash du CAUE91, des échanges riches et des retours unanimement positifs tant des élus présents que des habitants, cette 1^{ère} est assurément une belle réussite après de longs mois de préparation et la forte mobilisation de toutes celles et ceux qui ont concouru à sa réalisation.

Convention Territoriale globale (CTG)

Ce jour, je signalais à l'Hôtel de Ville la Convention Territoriale Globale (CTG) entre notre ville et la CAF de l'Essonne. Véritable démarche stratégique partenariale associant les habitants aux politiques qui les concernent, la CTG a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté, et faire ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Pour cette nouvelle CTG 2023-2026, le travail de diagnostic, réalisé avec près de soixante partenaires locaux sur l'ensemble de l'année 2023 a permis d'aboutir à la définition des 7 axes prioritaires (petite enfance, enfance, parentalité, jeunesse, inclusion numérique et animation de la vie sociale) déclinés à travers 24 fiches actions.

Chers amis, respectant à la lettre le règlement intérieur que nous avons coconstruit ensemble, je ne censure pas vos tribunes dans la Quinzaine, parfois très limites et sans doute juridiquement qualifiables, et notre groupe de la majorité, n'enfreignant ainsi aucune règle, n'y répond jamais dans sa propre tribune. Comme quoi nous sommes et démocrates et respectueux des règles malgré la maîtrise du calendrier de bouclage, d'impression et de diffusion. Le directeur de publication que je suis y veille.

Mais, présidant cette séance qui me permet cette expression à l'occasion des « communications du maire », je vais à nouveau répondre ici car de nouvelles limites ont été franchies.

Agression de la collaboratrice de Farida Amrani

Je souhaiterais également revenir sur les derniers écrits de Mme Amrani suite à l'agression dont a été victime son attachée parlementaire en début de semaine dans les locaux de sa permanence sur notre territoire.

Sur la forme d'abord, je ne peux que regretter de l'avoir appris, mais je ne suis guère surpris tant cette attitude peu républicaine devient habituelle, via les réseaux sociaux alors que je rappelle aimablement qu'en tant que 1^{er} magistrat de cette commune et OPJ, il aurait été plutôt pertinent, au moins par correction, de m'en informer directement de vive voix ou par sms.

Dès que j'en ai eu connaissance, je n'ai d'ailleurs de mon côté pas manqué d'apporter mon soutien le plus total à votre collaboratrice et dénoncé avec force cet acte scandaleux et inacceptable, comme tous les autres actes de violences, verbales ou physiques, qui sévissent dans notre société et abîment notre cohésion sociale. J'attends d'ailleurs toujours la réponse de Mme Amrani à ce sms...

Et il est par ailleurs regrettable sur un plan général que les indignations ou autres dénonciations de Mme Amrani soient souvent partielles, voire partiales ou sélectives, lorsque des violences physiques ou menaces sont commises contre les forces de l'ordre et de secours lors par exemple des derniers pillages et guet-apens à l'été dernier, contre des élus comme Vincent Jeanbrun, le Maire de l'Haÿ-les-Roses, et sa famille, ou Marie-Hélène Thoraval, la Maire de Romans-sur-Isère, ou encore contre nos compatriotes dont 42 ont été lâchement assassinés par les terroristes du Hamas lors des attentats du 7 octobre dernier en Israël... Les victimes ne s'opposent pas Mme Amrani, jamais ; elles s'additionnent et méritent, toutes sans aucune distinction, notre intangible et indéfectible soutien !

Sur le fond ensuite, les insinuations douteuses et orientées qui transpirent tant dans ce communiqué de presse que dans la tribune de la Quinzaine, sont également tout aussi scandaleuses qu'inacceptables.

Outre leur caractère qui pourrait être qualifié de diffamatoire, n'auraient-elles pas pour seul objectif de tenter de jeter un discrédit indigne et nauséabond sur notre démocratie locale, et notre majorité municipale en particulier, alors qu'à ce jour pourtant aucun élément factuel ne peut accréditer l'hypothèse que nous aurions un lien de quelque nature que ce soit avec l'auteur des faits. Jamais, mes équipes ou moi-même, tout au long de ma déjà longue carrière politique, n'ont pu être accusées du moindre fait de violence. Jamais en près de 30 ans !

Ne serait-ce pas là une énième tentative grossière d'instrumentalisation politicienne qui singularise malheureusement tant votre parti et ses responsables politiques ? Je suis, nous sommes, en droit de nous interroger légitimement, après vos allégations.

Nous pourrions également nous interroger sur l'utilisation dans le communiqué de presse des vocables « agression physique », termes qui disparaissent dans votre tribune. Que les choses soient claires : la nature de l'agression, physique ou verbale est pour nous tout aussi grave.

Une fois dit cela, il y a 1h à peine, je croise vos militants distribuant un tract à la sortie de la gare mentionnant textuellement une « agression physique ». Et ce alors que j'apprends, toujours en tant que premier magistrat responsable de la sécurité des biens et personnes sur la commune, qu'il n'avait été initialement pas porté plainte mais déposé une main courante.

La nuance est de taille car seules les plaintes sont transmises au Procureur de la République. Mais grâce aux nouvelles dispositions prises par les pouvoirs publics suite à la mobilisation des associations d'élus, dont l'AMIF, pour mieux protéger les élus et leurs collaborateurs dans l'exercice de leurs mandats, votre main courante a finalement été enregistrée en plainte pour « acte d'intimidation ».

Voilà qui atteste une nouvelle fois de votre volonté de faire du buzz bien plus que de protéger la victime en question puisque vous commettez un tract qui retrace une « agression physique » alors

que le dépôt de plainte ne retient pas ce terme. Ce qui laisse clairement sous-entendre que l'agression physique n'est pas caractérisée. Mais comme l'important c'est de faire mousser, vous vous répandez sur les réseaux sociaux avant même que la plainte soit formellement enregistrée par qui de droit, de surcroît sur un motif différent... Madame Amrani pourquoi il n'y a pas « agression physique » sur la plainte déposée à la Police ? D'ailleurs vous n'avez même pas pris la peine d'appeler la Police, Municipale ou Nationale, le jour de la commission des faits pour procéder aux premiers éléments de l'enquête.

Ce que nous faisons nous, en Mairie, systématiquement, à chaque fois que l'un de nos agents ou élus, subit ce genre d'agressions. Et sans faire de tracts ! Je le répète sans la moindre ambiguïté, nous devons toutes et tous et sans réserve faire front collectivement en étant unis pour lutter contre toute forme de violence ou de menace et ne cesser de dénoncer d'une seule et même voix avec force ces actes intolérables.

Mais en agissant par 2 fois de la sorte, Mme Amrani, surfant sur l'évènement pour polémiquer gratuitement sur le thème qui vous est cher « salissons, il en restera toujours quelque chose », je ne peux que malheureusement constater que vous avez brisé la concorde qui aurait dû pourtant nous réunir face à l'agression subie par votre collaboratrice et qu'il reviendra au Procureur de qualifier. C'est consternant !

D'autant qu'en regardant dans le rétroviseur, les violences que je qualifierai de « politique » sur notre territoire, de sinistre mémoire, sont plutôt le fait de vos propres équipes ici même, en direct devant des millions de téléspectateurs en 2017, ou encore celles dont vous-même avez été victime lors d'une campagne départementale, et dont je crois me souvenir qu'elles ont été commises par des personnes, qui d'ailleurs elles aussi se drapent de toutes les vertus, comme quoi, qui appartiennent à une autre équipe que la mienne.

Cocasse quand même pour celles et ceux qui prônent une belle et saine démocratie. Cocasse encore quand seule notre équipe se bat, crie, appelle sans cesse à l'écoute de l'autre, à l'apaisement en toutes circonstances, et au rassemblement. Ces manœuvres odieuses ne trompent personne. C'est dit.

Critiques du rapport de la CRC d'Agissons Citoyens

La dernière tribune du groupe Agissons Citoyens portait sur le rapport de la CRC que nous évoquerons en détail durant ce Conseil. J'estime néanmoins nécessaire d'apporter dès à présent quelques éclairages factuels.

Tout en respectant scrupuleusement le droit légitime de chaque groupe de s'exprimer librement sur la vie municipale de notre ville, et reconnaissant que la lecture de ce type de rapport peut parfois constituer une difficulté de compréhension pour celle ou celui qui n'en est pas coutumier, surtout si on ne prend pas le soin de le lire complètement, il m'appartient de veiller à ce que les termes reproduits soient précis et ne souffre d'aucune contre-vérité qui ne refléterait pas la réalité des appréciations énoncées par les Juges de la Chambre.

La stratégie qui consiste en effet à découper certains passages du rapport pour leur faire dire le contraire de ce qu'écrit la CRC relève déjà soit d'une maladresse, que l'on peut éventuellement comprendre, soit d'une volonté assumée de tromper nos habitants, et notre tolérance serait dans ce cas beaucoup moins bienveillante.

Quand vous écrivez par exemple que « la soutenabilité du programme d'investissement n'est pas garantie », vous oubliez de préciser que la CRC écrit ensuite « sans aucune mesure d'ajustement ». Cela change quelque peu la teneur du propos, n'est-ce pas, d'autant qu'elle explique à la fin de son rapport, page 58, qu'au vu des événements (inflation, Covid, etc.) la commune devra peut-être étendre à nouveau sa PPI et que cela permettrait de la rendre plus soutenable. Ça tombe bien, car c'est ce que nous avons justement décidé d'entreprendre comme nous l'avons expliqué lors du conseil municipal en décembre dernier.

Quand vous écrivez ensuite « Au regard des conséquences financières à long terme pour la ville », permettez-moi de vous dire que « long terme » est une pure extrapolation de votre part car ces vocables ne figurent pas dans le rapport. Au contraire, la CRC écrit noir sur blanc toujours page 4

que « la situation financière est maîtrisée ».

Je continue : « la dette qui explose » d'après vous... La CRC n'a évidemment jamais utilisé ce terme tout simplement parce qu'elle n'explose même si elle augmente, ce que nous assumons.

En soi, je le rappelle quand même pour la forme, une dette pour une collectivité locale ce n'est pas malsain car c'est l'effet de levier pour investir dans des équipements ou des travaux utiles et durables à la population qui permettent justement de minorer notre empreinte carbone comme nos dépenses de fonctionnement grâce aux économies de fluides. On ne s'endette pas pour payer le fonctionnement courant contrairement à l'Etat !

Or donc oui notre dette augmente car l'emprunt est indispensable au financement de notre PPI. La CRC l'a noté, c'est son rôle, tout en soulignant que notre délai de remboursement du capital de la dette restait sous le ratio des 12 ans préconisé par les services de l'Etat et étroitement surveillé par les banques prêteuses.

Vous énoncez enfin quelques points qui constitueraient des critiques sévères de la CRC. Là encore, je m'interroge sur les termes utilisés.

Contrairement à votre interprétation abusive, nous ne faisons d'abord courir aucun risque numérique à la collectivité. Au-delà du titre de ce chapitre, la CRC explique longuement ensuite que les services mettent en place une sécurisation de leurs comptes qui doit s'accompagner d'une coordination de la sécurité informatique.

De plus la CRC relève, dans le paragraphe 4.3.1.2, que la commune est en train de mener un plan pour renforcer la sécurisation des systèmes d'information avant de conclure, page 36, que « La sécurité physique des salles hébergeant les composants du système d'information complète cette sécurisation technique ». La CRC nous félicite également, pages 36 et 37, pour la bonne sécurisation des données personnelles.

Ensuite, je trouve pour le moins cocasse qu'un groupe politique de gauche, qui se prétend sensible à la cause du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires, vienne nous faire la leçon sur la gestion des heures supplémentaires en faveur de nos personnels.

J'avoue humblement que je ne pensais pas devoir un jour justifier devant vous que nous payons effectivement nos agents municipaux pour le travail qu'ils effectuent avec un dévouement exemplaire. Comme quoi, tout est vraiment possible... Plus sérieusement, je tiens à vous rassurer : les heures supplémentaires sont réellement effectuées et il s'agissait d'un lissage afin de ne pas dépasser le quota mensuel pouvant réglementairement être alloué à chaque agent.

Nous avons néanmoins d'ores et déjà pris en compte les observations de la CRC pour éviter toute nouvelle ambiguïté à ce sujet.

Enfin, j'assume effectivement l'accroissement des ressources fiscales en début de mandat. Ce choix politique,...

Ce choix politique – l'accroissement des ressources fiscales - que beaucoup d'autres villes et pas très éloignées d'ici ont d'ailleurs mis en œuvre après nous dans des proportions bien plus importantes, nous permet d'améliorer et de transformer notre territoire afin de satisfaire les attentes de nos habitants. Je rappelle d'ailleurs que suite à la disparition de la taxe d'habitation, les impôts locaux durant ces dernières années ont en réalité fortement baissé, malgré cette légère hausse comme nous l'avons à nouveau démontré lors de notre DOB il y a deux mois ici même.

D'ailleurs, la CRC rappelle fort justement que la part des ressources fiscales dans le budget de la commune est bien inférieur aux moyennes nationales et locales. Ce qui veut dire in fine que la commune pourrait, mais cela ne sera pas le cas, encore davantage augmenter cette taxe sans que ce soit excessif aux yeux de la CRC.

En conclusion, tout en vous remerciant d'avoir pris la peine de lire les deux rapports de la CRC et de vous exprimer sur le fond dans « La Quinzaine » quant à ceux-ci, je ne comprends cependant pas pourquoi vous n'en retenir que ce qui vous apparaît de nature à nous mettre en difficulté.

Vous avez pu le constater dans le dossier de presse que nous vous avons communiqué en fin de matinée, nous avons fait le choix de recueillir la TOTALITE de ces deux rapports, les points positifs bien sûr mais également les critiques et recommandations de la Chambre sans en occulter aucune.

Nous devrions collectivement nous satisfaire du bon usage des deniers publics salué par la CRC, peu importe qui est aux commandes de la Municipalité, nous gérons ici collectivement des biens communs et l'intérêt général.

Pour clôturer ces communications, et je m'adresse là aux 2 groupes d'opposition, vous semblez dans vos différents écrits et dans ceux qui vous soutiennent activement vous émouvoir régulièrement des réponses que notre majorité municipale vous apporte.

Pourtant, souffrez qu'il soit légitime en démocratie que nous puissions réagir factuellement à vos attaques répétées et souvent caricaturales.

Suivant de près tout ce que vous commettez à l'écrit et dont on peut se dire que le rapport longueur des reproches versus suivi populaire devrait vous inciter à la modestie, je rappelle qu'outre les centaines d'habitants que je côtoie inlassablement sur le terrain chaque semaine avec mes équipes depuis plus de deux décennies, je suis suivi par près de 30 000 de nos concitoyens sur mes différents comptes de réseaux sociaux ; aussi, il vous sera très difficile de les convaincre que nous sommes des méchants anti-démocrates sans cœur, que je ne fais pas preuve d'ouverture d'esprit, de mesure et de dialogue. Ne vous en déplaise, notamment à monsieur Monier, une vidéo comme celle sur les arbres a été vue 40000 fois ! Rien que ça ! Et les commentaires ont largement montré son bien-fondé !

Alors, prenez cela comme une nouvelle main tendue, en actant nos putatifs désaccords, plutôt que ces joutes interminables dont n'ont que faire nos habitants, dans le rôle qui peut être le vôtre, avec vos relais, j'en appelle plutôt à votre soutien, pardon votre bienveillance républicaine, à tout le moins à votre participation, sinon à nos cycles de concertations et de coconstructions, au moins sur les sujets que les valeurs que vous dites tant porter, nous aider ici pour défendre les centres sociaux, ici pour soutenir nos associations, ici pour soutenir notre hôpital, ici pour les moyens donnés aux collectivités, ici pour une meilleure cartographie et de réels moyens en faveur de la politique de la ville et la liste pourrait être encore bien longue.

Sujets au demeurant pour lesquels, dossiers à l'appui, sur le fond, j'ai de façon républicaine reçu la nouvelle députée pour qu'elle s'en fasse le relais. C'était le 21 septembre 2022. Depuis, silence radio, aucune réponse sur aucun sujet.

Les dates ne mentent pas. Comme les chiffres pour paraphraser madame la députée qui, cela illustre parfaitement mon propos au fond, s'en prend dans son dernier post Facebook (12 likes donc il est encore temps de le corriger) à Jean Castex sur le déficit de régularité des RER C et D... opérés non pas par la RATP mais par la SNCF ! Et oui, on en est là !

Or donc comme je l'ai dit lors du dernier conseil municipal je ne laisserai rien passer de vos attaques, de vos inexactitudes, de votre propre inefficience. Vous ne servez ainsi ni notre démocratie ni notre ville. Et je profiterai de chaque séance du conseil municipal, public par essence, pour dénoncer point par point vos allégations. Pas seulement pour nous défendre. Au fond je ne crois pas que nous en ayons besoin. Mais pour mettre en lumière votre façon de faire, de pratiquer. Ça, ce doit être su. Et puisque par nature nous touchons un auditoire plus large, croyez-moi, nous allons vous aider à être connus !

Fin des communications du Maire

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

1) Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Cahier n° 1 : Gestion de la commune- Exercices 2019 et suivants

Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET (points n° 1 et 2 présentés à la suite)

Monsieur le Maire : Nous passons aux points à l'ordre du jour. Point 1,... Je vais rapporter d'ailleurs pour les points 1 et 2 sur les deux rapports de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) en même temps et nous pourrions engager le débat sur les deux sujets.

J'ai déjà très largement évoqué, dans les Communications du Maire, les sujets et sans doute d'ailleurs, par avance, peut être déjà répondu à des questions qui pourraient être posées, en écho aux tribunes qui ont été publiées.

Mais, peut être, si vous me le permettez, un rappel de forme. D'abord en vous rappelant que ce rapport et la réponse de la Commune qui y est annexée - je dis cela parce que pour celles et ceux qui ne pourraient lire que le rapport, la réponse de la Commune fait partie du rapport, dans ce que nous adoptons ce soir, donc c'est important de le rappeler - doit être rendu public dans un délai de deux mois suivant sa communication par la Chambre Régionale des Comptes. C'est la raison pour laquelle, nous vous produisons ce soir ces deux rapports dont je rappelle qu'ils ne sont pas soumis à un vote mais bien à un débat dont nous prendrons acte.

Or donc, ces rapports d'observations définitives de la CRC viennent clore - ce n'est pas anodin de revenir et de commencer par là - un an de procédure dont six mois de contrôles sur pièces et sur place et six mois d'échanges entre la CRC, les élus et nos services.

Je voudrais commencer en remerciant du fond du cœur, les agents de la Collectivité qui, en plus de leur charge de travail habituelle, ont fait preuve d'une très très grande disponibilité et ont répondu aux magistrats financiers en leur fournissant des pièces justificatives, explications et accès à leurs travaux.

Cela a été, lourd, nombreux, une présence particulièrement active de leur part, ce qui d'ailleurs nous permet de dire la satisfaction qui est la nôtre d'avoir un tel rapport à la fin, parce qu'ils ont vraiment travaillé et fouillé, personne ne pourra le nier.

Je voudrais également remercier de l'écoute, du professionnalisme et de la cordialité, les agents de la CRC qui, à chaque fois qu'ils entament une procédure, à l'intérieur même de ce rapport, viennent indiquer au Maire, au préalable, le sujet sur lequel ils vont travailler et viennent ensuite rendre compte au Maire des sujets sur lesquels ils ont travaillé.

Je voudrais aussi ajouter d'ailleurs, c'est un fait rare pour un Maire, que j'ai demandé, puisque j'en ai la possibilité, à la fin des deux procédures, d'être auditionné au siège de la CRC par les magistrats pour, évidemment, nourrir le débat avec eux et accompagner les deux courriers de complément qui sont joints à ce rapport et, évidemment, c'est notre rôle, c'est mon rôle, défendre notre bilan mais aussi pour essayer, entre le rapport intermédiaire et le rapport définitif qui est là ce soir, d'expliquer à la CRC certaines de nos orientations pour que, peut être, ils infléchissent leurs positions, ce qu'ils ont fait, puisque sur le premier rapport, nous sommes passés de 6 recommandations à 5 et sur le second rapport, nous sommes passés de 5 recommandations à 3, à l'issue de cet oral.

Ce n'est pas complètement anodin de le rappeler.

Nous avons évidemment avec la CRC, des points de divergence qui ont été mis sur la table, dès le début, notamment deux, que vous retrouvez en filigrane dans l'ensemble.

Je les remercie d'ailleurs puisqu'ils y font allusion : c'est en premier point, ce que nous avons porté ici à plusieurs reprises dans le cadre notamment de notre PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement) particulièrement ambitieuse, c'est le rattrapage de ce qu'on a été les Villes Nouvelles et donc l'incapacité réelle à comparer, à bon escient, les taux d'endettement, les capacités d'investissement des ex-Villes Nouvelles qui se sont construites vite et partout et qui

doivent se réparer vite et partout, contrairement à des villes qui se sont développées dans le temps.

Et bien sûr, un débat que je porte également avec le Maire de Grigny (Monsieur Philippe RIO) sur la question de la comptabilisation de la population par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Nous avons, dans notre Ville, livré 4000 logements sur les 10 dernières années et nous avons 2000 habitants en moins. Cela nous interroge... Cela n'interroge pas l'INSEE donc évidemment il y a peut être un sujet. Je vous rappelle quand même que les dotations de la Collectivité sont données en fonction du recensement de l'INSEE.

Je le disais dans les Communications (du Maire) en prenant le positif et évidemment les interrogations négatives, ces deux rapports - et cela doit être une fierté - sont bons dans l'ensemble, avec d'ailleurs - c'est bon de se le redire aussi - des recommandations qui ne touchent la gestion budgétaire et financière de la Commune mais bien l'organisation administrative de la Ville, consécutive en grande partie, ils l'écrivent, à la fusion de 2 communes puisque je vous rappelle que nous avons réalisé la plus grande fusion de communes de France totalement intégrée.

A ce titre, la CRC entérine la fusion, en rappelant tout à la fois son contexte juridique et social particulièrement favorable, son contexte politique favorable, en saluant la volonté politique et - mon Cher Francis (CHOUAT), ça fait du bien de le lire - le processus de concertation ante-fusion, la Chambre le souligne, ainsi que la réussite effective de la fusion a posteriori.

La Chambre souligne que cette fusion relevait d'une technicité particulièrement élevée mais qu'elle a permis à notre Ville d'en tirer - c'était l'un de nos objectifs, la Chambre s'en fait écho aujourd'hui - le meilleur des deux villes, pour adopter une organisation efficace. Moins d'agents par habitant d'ailleurs, elle le constate, que pour les villes de notre strate.

Il reste évidemment - les rapports sont bons mais ils ne peuvent pas être que bons non plus mais j'y reviendrai - des progrès à faire quant à la gestion des ressources humaines de nos services, pointée par la CRC, notamment sur des irrégularités qu'elle considère d'ordre interne, avec évidemment une volonté de mettre en place des politiques publiques efficaces et utiles aux habitants.

J'ajoute, puisque vous le savez normalement, la plupart des irrégularités qui ont été pointées ont d'ores et déjà été, en partie corrigées, sinon complètement corrigées, par les décisions prises par le Conseil Municipal sur la dernière année.

Sur le plan de la Transition écologique et sociale qui est traitée dans un second rapport, la Ville est également dans la course. Il y a encore des obligations légales qu'elle n'a pas remplies, comme l'édition d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre mais qui seront réalisées dans l'année.

Mais quand même - il n'y a pas de mal à se faire du bien ! - la CRC salue les multiples politiques qui sont mises en place : sortie des produits phytosanitaires - ma Chère Danielle (VALERO) - , meilleure gestion des espaces verts - ma Chère Claude (MAISONNAVE-COUTEROU) - , commande publique qui intègre certaines exigences environnementales, les économies d'énergie, etc, etc et, bien entendu la Ville ne relâche pas ses efforts sur cette thématique qui va nous inviter à faire toujours plus dans les années qui viennent.

Il y a évidemment le sujet des politiques transversales qui sont soulignées aussi dans le rapport de la CRC : une politique transversale sur le numérique - que nous évoquerons d'ailleurs à l'occasion de ce Conseil Municipal ce soir - et puis enfin, même si j'en parlais déjà, dans les Communications du Maire, sur la question du système d'information de la Ville, du point de vue du numérique, qui a été très très en détail examinée par la CRC.

La CRC estime que la sécurité de nos systèmes gagnerait à être améliorée mais en confirmant que la sécurité des données personnelles est bien assurée, ce qui est non seulement relevé mais salué.

Enfin, puisque l'on va - mon Cher Jean (CARON) - aborder le budget dans quelques minutes - et là aussi, il n'y a pas de mal à se faire du bien, cela prépare bien le débat budgétaire que nous allons avoir tout à l'heure - la CRC pointe un très beau taux de réalisation de notre section de fonctionnement, autour de 100 %, ce qui montre une gestion rigoureuse, une bonne capacité d'auto-financement, une dette maîtrisée et sécurisée, trois points qui viennent évidemment, soutenir notre programme d'investissement particulièrement ambitieux.

Il y a un débat de fond, que j'ai assumé face à la CRC, qui considère que notre PPI est trop ambitieuse, quand nous, nous la considérons très ambitieuse.

Nous avons aussi le droit d'avoir des points de désaccord. Je vous rappelle que dans le cadre légal, rien n'est remis en cause sur la question de l'appréciation politique. Comme je l'ai rappelé aux magistrats lorsque j'ai été entendu, ceci me revient, c'est à moi de fixer les orientations politiques de la Collectivité, ce n'est pas à la CRC.

D'ailleurs pour être encore plus précis, la CRC dans son rapport n'émet pas un avis ferme et estime que notre PPI pourrait ne pas être soutenable mais ne relève pas qu'elle ne l'est pas actuellement et que l'équipe municipale doit l'adapter, ce que - vous le savez très bien - nous faisons déjà depuis 2 ans.

J'insiste également - je le disais tout à l'heure dans les Communications, quand nous prenons un rapport comme celui-là, c'est un peu trop facile de prendre ce qui nous intéresse et ce qui ne nous intéresse pas - sur le fait que la CRC préconise dans son rapport, j'ai hâte de vous entendre sur ce sujet, des mesures d'ajustement qui nous permettraient par exemple de soutenir la PPI ou de faire mieux, y compris dans les politiques du budget de fonctionnement.

La CRC considère que nous avons une fiscalité plus faible que la moyenne et que nous devrions utiliser le levier fiscal, par exemple. La CRC considère que nous n'utilisons pas suffisamment le levier des coûts de cantine et que nous devrions relever les prix de la cantine, des choix politiques évidemment que nous ne faisons pas.

Voyez, c'est toujours intéressant un rapport, dans son entièreté.

Bref, tout cela pour dire et j'ouvre ainsi le débat et je le dis avec beaucoup de sincérité, mon Cher Francis, que nous pouvons être fiers du chemin parcouru.

La CRC a été mandatée pour analyser la plus grande fusion de villes, de communes nouvelles de France, en analysant les budgets ante-fusion et les 4 premiers exercices budgétaires après la fusion et - pardon de le dire ainsi, mais ce que je retiens de ces deux rapports sur cette question de la fusion dont je rappelle quand même, accessoirement, qu'elle a été confrontée à une crise sanitaire et à la crise de l'inflation - c'est un satisfecit de la part de la CRC, nous avons le droit d'en être fiers.

Je vous remercie.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Farida AMRANI : J'espère que vous me laisserez le temps de répondre aux accusations que vous avez dites, erronées, tout à l'heure. J'aimerais quand même répondre à ce que vous avez dit en préambule, notamment concernant l'agression de ma collaboratrice et je reviendrai dessus tout à l'heure si vous le permettez, pour l'instant, effectivement, place au débat.

J'aimerais réagir parce que vous dites, que la CRC, tout va bien, il n'y a rien à voir, la Ville est formidable etc et que le rapport...

Monsieur le Maire : Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

Farida AMRANI : C'est ce que vous avez laissé entendre Monsieur le Maire, je suis désolée, c'est ce que vous avez dit. Donc, j'aimerais quand même réagir parce qu'il y a une profonde

préoccupation face aux révélations du rapport de la Cour des Comptes et notamment sur la recommandation régularité numéro 1 qui concerne le rattachement visiblement illégal - là ce sont les termes, illégal - de plusieurs dizaines de postes administratifs de votre Cabinet.

En effet, je trouve très alarmant de constater que des membres de votre Cabinet ont été intégrés à la Direction des Services Municipaux et que la Direction de la Communication a été placée directement sous l'autorité de votre Directeur de Cabinet.

Si cela n'enlève rien, bien entendu, au mérite des agents et à leur professionnalisme, je ne peux que m'interroger sur les questions sérieuses de transparence que cela soulève, que ces pratiques en tous cas, soulèvent aujourd'hui.

A Evry-Courcouronnes, notre Ville - une Ville si durablement touchée par l'abstention comme vous l'avez dit : 73 % d'abstention aux dernières élections municipale, je vous le rappelle - il me semble fondamental pour le bon fonctionnement de notre démocratie locale que des précisions soient faites, notamment par la Mairie, des précisions de transparence et dans le respect des règles démocratiques. Toutes formes de confusions et de rôles entre les différentes structures politiques et administratives sont inacceptables.

Il est essentiel que la Mairie soit irréprochable, dans ses pratiques comme ses procédures. Les citoyens doivent avoir confiance en leurs institutions, en leurs représentants, en leur Maire.

Ainsi, dans votre réponse à la Cour des Comptes, vous indiquiez Monsieur le Maire que la situation a été réglée. Or, j'ai là une offre d'emploi qui a été publiée il n'y a pas très longtemps par la Direction de la Communication qui indique toujours le lien avec le Cabinet. En tous les cas, le service de rattachement, c'est votre Cabinet encore une fois, donc, vous comprendrez bien que nous avons du mal à croire que tout va bien en vous écoutant.

Donc, ce que j'aimerais Monsieur le Maire, quand même, c'est que vous nous disiez quand vous allez vraiment régulariser ces graves dysfonctionnements, parce que là, contrairement à tout ce que vous avez dit, c'est illégal donc la Loi doit s'appliquer, chose que vous ne savez pas et pourtant vous êtes un élu, vous êtes dans le monde politique comme vous l'avez dit en début, depuis plusieurs, plusieurs, plusieurs années.

Monsieur le Maire : Attendez, vous me laissez sur ma faim là, vous avez fini sur la CRC ?

Farida AMRANI : (Inaudible).

Monsieur le Maire : Non mais j'ai présenté les deux allez-y... D'accord... Donc sur 65 pages plus 30 pages d'annexes qui dissèquent la gestion de la Commune sur 5 ans, vous relevez un point hautement scandaleux...

Vous citez - pardonnez moi, je ne vous ai pas coupé la parole - je vous invite à me dire à quelle page il est écrit illégal dans le rapport de la CRC ? Vous pouvez me dire à quelle page il est écrit illégal ?

Farida AMRANI : (Inaudible)

Monsieur le Maire : Non non, est-ce que vous pouvez me dire à quelle page il est écrit illégal puisque nous sommes en séance publique et que c'est enregistré.

Farida AMRANI : Vous avez le droit à 3 collaborateurs, c'est dans les textes, vous n'avez qu'à récupérer les textes de loi, vous avez droit à 3 collaborateurs pas à 26 !

Monsieur le Maire : D'accord. Nous venons donc de faire la démonstration que le rapport de la CRC n'a pas parlé d'illégalité en la matière, 1^{er} point. C'est bien en termes de crédibilité dans votre parole Madame la Députée.

2^e élément, cet élément juridique a été - mon Cher Ronan (FLEURY) - réglé à la demande de la CRC - les rapports de la CRC servent aussi à cela - lors du Comité Technique avec le personnel

en décembre.

3^e élément - parce qu'on peut se mentir, nous pouvons faire semblant entre nous ! - vous en connaissez beaucoup vous, des services de communication dans les collectivités qui ne sont pas rattachés au pouvoir politique et au Cabinet ? Oh mais nous pouvons nous la faire à l'envers, cela fait très exactement partie des choses que j'assume, moi, devant la Chambre Régionale ! Il y a franchement un maire qui ne regarde pas la communication ? Il y a franchement un Directeur de Cabinet dans ce pays qui n'a pas la main sur la communication ? C'est scandaleux cela Madame la Députée ?

Farida AMRANI : (inaudible).

Monsieur le Maire : Non, il n'y a strictement rien d'illégal et j'insiste, j'insiste, j'insiste !!! Cela n'est pas dans le rapport de la CRC ! Je vous fais la démonstration et je vous invite, puisque j'espère que vous l'avez lu, à me dire à quelle page il est indiqué que cette procédure est illégale.

Juste, quand même, pour resituer la légitimité de chacun à être élu, quand on est Députée élue au second tour, hors période de Covid - ce qui a été notre cas, à la Municipale - avec 37 % de participation, sur ce sujet-là, on ne la ramène pas.

Monsieur GARNIT j'imagine ?

Rafik GARNIT : Merci, c'est bien anticipé ! Merci, bonsoir à tous.

Je vais quand même essayer d'être un peu plus précis, parce que je note que vous êtes friands des précisions, donc je ferai au plus précis possible pour que vous puissiez avoir ce débat et vérifier les propos des uns et des autres.

Pour commencer, je tiens à saluer le travail de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que celui des services de la ville dans cette procédure complexe, longue, avec plusieurs allers-retours.

Nous partageons plusieurs constats dans la réponse que vous avez formulée aux magistrats de la CRC, notamment sur le désengagement de l'Etat pour nos territoires de la "Grande Couronne" et banlieue, les difficultés sociales, le besoin de faire reconnaître, comme vous l'avez précisé, par l'INSEE l'ensemble de la population qui habite à Evry-Courcouronnes et surtout les turbulences du début de mandat, notamment, vous l'avez précisé, la Covid et l'inflation que nous connaissons aujourd'hui tous.

Nous sommes bien au fait des difficultés rencontrées dans la gestion d'une collectivité, nous observons et analysons vos politiques et échangeons aussi avec nos camarades de communes les plus proches.

Alors, Monsieur le Maire, permettez-nous d'avoir notre propre lecture pour ouvrir le débat démocratique.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a mis en lumière que la Commune a réussi à dégager des marges de manœuvre, vous l'avez cité, même si elle a dû faire face à plusieurs crises importantes. Nous soulignons que la CRC met en avant de nombreux points de façon positive, cependant j'aimerais tout de même apporter quelques précisions sur les deux principales sources de marge de manœuvre, du moins pour la lecture que nous nous en faisons.

Tout d'abord, une de ces marges de manœuvre trouve sa source dans les recettes de fonctionnement. Vous vous doutez bien de quoi je veux parler : de la hausse substantielle des taxes depuis 2020, tout cela en faisant fi de la charte de la commune nouvelle qui précisait de ne pas augmenter la fiscalité.

Viennent ensuite les dépenses de fonctionnement : une maîtrise de la dépense avec notamment l'application d'une politique d'austérité sur les dépenses de personnel et une réduction des moyens à destination des services sociaux, même si des efforts ont notamment été visibles sur ce point, tout cela dans le dessein de dégager de l'autofinancement pour un programme trop

ambitieux à grands coups d'emprunts et, pour le coup, ce n'est pas l'élu d'opposition que je suis qui vous le dit mais l'un des services de contrôle de l'État. Je cite : la Commission écrit en toutes lettres, en page 10 si vous voulez le vérifier, "si la commune devait poursuivre ce programme, sa situation financière risquerait de se dégrader durablement".

Sans vouloir occulter les mesures prises par la majorité, que nous avons saluées d'ailleurs lors des précédents conseils municipaux, nous sommes amenés à nous questionner,

Alors que nos concitoyens traversent une crise impactant lourdement leur pouvoir d'achat et où la réponse aux besoins sociaux devrait être une priorité, qu'y a t il en retour ? Moins de services sociaux par exemple - nous en avons parlé un peu sur le Centre Municipal de Santé - plus de taxes et une dette durable sur plusieurs années.

Dans ce rapport, les alertes sont effectivement nombreuses.

Qu'apprenons-nous au niveau des ressources humaines ? Par exemple :

- Que les Comptes Epargne Temps (CET) ne sont pas provisionnés pour 1.400 000 € c'est à peu près l'équivalent de 73 ETP (Equivalent Temps Plein), c'est ce qui est précisé.
- Que la politique des indemnités IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel) ne respectent pas les plafonds, la Commission parle de "graves lacunes", ce sont les termes de la Commission.
- Que la gestion des heures supplémentaires, que vous avez abordée, donc ce n'est pas le recours aux heures supplémentaires qui pose question, c'est plutôt la façon systémique de l'utiliser qui a été pointée par la commission et qui la qualifie de complément indemnitaire.

Nous y découvrons, par exemple, qu'un agent absent 197 jours en 2022 a pu bénéficier de 185h supplémentaires. Vous pouvez comprendre que cela puisse interpeller.

Sans vouloir remettre en cause le travail de notre Police Municipale, ce service, à lui seul, a consommé plus 20 600 heures supplémentaires en 2022, ce qui n'est pas neutre et, dans votre réponse, vous rapportez les interventions que nous avons pu rencontrer cet été, simplement c'était en 2023, là nous parlons de 2022.

Les propos de la commission nous semblent inquiétants et dans le texte nous retrouvons des mots tels que "dévoisement des indemnités, "absence de contrôle » - c'est en page 36 je n'avais pas précisé - « opacité » qui est en page 38, « gestion défailante », « montant important ».

Sur le volet informatique que vous avez souligné dans la Gazette, effectivement nous parlons de certains éléments. Mais nous y découvrons :

- Que nos serveurs socles sont obsolètes,
- Que nous sommes exposés à la dépendance, que nous pouvons être exposés à la dépendance de certains de prestataires notamment pour toutes les applications en mode SAAS (Software as a Service). Je vous invite à aller chercher et je ne vais pas m'attarder sur la définition du mode SAAS,
- Que nos systèmes de sauvegarde eux-mêmes n'ont pas été testés,
- Que la politique de gestion des mots de passe est à revoir,
- Que notre parc est vieillissant et que sur une grande partie des ordinateurs nous ne pourrions pas installer Windows11.

La commission ici parle d'une « dette technique », pour pointer tous ces investissements qui n'ont pas été réalisés. Tout cela provoque des failles importantes et, en cas de problème, le risque de blocage est élevé.

Pour les investissements, je ne vais pas vous faire une redite de ce que j'ai pu dire ailleurs car vous nous l'avez répété, il s'agit de votre choix et vous l'assumez.

Nos taxes sont en hausse importante en 2024, encore 4% cette année. Avec les impacts des nouvelles charges financières, nous prenons encore un million d'euros supplémentaire en 2024 sur la charge financière. Tout cela bien sûr va diminuer notre futur capacité d'autofinancement.

Le remboursement d'annuités fait un bond supplémentaire de 2 millions d'euros. Nous sommes passés de 10 à 12 millions à rembourser tous les ans.

La Commune a recours à l'emprunt massif : cette année vous proposez 50 millions, l'an dernier c'était déjà 30 millions. C'est historique pour la Ville, permettez nous de le souligner.

En 2024, vous prévoyez une baisse des subventions de 10 millions, ces marges de manœuvre se réduisent.

Aujourd'hui, juste pour rappel, nous avons une dette qui va s'établir à 150 millions (elle était de 111 millions en 2020) et, compte tenu du programme d'investissement tel que défini, nous dépasserons la barre des deux cent millions.

Où allez-vous trouver ces nouvelles marges de manœuvre ? Encore plus de taxes, encore plus d'austérité ? Peut être encore moins de services ?

Les évrý-courcouronnais suivront un peu et nous verrons bien où cela nous mène...

Vous nous direz "que la critique est facile mais qu'auriez-vous fait" ? La réponse est très simple : revoir le programme d'investissement et reporter peut être les projets qui ne sont pas prioritaires - pour l'illustration, nous avons Beauvoir, l'immeuble Baraka City, des dépenses sur lesquelles nous avons pu intervenir lors de différents conseils municipaux - pour se concentrer sur l'essentiel : accompagner nos concitoyens pour passer ces moments difficiles.

Merci.

Monsieur le Maire : Je vais commencer par le commencement et d'abord vous remercier d'avoir travaillé le dossier, voilà, j'aime ! Nous ne sommes pas d'accord, loin s'en faut d'ailleurs, mais au moins vous avez travaillé le dossier, cela rehausse tout de suite le niveau du débat et je vous en remercie.

Pour que nous soyons dans l'honnêteté la plus transparente - parce que cela je vous l'ai déjà dit, nous avons déjà évoqué la question honnêteté-malhonnêteté lors du Débat d'Orientations Budgétaires il y a deux mois - vous venez à nouveau - les phrases sont enregistrées, vos propos sont enregistrés, comme les miens - de laisser sous entendre que les 4 % d'augmentation fiscale, c'était nous. C'est la 2ème fois que vous le faites et c'est un mensonge. Ce sont les bases qui ont augmenté et les bases, je crois qu'elles se discutent plutôt à l'Assemblée Nationale qu'au Conseil Municipal. Je me permets de le rappeler.

Et cela relève exactement de ce que je disais dans les Communications du Maire tout à l'heure, d'une manipulation des termes, parce que ce n'est pas juste. Nous pouvons ensemble critiquer les choix qui peuvent être faits à l'échelle nationale, sur la question des bases fiscales mais encore plus vous ! Vous ! Non mais je finis, encore plus vous qui connaissez le sujet, ne manipulez pas cela ! Dites-nous « c'est dommage parce qu'une fois de plus les bases augmentent », dites-nous à la rigueur que « vous à notre place, vous auriez baissé de 4 % pour compenser », à la rigueur ! Mais ne laissez pas sous-entendre que c'est nous qui les augmentons, ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai et ces 4 %, pardon de le dire à tout le monde, c'est dans toutes les villes de France.

La modulation fiscale qui a lieu tous les ans est celle liée à la fusion de la commune nouvelle. Je ne vais pas réexpliquer cette année, nous en reparlerons tout à l'heure dans le budget, elle est connue, vous connaissez le débat et nous sommes évidemment très très loin des 4 %, c'est important de se le dire. Et puisque j'étais sur la fiscalité - que vous avez mise dans le volet investissement - je vous rappelle - et Jean CARON vous le démontrera tout à l'heure - qu'à l'issue du budget 2024 nous serons toujours en matière d'endettement en dessous des 12 ans préconisés par l'État.

Sur la question des marges de manœuvre, vous avez là aussi empilé des exemples... Enfin... Le Centre Municipal de Santé ! Sérieux ? Nous sommes allés chercher des chasseurs de têtes pour trouver des médecins, nous avons 3 nouveaux médecins. Qui a fait des économies sur le Centre Municipal de Santé ? Enfin je veux dire, ce ne sont pas les entreprises privées qui vendent de la santé à Ris-Orangis et qui récupèrent nos médecins en les payant 2 000 € de plus par mois qui

décident de la politique publique de la Municipalité, vous le savez cela !

Quand vous faites ce genre de rhétorique, vous savez parfaitement que ce n'est pas juste ! Ce ne sont pas les économies de la Commune qui ont fait qu'il y avait moins de services au Centre Municipal de Santé, dont je rappelle par ailleurs qu'il est déménagé aux Services Techniques parce que nous sommes entrain de le rénover ! Nous serions suffisamment cinglés et mauvais gestionnaires pour rénover un équipement que nous voudrions fermer ? C'est assez original...

Vous citez - puisque vous citez... Vous avez quand même fait un petit agrégat de mots (*rires*), il n'y a rien de pire, c'est ce que je viens de dénoncer dans les Communications du Maire, donc cela tombe bien ! On sort des mots qui, dans une phrase, peuvent avoir un sens et qui cumulés à la phrase qui suit, peuvent en avoir un autre ! J'ai déjà fait la démonstration par rapport à votre écrit dans la Tribune dans les Communications du Maire, je n'y reviens pas évidemment.

Nous sommes en désaccord profond, vous et nous, depuis le début du mandat, sur la masse d'investissements et les choix d'investissements. Je me souviens même d'ailleurs de votes particulièrement iconoclastes sur des rénovations d'écoles ou de centres sociaux... Après, chacun portera son propre bilan parce que la PPI, ce n'est pas que Baraka City, il est assez difficile de démontrer que ce n'est que cela quand nous posons des premières pierres dans des écoles ou que nous inaugurons des écoles, maintenant, assez régulièrement.

Votre critique porte sur des phrases que vous avez citées or la Chambre elle même - enfin pardon de se le dire, cela a son importance quand même, la langue française est riche - se permet d'utiliser le conditionnel « risquerait ». La Chambre ne dit pas « vous risquez », elle dit « risquerait », au conditionnel.

Il se trouve d'ailleurs que nous n'avons pas attendu la Chambre puisque, nous l'avons évoqué l'année dernière dans le cadre de la PPI, nous avons décalé des opérations pour nous adapter à l'inflation, nous avons sorti au moins deux opérations de ce mandat, justement pour faire face à l'inflation, justement pour ne pas avoir à recourir à nouveau au levier fiscal, donc nous avons déjà commencé à le faire.

D'ailleurs, à la suite de ce conditionnel, la Chambre revient assez régulièrement sur le fait que nous avons engagé des choses, c'est pour cela que je le citais dans mes Communications du Maire, c'est aussi pour cela que je le fais dans les Communications du Maire, c'est écrit, donc joint au compte rendu du Conseil Municipal, cela laisse une trace.

Nous avons continué dans les orientations budgétaires de cette année, et donc dans le budget d'investissement, à décaler des opérations dans le temps, d'un an ou deux ans, justement pour amortir la crise inflationniste.

Donc, vous savez quoi en fait ? Nous avons répondu à ce que propose la Chambre Régionale des Comptes.

Alors vous pouvez nous critiquer sur le profil parce que politiquement nous ne sommes d'accord sur l'orientation, même si j'aimerais bien savoir un jour, comment vous, toutes et tous, organiseriez - au conditionnel évidemment ! - la réhabilitation - pardon de se le dire puisque je ne suis pas sûr que vous ayez le chiffre en tête - des 230 bâtiments que compte cette Commune. 230 bâtiments publics qui nécessitent tous, tous ! une rénovation énergétique ! 230 ! 54 écoles, 10 maisons de quartier, etc. J'aimerais bien qu'un jour quand même, de façon construite, chacun m'explique comment il ferait...

De toutes façons, arrivera un moment où il faudra retourner devant les Evry-Courcouronnais et où à un moment, quand on prône la révolution environnementale et sociale, cette fameuse transition, ce sera intéressant d'entendre comment les uns et les autres trouvent les solutions pour financer, tous ces éléments-là... D'ailleurs très très vite s'ajouteront des dépenses nouvelles que nous n'imaginons pas, pour soutenir tout le parc privé qui ne pourra plus habiter ou louer ses logements réglementairement dans quelques années.

Cela, c'est la pelote que l'on pousse devant nous. Donc moi j'ai hâte, j'ai hâte que l'on

m'explique...

Je rappelle quand même accessoirement que, dans le cadre de la Commune Nouvelle, nous avons harmonisé les tarifs des deux communes à la baisse, que nous avons créé la cantine à un euro, etc, donc je pense qu'en termes de mesures sociales, nous n'avons aucune leçon à recevoir.

Je me souviens même que toutes ces délibérations-là - vous ne les avez pas toutes votées au passage, nous nous en souviendrons également - et j'aimerais bien savoir comment on fait en réinjectant de la dépense de fonctionnement pour aller assumer, dans une ex Ville Nouvelle, dont les bâtiments sont pourris pour la plupart, le fait que nous ayons des gamins qui ont 45° le jour de la rentrée en septembre et moins 15 l'hiver. J'attends de savoir, voilà.

C'est exactement ce que j'ai dit à la Chambre, c'est exactement ce que j'écris dans mon courrier, parce que notre rôle politique, à partir du moment où nous sommes dans la légalité, c'est justement d'assumer ses choix politiques. En fait, nous les assumons et nous les assumons en reniant ce que vous dites.

Il n'y a pas moins de services dans cette ville, ce n'est pas vrai ! Nous pouvons les faire différemment mais il n'y a pas moins de services. J'invite à ce que l'on vienne m'expliquer quels sont – alors évidemment si vous comptez le Centre Municipal de Santé de façon fallacieuse...- qu'on vienne me dire quels sont les services publics qui ont fermé !

J'aimerais que l'on vienne me dire dans quelle maison de quartier, nous avons enlevé du personnel ! J'aimerais que l'on m'explique où il y a des saignées et nous pourrions même nous amuser à faire l'exercice en comparaison, juste pour rire, et de la pression fiscale et des économies faites sur le personnel administratif, je ne sais pas moi, à l'Agglomération, à Ris-Orangis, à Corbeil-Essonnes, etc.

Par exemple - je livre cela à la sagacité - taux d'encadrement des enfants ? Je vous le dis, taux d'encadrement des enfants dans nos centres de loisirs ? 3 fois plus d'encadrement à Evry-Courcouronnes qu'à Corbeil-Essonnes ! Il n'y a pas 1 ou 2 animateurs de plus ! Taux d'encadrement : 3 fois plus !

Il va falloir m'expliquer de quelle façon nous aurions cassé le service public dans cette ville et le faire, en plus, - comme vous êtes certains de le faire - en le comparant avec les autres villes, cela m'intéresse !

Parce que c'est cela notre réalité, d'ailleurs nous le voyons bien : la CRC à la fin, elle dit quoi ? Elle dit « augmentez les impôts et augmentez le prix de la cantine ».

Donc je fais quoi dans votre analyse de la CRC ? Je prends ce qu'elle me dit ou je ne le prends pas ? Ou alors je ne prends que partiellement ce qui vous intéresse ou je ne prends que partiellement ce qui m'est utile ? Parce que contrairement à ce que disait Madame la Députée tout à l'heure, je n'ai pas dit que tout était bon dans ce rapport, à aucun moment. J'ai dit qu'il y avait du bon et du mauvais et je l'ai dit à 3 ou 4 reprises. J'ai même dit que sur certains aspects, nous avions déjà commencé à corriger, je l'ai dit ! C'est enregistré, je l'ai dit.

Donc effectivement nous avons de profonds désaccords mais ce n'est pas nouveau. Après, évidemment, vous avez toujours guise de dire que vous aviez dit qu'il y avait trop de PPI ! C'est un choix, nous l'assumons toujours et en l'occurrence, comme il est légal, nous avons le droit de le faire.

Je me permets d'ailleurs de rappeler, si vous parlez du bâtiment de Baraka City - parce qu'évidemment c'est symbolique en fonction de sa tendance politique de racheter un bâtiment - j'invite qui veut, puisque nous en sommes propriétaires, à le visiter. Voilà, je fais une invitation publique. J'invite n'importe qui le souhaitant autour de cette table à venir visiter ce bâtiment pour voir de quelle façon une association d'aide humanitaire construisait son bâtiment, je vous invite à venir le voir avec nous.

Je l'ai fait avec un journaliste du Parisien qui nous tapait dessus, qui tapait sur Francis CHOUAT il

y a quelques années, qui s'est excusé devant moi quand il a visité le bâtiment. Donc je nous invite à le faire collectivement, juste pour rire...

Mais enfin quand je propose par exemple, dans les vœux du Maire, de soutenir l'action des Restos du Cœur, parce que je vous le dis, nous sommes une ville anti-sociale ! Ici, il y a deux épiceries sociales, pas une, deux. Il y a deux bâtiments des Restos du Cœur, pas un, deux. Nous sommes la seule ville de l'Essonne qui cumule Restos du Cœur et épiceries sociales ! Nous sommes vraiment des pas gentils ! Et puis vous savez quoi ? Comme ils ont du mal à se financer, vous savez ce que nous faisons en plus ? Nous venons d'acheter des locaux - acheter des locaux communaux ! - pour le Secours Populaire et nous sommes en cours d'achat des locaux des Restos du Cœur d'Evry pour qu'il ne payent plus de loyers ! Mais cela, je ne l'entends pas ! J'entends « Baraka City »...

La gestion d'une ville c'est une vision globale. Ce n'est pas quelque chose que je retire comme cela ! C'est 1 600 agents, c'est 80 000 habitants, c'est 230 bâtiments, c'est plus de 200 métiers qui s'exercent au sein de la Collectivité ! C'est cela qu'il faut essayer de faire danser tous ensemble ! Ce n'est pas aussi simple que cela quand il faut faire des choix, quand il faut livrer des grandes orientations.

Alors moi je dis que quand on vient de fusionner, de faire la plus grande fusion de communes nouvelles de France, en si peu de délai, et qu'on nous sort un rapport de la CRC avec quelques recommandations - dont certaines et vous le savez, notamment sur la question informatique ou sur les formations, les questions RH, ont été traitées depuis septembre, d'autres le sont ce soir et que c'est en cours, deux contrats de Cabinet votés en Conseil Municipal, c'est cela la légalité. Il y aurait trois contrats de Cabinet au Conseil Municipal, alors nous serions dans l'illégalité. Nous n'avons que deux contrats de Cabinet, petite nuance quand même que la Chambre a entendue, entre le rattachement fonctionnel et le rattachement hiérarchique, voilà, je livre cela.

Donc, nous pouvons systématiquement chercher le mot, le machin, le truc... Mais le document, si nous voulons tous être honnêtes, il faut le prendre dans son entièreté, donc moi je le prends avec ce qu'il a de positif et ce qu'il a de négatif.

Bon, j'ai bien entendu ce qu'il avait de négatif les amis, mais je vous attends aussi sur le positif, Monsieur GARNIT ?

Rafik GARNIT : Je vais quand même reprendre parce qu'effectivement ce qui est un peu étrange c'est que la critique que vous me faites et que vous qualifiez de mensonge, je peux aussi très facilement la retourner. En fait, nous allons faire assez simple, vous laissez entendre justement que vous n'avez pas augmenté les impôts et que ce sont uniquement les bases locatives qui ont augmenté. Effectivement, je ne nie pas ce fait.

Cependant vous avez augmenté les impôts ! Oui, vous avez augmenté les impôts ! Donc la taxe, il faut le dire, nous ne laisserons pas croire uniquement que c'est la base locative qui a augmenté et que vous n'avez pas augmenté les impôts...

Monsieur le Maire : Monsieur GARNIT vous l'avez dit pour cette année ! Soyez honnête ! C'est enregistré ! Non vous l'avez dit pour cette année, vous avez dit 2024 !

Rafik GARNIT : S'il vous plaît, je réponds. J'ai effectivement dit sur cette année, 4 % comme l'an dernier il y avait 7 %. Dès l'année d'avant, depuis votre mandat, dès votre premier Conseil Municipal, vous avez décidé d'augmenter la base fiscale, les taxes.

Monsieur le Maire : Non, nous n'avons pas augmenté la base, ce n'est pas nous, la taxe...

Rafik GARNIT : La taxe, nous sommes passés de 39 à 44, vous l'avez fait ?

Monsieur le Maire : Oui.

Rafik GARNIT : Voilà !

Monsieur le Maire : Pardon de vous le rappeler : après d'ailleurs, l'avoir baissée à Evry l'année d'avant !

Rafik GARNIT : Très bien, nous n'allons pas revenir la-dessus, pour moi le constat est : vous avez augmenté les impôts et ce n'est pas uniquement un fait de l'esprit. Donc si jamais la démarche est de dire vous vous arrêtez sur 2024 et vous ne voulez pas voir, vous, l'intégralité de l'histoire depuis le début, vous nous reprochez cela donc je vous le renvoie. Donc non, ce n'est pas un mensonge et ce que j'ai dit n'est pas un mensonge, sur ce point- là du moins.

Monsieur le Maire : Alors, je vous réponds sur ce point là Monsieur GARNIT. J'insiste puisque c'est enregistré. Si, vous avez dit, vous nous avez tout à l'heure, indiqué que nous augmentions de 4 % en 2024. L'augmentation fiscale, je l'ai dit tout à l'heure - encore une fois c'est enregistré - elle est assumée, elle est saluée par la CRC dont je vous rappelle puisque vous vous adossez sur son rapport, qu'elle nous invite à augmenter à nouveau. Voilà.

Rafik GARNIT : Très bien si vous voulez, l'augmentation de 4 %, elle y est, c'est ce que j'ai dit. Si vous voulez, nous pouvons jouer sur la sémantique et les « risquer », « risquerait », etc. De toute manière, de toute évidence, ce rapport sera rendu public et les Evry-Courcouronnais pourront aussi en faire leur lecture mais suivant le prisme selon lequel nous le regardons, permettez-nous d'avoir des lectures un peu différentes.

Cependant, vous évoquez que nous n'avons pas de services qui sont réduits. Si, il y a des services sur lesquels nous avons réduit, notamment à la destination de la jeunesse.

Juste pour une illustration, aujourd'hui, dans certains quartiers populaires, pour les sorties, c'est du tirage au sort ! Il faut venir avant, il faut faire le pied de grue devant, pour pouvoir participer parce que là où nous pouvions essayer d'offrir des sorties intéressantes pour tout le monde, les places sont réduites donc nous avons parmi nos concitoyens, je vous invite à éventuellement regarder, des tirages au sort sur certaines maison de quartier qui subissent cela.

Après, sur l'histoire de Baraka City, c'est un peu étrange que vous ayez retenu cela... Je vous ai donné 2 exemples, vous n'avez retenu que celui-là, je ne sais pas pourquoi, c'est vous qui reprenez, mais je vous ai aussi parlé par exemple du Château de Beauvoir aussi, mais bon... Cela dit, c'est juste pour comprendre votre façon de penser, ce que vous reprenez et ce que vous ne reprenez pas parce que vous faites exactement la même chose !

Et quel était le dernier point dont vous m'avez parlé ?...C'était le dernier point que je voulais aborder avec vous... Oui. Les approches et les lectures sont un peu différentes et lorsque nous avons, visiblement, pas forcément la même lecture - parce que vous nous permettez quand même d'avoir une lecture et même d'autres interprétations - ce n'est pas forcément considéré comme une attaque.

Monsieur le Maire : Ah mais Monsieur GARNIT que vous n'avez pas la même lecture que nous, que vous ne soyez pas d'accord avec nos projets, cela ne me pose mais aucun problème, c'est votre droit. Que vous disiez que j'augmente de 4 % les impôts à Evry-Courcouronnes en 2024, c'est un mensonge, c'est tout, c'est factuel, voilà.

Et j'ajoute - puisque c'est toujours pareil, on reparle du petit coin de la lorgnette - le retour des classes de découvertes à Evry qui n'existaient plus, nous en parlons ? Les voyages pour les jeunes qui n'existaient plus pour certains, nous en parlons ?

Le fait que l'on tire au sort comme cela se fait dans d'autres communes, ce n'est pas parce qu'il y a moins, c'est parce qu'il y a des gens qui ont envie d'y aller ! Est-ce que vous croyez que dans toutes les villes, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Grigny, tout ce que vous voulez autour, ils prennent tous les gens qui ont envie de partir ? Vous croyez à cela ? Les séjours au ski, etc, pour les jeunes, vous voulez que l'on comptabilise très exactement tout ce qui se fait pour la jeunesse ? Là aussi, c'est le petit bout de la lorgnette ! Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI : Bonsoir. Vous savez Monsieur le Maire, l'opposition n'est pas là pour vous taper dessus ou taper sur la Majorité. Vous êtes le Maire de cette Ville et vous avez tous les

pouvoirs, je dis bien tous les pouvoirs...

Farida AMRANI : Pas tous quand même...

Azzedine SERIDJI : En général... de modifier n'importe quel budget. Aujourd'hui, vous dites 230 bâtiments qui n'ont pas été rénovés. Mais à qui revient la faute ? Vous avez un ex-Maire présent, posez-lui la question ! Pourquoi cela n'a pas été rénové ?

Aujourd'hui vous êtes comptable du passif. Vous parlez d'impôts, nous parlons d'impôts, vous oubliez une chose, 26 % de la population à Evry vit avec 834 € par mois, je dis bien 834 € par mois. Alors, que fait-on ?

Monsieur le Maire : Monsieur SERIDJI, deux éléments de réponse sur celles et ceux que vous venez de citer, qui sont en effet en difficulté sociale, et je crois savoir que nous les accompagnons toutes et tous au mieux de que l'on peut. Je viens de citer quelques exemples de soutiens à nos associations dont nous avons besoin.

Par exemple, racheter le bâtiment des Restos du Cœur, c'est 250 000 €. C'est juste 250 000 €... Quand même j'ai le sentiment que nous essayons de faire. Je pense qu'il y a peu de personnes dans celles que vous citez qui payent la taxe foncière - parce que je rappelle qu'il n'y a plus de taxe d'habitation - je me permets quand même de le signaler.

Le 2ème point, Monsieur SERIDJI - tout en indiquant d'ailleurs à Madame AMRANI que si elle veut répondre à ce que j'ai dit en Communications du Maire, elle le fera par écrit puisque l'ordre du jour ne lui permettra pas de le faire - ...

Farida AMRANI : C'est trop facile !

Monsieur le Maire : Eh oui c'est comme ça, mais au même titre que je ne réponds pas à vos tribunes dans le journal, ce n'est pas trop facile, nous faisons avec les règles. Madame la Députée s'il vous plaît !

Monsieur SERIDJI, je vais me permettre de vous le dire avec franchise - parce que je mets toujours des rondes avec vous, parce qu'en Conseil Municipal vous vous comportez convenablement, assez régulièrement vous nous expliquez qu'il faut que nous nous entendions bien, que nous nous aimions, etc - mais... pardon Monsieur SERIDJI, quand vous reprenez les photos du Maire et de son équipe municipale, en déjeunant à l'Union des Retraités d'Evry (URE) où parfois vient **manger** aussi votre collègue à votre gauche, Madame AMRANI.

Voix: (Inaudible)

Monsieur le Maire : Pardon, je finis s'il vous plaît, en évoquant le fait que nous faisons du racolage - considérant donc ainsi que Madame AMRANI fait aussi du racolage, au passage quand elle mange à l'URE - ne nous faites pas la leçon ! Vous l'avez écrit, Monsieur SERIDJI, donc ne nous faites pas des leçons.

Encore une fois, vous le savez, je suis un peu maniaque avec cela, nous en avons parlé depuis le Conseil Municipal de septembre, je garde tout moi, je garde tout. Des fois que vous effaciez ce que vous avez mis sur les réseaux sociaux, je les photographie. Je garde tout ! Cela peut toujours être utile un jour. Donc non, nous ne racolons pas quand nous allons manger avec les seniors à l'Union des Retraités d'Evry. Monsieur N'SONDE ?

Danielle VALERO : Cela ne leur a pas plu du tout d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Non, cela ne leur a pas plu aux seniors qui évidemment lisent aussi les réseaux sociaux.

Freddy N'SONDE : Mes chers collègues, je m'étais dit que je n'allais peut-être pas prendre la parole sur les publications du Maire après l'intervention supposée de Madame AMRANI mais là, à un moment donné, nous avons comme l'impression que nous sommes dans une pièce de théâtre.

Beaucoup d'intimidation, je ne sais pas pourquoi Monsieur le Maire, beaucoup d'intimidation. Alors, vous avez pour formule, je pense que vous le pensez toujours, que nous serions peut être vos chiens... Il faut que nous nous respections. Vous parlez de, comment dirais-je ? Que votre équipe municipale, serait, limite à l'image de la sainteté.

Quand votre Directeur de Cabinet adjoint se permet de faire une publication sur les réseaux sociaux, me mentionnant - parce que là il s'agit de ma personne - pour juste me dénigrer, à aucun moment donné, je n'ai reçu un mot d'excuse de votre part ou alors du concerné qui se reconnaîtra.

Alors, les leçons c'est bien mais il faut aussi se les appliquer. Je suis désolé Monsieur le Maire. A un moment donné, il va falloir que cela cesse. Soit, nous sommes dans une assemblée délibérante pour échanger, débattre, et je peux comprendre votre posture de régler le débat mais nous ne sommes pas là pour prendre des foudres donnant le sentiment qu'une opposition n'est pas là pour débattre et donner le sentiment qu'une opposition serait ridicule, voilà.

Moi, je tenais à le préciser, dommage que Madame AMRANI n'ait pas l'occasion de se justifier encore plus, mais c'est inconcevable.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur N'SONDE, comme vous le savez, je conserve évidemment tout et là aussi sur le comportement sur les réseaux sociaux, de la fin août à la fin septembre, ils sont tous enregistrés et sont tous chez mon avocat, donc voilà un sujet sur lequel nous n'avons évidemment aucune leçon à recevoir et si par ailleurs dans l'organisation physique du Conseil Municipal, vous souhaitez que l'on vous bascule de l'autre côté de la salle, nous le ferons évidemment avec grand plaisir. Madame AMRANI sur le deuxième rapport ? Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI. Oui Monsieur le Maire. Vous dites que Madame AMRANI est partie manger chez les seniors. Est-ce que cela c'est mon problème ? Monsieur le Maire, est-ce que c'est à moi de dire à Madame AMRANI, la parlementaire, où elle doit aller ? Elle est partie au repas des seniors, elle est libre, elle est libre. Vous m'avez compris ou non ? Vous dites que Madame AMRANI, ma voisine, est partie au repas des seniors mais elle est libre de ses gestes, de ses actes... Ce n'est pas...

Monsieur le Maire : C'est énorme, enfin, vous écoutez ce que l'on dit Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI : Non, non vous dites que...

Medhy ZEGHOUF : Madame AMRANI est libre...

Monsieur le Maire : Vous indiquez dans un post sur les réseaux sociaux publics que lorsque je vais à l'URE, je racole. Je vous rappelle que votre collègue de groupe, qui est invitée d'ailleurs systématiquement au repas de l'URE, y vient de temps en temps, voilà. Donc je vous interrogeais tout à l'heure - ne déformez pas mes propos, encore une fois c'est enregistré - sur le fait, que lorsque votre collègue, quand elle va à l'URE, elle racole ou pas ? Parce que nous, il semblerait que nous racolions... Donc je vous demande de prendre la parole sur le 2ème rapport de la CRC ou alors vous n'avez rien à dire et nous passons.

Azzedine SERIDJI : (à Farida AMRANI) Réponds lui sur... Je te passe la parole...

Farida AMRANI : Je prendrai la parole parce que j'ai besoin en fait de répondre à votre prise de parole parce que je trouve qu'en ce moment, Monsieur le Maire, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous fonctionnez comme cela, vous êtes effectivement énormément sur vos réseaux sociaux. Vous en avez le droit et j'aimerais que plutôt que d'être sur vos réseaux sociaux, vous répondiez aux courriers que l'on vous envoie. Je vous ai adressé un courrier en février 2023, je n'ai pas eu de réponse à ce jour.

Quand vous dites que vous attendez toujours que nous travaillions ensemble... Monsieur le Maire, c'est moi qui ai pris rendez-vous avec vous, comme j'ai pris rendez-vous avec tous les autres maires, pour que nous puissions voir les dossiers ensemble. D'ailleurs, à ce jour Monsieur le Maire, je vous ai envoyé plusieurs courriers qui sont restés sans réponse, je n'ai toujours pas les dossiers que vous deviez m'envoyer. Non !

Monsieur le Maire : J'ai le courriel qui y fait référence avec toutes les pièces-jointes.

Farida AMRANI : Hélas, c'est encore un mensonge, vous n'êtes vraiment que dans le mensonge depuis le début Monsieur le Maire, je ne sais pas ce qui vous dérange, je ne comprends pas votre attitude. Donc, si vous ne devez répondre que sur les réseaux, j'en prends acte donc maintenant je ne vous écrirai que sur les **réseaux** sociaux, chose que je n'aime pas faire mais maintenant j'ai pris acte, je sais que pour avoir un retour à un courrier...

Monsieur le Maire :(interrompant Madame AMRANI) C'est vrai que vous n'utilisez pas les réseaux sociaux vous...

Farida AMRANI : Ecoutez. ...à un courrier. Et je n'ai pas à vous informer de quoi que ce soit, moi, quand je vous écris Monsieur le Maire, j'aimerais que vous me répondiez, à mes écrits.

Monsieur le Maire : Madame AMRANI, je suis le Président de la Séance, je vous ai donné la parole pour le point n° 2 sur le débat de la CRC. Est-ce que vous prenez la parole sur ce point ou pas ?

Farida AMRANI : Alors, je vais prendre la parole mais pas sur ce point.

Monsieur le Maire : Alors, vous n'allez pas avoir la parole.

Farida AMRANI : Parce que j'ai besoin de répondre Monsieur le Maire à ce que vous avez dit concernant ma collaboratrice.

Monsieur le Maire : Alors, vous me répondrez par écrit. Bien si le débat sur la CRC est terminé, nous prenons acte que les débats sur les points 1 et le point 2 ont eu lieu.

Farida AMRANI : Quel débat...

Azzedine SERIDJI : C'est de la dictature.

Plus de questions, le débat est terminé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 16 janvier 2024, Cahier n° 1 – Gestion de la Commune d'Evry-Courcouronnes – Exercices 2019 et suivants et de la réponse de la Commune qui y est annexée.

- **DIT** que dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire présentera, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il aura entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

- **PRECISE** que ce rapport des actions entreprises sera communiqué à la Chambre Régionale des Comptes qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Cette synthèse est également transmise par la Chambre Régionale des Comptes à la Cour des Comptes en vue de la présentation prévue à l'article L143-9 du Code des Juridictions Financières.

2) Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Cahier n° 2 : Politique environnementale et adaptation au changement climatique - Exercices 2019 et suivants

Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET (voir point n° 1).

Le débat sur les points n° 1 et 2 est retranscrit au point n° 1 du présent PV.

Plus de questions, le débat est terminé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 16 janvier 2024, Cahier n° 2 – Politique environnementale et adaptation au changement climatique – Exercices 2019 et suivants et de la réponse de la Commune qui y est annexée.

- DIT que dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire présentera, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il aura entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

- PRECISE que ce rapport des actions entreprises sera communiqué à la Chambre Régionale des Comptes qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Cette synthèse est également transmise par la Chambre Régionale des Comptes à la Cour des Comptes en vue de la présentation prévue à l'article L143-9 du Code des Juridictions Financières.

3) Évolution de la composition de l'Assemblée Citoyenne

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

La Commune a adopté, lors du Conseil municipal du 16 décembre 2021, la délibération relative à la création d'une Assemblée Citoyenne, instance délibérative qui rend un « Avis citoyen » répondant à une question d'intérêt communal qui lui a été posée. Son avis est consultatif et est destiné à alimenter le travail des élus et des services.

Après une première année et demi de fonctionnement, il paraît nécessaire de procéder à quelques ajustements concernant sa composition dans la logique d'amélioration continue qui nous anime.

L'Assemblée Citoyenne est composée de 53 membres en miroir du format du Conseil municipal. Les évolutions de certaines instances de participation citoyenne, la volonté de certains membres de l'Assemblée de poursuivre leur engagement au sein de celle-ci ou bien de ne pas poursuivre pour des raisons personnelles ou professionnelles, les représentants des acteurs institutionnels qui n'ont pas réussi à s'investir pleinement nous invitent aujourd'hui à réajuster la composition de cette instance.

Il est donc proposé la composition suivante :

- 32 habitants et habitantes de la Commune de 16 ans ou plus,
- 15 représentants des instances de participation citoyennes (1 représentant de chaque Conseil de quartier, 1 du Conseil des Jeunes, 1 du Conseil des Sages, 1 du Conseil du Sport, 1 du Conseil Economique Social et Environnemental du Département, 1 du Conseil de Développement de Grand Paris Sud),
- 6 représentants des acteurs associatifs du territoire désignés par la Ville dans une logique de diversité des associations (secteur, quartiers...) et de représentation des associations les plus structurantes et des clubs sportifs.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle composition de l'Assemblée Citoyenne.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pétronie BEROT : Juste une question concernant cette délibération. En fait, nous constatons que les acteurs institutionnels du territoire ont apparemment été enlevés, il y a une possibilité de...

Pascal CHATAGNON : En fait, c'est ce que je viens de vous expliquer.

Pétronline BEROT : Oui mais pourquoi ? Ce n'est pas très clair en fait.

Pascal CHATAGNON : Ils ne participaient pas aux travaux donc nous avons décidé de ne plus les compter dans les membres officiels de l'Assemblée Citoyenne et nous avons vu avec eux pour qu'ils soient aujourd'hui plutôt des experts qui seront audités au fur et à mesure des différents travaux qui seront menés par l'Assemblée Citoyenne, ce qui permet de renforcer le collège des habitants.

Medhy ZEGHOUF : Et puis par ailleurs, personne ne leur fermera la porte s'ils souhaitent venir - pour ceux qui venaient - continuer à assister aux travaux. Monsieur GARNIT ?

Rafik GARNIT : Justement, le corollaire de cela, effectivement s'ils ne viennent plus, vous les évincez de façon à pouvoir reconstituer. Mais si après vous avez le même phénomène avec les habitants, est-ce que ce sera le même principe ? En fait plutôt que de les évincer, il faudrait comprendre justement pourquoi ils ne sont pas là.

Pascal CHATAGNON : Un, ils ne sont pas évincés. Deux, vous savez que nous nous parlons et donc nous discutons avec eux. Ce sont souvent des questions de disponibilité, des questions de temps ou des questions d'intérêt par rapport aux sujets qui sont travaillés. Donc, plutôt que d'être des membres qui sont là en permanence, ils participeront aux travaux de l'Assemblée Citoyenne dans le cadre d'auditions ou d'expertises ou seront associés suivant les sujets, c'est assez ouvert vous savez. Il y a deux membres qui sont d'ailleurs dans la salle, ils pourront confirmer.

Medhy ZEGHOUF : Merci Pascal, d'autres interventions ? Il n'y en a pas ? Je vous remercie.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 6 abstention)

S'abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétronline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DIT que la présente délibération modifie la Délibération n° CM20211216_129 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 susvisée portant création de l'Assemblée Citoyenne sur la partie « composition de l'Assemblée Citoyenne ».

- DIT que l'Assemblée citoyenne d'Évry-Courcouronnes est composée comme suit :

- 32 habitants et habitantes de la Commune de 16 ans ou plus,
- 15 représentants des instances de participation citoyenne (1 représentant de chaque Conseil de quartier, 1 du Conseil des Jeunes, 1 du Conseil des Sages, 1 du Conseil du Sport, 1 du Conseil Economique Social et Environnemental du Département, 1 du Conseil de Développement de Grand Paris Sud),
- 6 représentants des acteurs associatifs du territoire désignés par la Commune dans une logique de diversité des associations (secteur, quartiers...) et de représentation des associations les plus structurantes et des clubs sportifs.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette modification et à mettre en application la nouvelle composition de cette instance.

4) Rapport 2023 sur l'état de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes

Le dossier est présenté par Virginie VILLEMIN,

Virginie VILLEMIN commente le rapport annexé à la délibération et au présent PV.

Instaurée par la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'obligation de présenter un rapport sur l'état de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'impose aux communes de plus de 20 000 habitants.

Celui-ci présente des données ressources humaines, ainsi que la politique menée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire en direction des habitants au cours de l'année 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions en cours, intégré à la Stratégie Municipale de Lutte Contre les Discriminations, dont les axes prioritaires sont les suivants :

- La promotion de l'égalité à travers l'éducation ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- La lutte contre les inégalités professionnelles.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport 2023 sur l'état de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Medhy ZEGHOUF : Merci Virginie pour cette présentation concise, claire, nette et précise. J'ouvre le débat s'il y a des questions. Chers collègues ? Madame AMRANI ?

Farida AMRANI : Merci. Concernant le rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes, je tiens à féliciter les actions conduites en la matière par les Services de la Municipalité mais également les associations en cohérence avec la stratégie municipale de lutte contre les discriminations.

Comme indiqué dans le rapport, l'année 2024 sera l'occasion de dresser le bilan des actions conduites et de fixer de nouvelles orientations. Alors une question se pose, sur quelles données quantitatives allez-vous dresser ce bilan ? Sur la base de quels indicateurs allez-vous pouvoir analyser objectivement les politiques publiques mises en œuvre par la Ville et en particulier la façon dont les dépenses publiques sont réparties entre les femmes et les hommes ?

Parce qu'il serait illusoire de croire que les politiques publiques sont neutres. Elles peuvent potentiellement favoriser une partie de la population uniquement et produire ou renforcer l'inégalité de genre qui traverse la société.

Plusieurs villes françaises ont fait le choix d'instaurer un budget sensible au genre : je prends par exemple Brest, Rennes, Bordeaux ou encore Montreuil et récemment la ville de Lyon qui fait d'ailleurs, figure de collectivité pionnière pour l'année 2023-2024 de façon concrète.

Grâce à quel outil la Commune va-t-elle... Car la Municipalité de Lyon s'est dotée d'un outil de mesure grâce auquel elle a pu, tout simplement, constater que par exemple dans le sport, les financements allaient plutôt vers les usagers garçons que les filles et, pour corriger ces déséquilibres sur son budget de 2023, elle a mis en place diverses mesures, dont l'attribution en fait de subventions égalitaires. Qu'il s'agisse d'une compétition par exemple sportive, féminine ou masculine. En somme, pour que l'égalité Femme-Homme soit pleinement effective, il faut s'assurer qu'elle soit bien intégrée à la conception de la mise en œuvre des services rendus aux habitantes et aux habitants. Donc, Monsieur le Maire, allez-vous y songer ?

Medhy ZEGHOUF : Merci Madame AMRANI, Virginie tu réponds tout de suite ?

Virginie VILLEMIN : Vous m'avez presque posé la même question l'an dernier, j'avais anticipé votre question en écrivant la réponse, enfin si vous me le permettez.

Vous m'avez déjà posé la question l'an dernier de quantifier les hommes et les femmes. Or nous avons deux choix dans la politique : nous allons travailler l'égalité, ce que nous souhaitons parce qu'il n'y aura pas d'égalité Femmes-Hommes sans les hommes et sans le travail des femmes sur

ces questions-là. Donc, c'est un travail que nous devons mener collectivement.

Vous abordez en fait, dans les exemples que vous donnez, des subventions qui sont liées aux questions de genre. Si nous allons vers un clivage d'identité, nous n'arriverons pas à cette égalité. Donc, nous ne faisons pas le choix de faire des actions qui vont mettre d'un côté les femmes et de l'autre côté les hommes, parce que nous pensons que c'est ensemble que nous allons y arriver. Donc, nous n'avons pas cette volonté.

Vous me demandiez des chiffres. En fait, quand vous regardez la Haute Autorité sur l'Egalité, le rapport qui est sorti au mois de janvier, vous vous rendez compte qu'au mois de novembre, nous avons commencé à travailler sur les questions des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes sans attendre le rapport. Nous n'avons pas forcément besoin de données, nous sommes dans un système, nous savons qu'il y a un problème de violence, nous savons qu'il y a des questions d'identité de genre qui sont encore très présentes. Mais en tous cas, nous faisons le choix de la modération et de tendre vers l'égalité.

Je ne pense pas qu'en subventionnant des actions seulement pour les femmes, nous arriverons à cette égalité, en tous cas ce n'est pas notre choix et ce n'est pas le mien.

Farida AMRANI : Je demandais par quel outil de mesure, quel outil ? Je ne demandais pas... Je demandais quel outil en fait, vous allez utiliser pour justement quantifier, c'est très simple comme question.

Virginie VILLEMIN : Mais qu'est ce que vous voulez quantifier ?

Farida AMRANI : Comment allez-vous arriver à ce que vous avez dans le rapport, ce que vous voulez mettre en œuvre, comment allez-vous y arriver ? Quels moyens ? Avec quel outil ? Il y a un outil qui existe. Peut être faut-il regarder ce qui se fait sur les autres villes puisque vous avez l'habitude d'aller voir ce qu'il se passe ailleurs. Moi, je vous propose juste d'aller voir ce qui se fait dans d'autres villes et d'avoir un outil de mesure, tout simplement.

Virginie VILLEMIN : Je vais peut être me répéter mais je suis au Centre Hubertine Auclert, enfin je crois que la Ville est au CA du Centre Hubertine Auclert. Vous parlez des outils, vous parlez des observatoires mais, à un moment donné, nous sommes dans un système, les chiffres systémiques, nous le voyons au niveau national...

Monsieur le Maire : Nous sommes au cœur de l'observatoire régional qui fait ce travail sur la Région Ile de France ce qui n'est pas le cas à Lyon.

Virginie VILLEMIN : Nous n'avons pas besoin de nous doter de ces outils. En fait nous voyons, au niveau des chiffres nationaux, qu'effectivement en Essonne nous sommes un petit peu au-dessus au niveau des violences sexistes et sexuelles mais nous avons des données qui sont nationales donc, je ne vois pas ce que l'on pourrait faire de plus...

Enfin, quand vous voyez - et je vous remercie pour les félicitations - toutes les actions qui sont menées sur la Ville, je crois qu'effectivement nous pouvons être fiers.

Monsieur le Maire : Voilà et merci aussi de ton implication et à la Ville et justement au Centre Hubertine Auclert. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Oui Madame AMRANI ?

Farida AMRANI : Merci. Je me sens quand même dans l'obligation de vous informer de l'événement qui est survenu au sein de ma permanence parlementaire à Evry-Courcouronnes, je trouve que c'est important que vous ayez toutes les informations, puisque là...

Monsieur le Maire : Bien, nous passons au vote, vous n'avez donc plus la parole Madame AMRANI.

Farida AMRANI : C'est de la vraie dictature !! Ma collaboratrice écoute le Conseil Municipal, vous ne savez pas dans quel état vous l'avez mise en remettant en cause sa parole !

Monsieur le Maire : Vous coupez son micro s'il vous plaît !

Monsieur le Maire : Je préside la séance, vous n'avez plus la parole, je soumetts la délibération n° 4 aux voix, il y a t'il des votes contre ? Il y a t'il des abstentions ?

Farida AMRANI : On ne vote pas de toutes façons mais bon.... C'est un rapport, on prend acte...

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Commune d'Evry-Courcouronnes.

5) Rapport 2023 sur l'état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la collectivité

Le dossier est présenté par **Medhy ZEGHOUF**.

Medhy ZEGHOUF commente le rapport annexé à la délibération et au présent PV.

Instauré par le Décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique, un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la Collectivité doit être établi.

Celui-ci rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée, notamment au titre de la mise en œuvre du plan d'actions laïcité 2022-2024, tel qu'il a été adopté à travers la Stratégie Municipale de Lutte Contre Les Discriminations et qui recoupe les axes prioritaires suivants :

- Le respect de la neutralité du service public ;
- La promotion de la laïcité, de la liberté de conscience et de la diversité des croyances ;
- La lutte contre la radicalisation religieuse.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel 2023 d'état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la collectivité.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2023 d'état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la collectivité.

6) Rapport 2023 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Le dossier est présenté par **Danielle VALERO**.

Danielle VALERO : Un autre rapport, obligatoire au moment du vote du budget depuis plus d'une dizaine d'années, c'est le rapport de la Collectivité en matière de développement durable.

Celui que nous allons vous présenter ce soir et à plusieurs voix s'adosse évidemment sur celui qui a été présenté par Philippe RIO (Vice-Président en charge du développement durable, du cycle de l'eau, de la biodiversité et de la production d'énergie) mardi à l'Agglomération, puis qu'évidemment Ville et Agglomération sont forcément liés.

Alors comme ici la Transition Ecologique c'est quelque chose de très important, nous allons vous présenter cela à sept, sept adjoints.

Chaque élu présente une partie du rapport 2023 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable (annexé au présent PV) :

- 1 – Plan Local d'Urbanisme : Diarra BDIANE
- 2 – Mobilités – Lucas MESLIN
- 3 – Santé Environnementale – Danielle VALERO
- 4 – Déchets – Myriam BOUBEL et Pierre PROT
- 5 – Energie – Pierre PROT
- 6 – Biodiversité – Claude MAISONNAVE-COUTEROU
- 7 – Campus durable – Medhy ZEGHOUF

Pour rappel : En application de l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce dernier présente, sous forme de synthèse, les réalisations au titre de l'année 2023 ainsi que les perspectives pour 2024, parmi lesquelles figurent les actions en matière de santé environnementale, mobilité, déchets et énergie.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du Rapport 2013 sur la situation de la Commune en matière de développement durable.

Danielle VALERO : Voilà Monsieur le Maire, ce rapport à sept voix.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Ce qui montre bien l'intérêt que nous portons à ces questions. Monsieur GARNIT ?

Rafik GARNIT : Merci. Je tiens à saluer ce travail de synthèse qui n'est pas facile pour pouvoir énumérer toutes nos actions et les actions qui sont entreprises en destination du développement durable.

Je vais pouvoir, éventuellement, étayer l'un des propos que Monsieur le Maire a tenus tout à l'heure, notamment sur la problématique des bâtiments.

Vous avez souligné qu'il y avait plus de 200 bâtiments mais justement, dans le cadre de l'orientation des économies d'énergies et dans celui du décret tertiaire, je crois avoir vu quelque part qu'il y avait une soixantaine de bâtiments qui entrent dans ce périmètre de décret tertiaire.

Ma question est assez simple : de façon assez succincte, quels sont les plans d'actions destinés à répondre à ce décret qui consiste à avoir moins 40 % - je crois c'est pour 2030 - moins 40 %, moins 50 % et moins 60 %. Quelles sont principales actions - l'idée n'est pas vraiment d'avoir le détail - qui concernent ces bâtiments qu'il faut mettre en priorité d'investissement je pense.

Pierre PROT : Nous avons une annexe au rapport de développement durable qui précise cela, je ne l'avais pas présentée, cela me donne l'occasion de la présenter rapidement.

Nous voyons les économies d'énergie - et notamment dans le cadre du décret tertiaire qui nous demande d'économiser 40 % - sous 3 axes : un axe sobriété, un axe investissement plutôt léger et à temps de retour sur investissement plutôt rapide et un axe rénovations lourdes.

L'axe sobriété, nous pouvons dire que nous commençons à bien l'avoir fait, puisque nous voyons qu'il a porté ses fruits : sur les 40 % que nous impose le décret tertiaire, nous sommes déjà à 30 %.

Il y a aussi de nombreux travaux d'investissement légers, tels que l'isolation des échangeurs, des

remplacements de régulations, des équilibrages de réseaux de chauffage, de l'installation de réflecteurs de chaleur, du calorifugeage... tout un tas de petits travaux qui vont être faits dans les 2 ans qui viennent.

Et puis, il y a des travaux plus lourds, notamment une grosse campagne de remplacement des éclairages par du LED et ensuite, il y a de l'isolation bâtiment. C'est quelque chose qui se conduit sur des stratégies à plus long terme, parce que cela ne se finance pas tout seul par les économies d'énergie, cela s'inscrit donc dans une programmation pluriannuelle, une stratégie patrimoniale qui vise à dire « tel bâtiment, nous comptons le rénover parce que la façade n'est plus viable et donc nous allons faire une rénovation lourde ici et puis après nous la ferons par là ».

Cette PPI de bâtiments est donc ambitieuse sur ce mandat. D'ailleurs, vous l'avez souligné, si nous avons un gros endettement c'est parce que nous sommes ambitieux sur cette rénovation lourde de beaucoup de nos bâtiments et donc elle se poursuivra.

Monsieur le Maire : Merci Pierre, pas d'autres questions sur ce point ?

Rafik GARNIT : Juste, dans les principaux axes, le photovoltaïque n'est pas inclus ?

Pierre PROT : Effectivement, il n'est pas mentionné dans le rapport mais, dans l'année qui vient, nous allons installer du photovoltaïque en partenariat avec le SMOYS (Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine), d'ailleurs pas uniquement avec le SMOYS parce qu'il n'a pas la capacité à tout faire sur le potentiel de notre grosse Ville. Donc, dans les 2 ou 3 années qui viennent, nous allons installer beaucoup de photovoltaïque sur les toits des bâtiments.

Monsieur le Maire : Ville et Agglomération, en prolongation, nous l'évoquions mardi soir à l'Hôtel d'Agglomération.

Pas d'autres questions sur ce rapport ? Nous prenons donc acte de sa présentation.

Je remercie évidemment l'ensemble des élus qui sont en charge de ces questions, la CRC a d'ailleurs noté ce travail transversal tout à fait original et intéressant y compris dans nos directions donc j'en profite pour remercier aussi les directions et tous nos agents publics qui contribuent à ce travail colossal. Merci à tous.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport sur la situation de la Commune en matière de Développement Durable pour l'année 2023.

7) Adoption de la Stratégie Numérique Responsable de la commune

Le dossier est présenté par Claude MAISONNAVE-COUTEROU.

Claude MAISONNAVE-COUTEROU : Re bonsoir. J'en profite pour souligner le travail de désilotage qu'ont effectué Christophe PRADIER, Maria BARONA de la DSI et ses équipes et Claire MOUTARDIER, qui a déjà été évoquée dans le rapport de Développement Durable, qui ont su travailler ces derniers mois sur la réflexion qui a permis le montage de cette stratégie numérique.

Claude MAISONNAVE-COUTEROU commente la stratégie numérique responsable de la Commune annexée au présent PV.

Pour rappel : L'article 35 de la Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique (dite loi «REEN») impose aux communes et groupements de plus de 50.000 habitants de se doter d'une stratégie numérique responsable à compter du 1er janvier 2025, avec un plan de travail structuré au 1^{er} janvier 2023.

La stratégie numérique responsable de la Commune s'articule ainsi autour de 3 leviers :

Levier 1 - Améliorer la connaissance du système d'Information de la Ville et l'expertise interne

1.1 Maîtriser le système d'information pour optimiser son exploitation

1.2 Développer l'expertise des services engagés dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable

1.3 Promouvoir et soutenir l'acquisition de compétences en Numérique Responsable (tout utilisateur)

1.4. Mutualiser et Valoriser le Numérique (tout public)

Levier 2 - Maîtriser l'impact environnemental et social des équipements et services numériques

2.1 : Etablir une politique d'acquisition de services et d'équipements numériques respectueux de l'environnement et des usagers

2.2 : Réduire les consommations et prolonger la durée de vie des équipements

2.3 : Améliorer la gestion de la fin de vie des équipements

Levier 3 - Engager la Ville en faveur de pratiques numériques éthiques et durables

3.1 : Collaborer et partager les bonnes pratiques en numérique responsable

3.2 : Intégrer l'éthique au cœur des pratiques numériques

3.3 : Équilibrer la dénumérisation et la numérisation

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter la stratégie numérique responsable de la Commune.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Merci Claude ! Bravo, excellent, excellent travail, c'est évidemment considérable. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GARNIT ?

Rafik GARNIT : Est-ce que dans vos réflexions, l'intégration du réseau lui-même - je parle du réseau filaire enterré qui serpente autour de la Ville - est inclus dans cette réflexion autour de l'impact sur l'environnement ?

Pour aller un peu plus loin dans mon propos - je ne sais pas si aujourd'hui c'est exactement le cas - nous disposons aujourd'hui d'un maillage fibre et à ce que je vois, nous installons et déployons ce réseau fibre un peu partout sur la Ville. En parallèle de cela, il y a aussi beaucoup d'autres travaux qui consistent aussi à ouvrir les chaussées.

Est-ce que, dans le cadre des réflexions de mutualisation de ces travaux, lorsque l'on ouvre une chaussée, on en profite pour passer tout le réseau fibre en parallèle pour éviter ces double-emplois ? Nous voyons souvent des chaussées nouvellement refaites et puis soudain, une tranchée supplémentaire parce que nous avons oublié de passer un réseau pour une caméra ou équiper un bâtiment un petit plus loin...

Et puis le second point : méfiez-vous de l'usage... pousser à bout les ordinateurs notamment sur la partie applicative... Tout bon informaticien vous dira que maintenir et rester sur des versions trop anciennes expose aux risques de toutes les failles de sécurité et que vous n'avez plus toutes les mises à jour.

Claude MAISONNAVE-COUTEROU : Nous essayons de programmer au maximum une rationalisation, en tout cas, un travail commun lié aux divers réseaux car l'idée n'est pas d'ouvrir 15 fois le même endroit, mais parfois cela est possible, parfois cela ne l'est pas.

Sur la question de l'obsolescence ainsi que des logiciels, c'est ce que je vous disais : si vous êtes informaticien, vous le savez probablement mieux que moi, aujourd'hui les filières ne sont pas tout à fait prêtes et organisées pour mettre en œuvre ce type de stratégie et c'est en construction. Nous le faisons au maximum, dès qu'il y a quelque chose de possible à faire, nous le faisons. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Monsieur le Maire : J'ajoute d'ailleurs que c'est assez durable d'ailleurs, modulo évidemment la question de l'évolution technologique qui nous a poussé à rouvrir des chaussées. Je vous rappelle que quand on refait une route de trottoir à trottoir, elle a une durée de vie donnée et qu'à chaque fois que l'on récrée un trou dans la chaussée et qu'on la jointe, on divise quasiment par 2 sa durée de vie globale. Je dis juste cela car nous gérons aussi de l'argent public, donc personne n'a intérêt à refaire des tranchées dans des routes parce que cela abîme l'entièreté de la route et accélère sa dégradation.

Donc il faut vraiment essayer, dans la mesure du possible - et nous le faisons quand nous enfouissons des réseaux, c'est ce l'on vient de faire Rue Emmanuel Pastré par exemple - de globaliser l'enfouissement puisque cela fait évidemment faire des économies. Mais encore faut-il arriver à mettre les concessionnaires autour de la table, parce que nous ne sommes pas tout seuls sur ces questions-là, c'est très compliqué aussi l'ajustement des calendriers de travaux des concessionnaires, c'est très complexe.

Mais nous faisons évidemment au mieux, modulo j'insiste, les évolutions technologiques qui peuvent nous obliger, dans 5 ans, 6 ans, à revenir.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI : Oui, je voudrais rajouter qu'aujourd'hui, quand les concessionnaires enterrent les réseaux, ceux-ci sont enterrés dans des canalisations, ils sont protégés, sécurisés contre... le plus souvent c'est contre la guerre... Ils sont dans des tubulaires, spécialement conçus pour ces réseaux.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 3 abstention)

S'abstenant :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les orientations de la stratégie de la Commune en faveur d'un numérique responsable.

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de cette stratégie.

8) Information sur le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), du Plan de Continuité des Activités (PCA) et du Plan de Reprise des Activités (PRA)

Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET.

Monsieur le Maire : Le point suivant, qui est un prend acte, concerne l'information sur le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, le fameux PCS, et le Plan de Continuité des Activités (PCA) ainsi que le Plan de Reprise des Activités (PRA).

C'est notamment par extension dans les recommandations du rapport de la CRC - puisque nous devons évidemment remplir des obligations en la matière - d'autant que ces obligations ont été renforcées par la Loi dite MATRAS en juin 2022.

Les collectivités locales sont régulièrement confrontées à divers risques, qu'ils soient technologiques, naturels, chimiques, pandémiques, urbains ou encore climatiques dont les conséquences peuvent être importantes tant pour la population que pour l'exercice des missions de service public.

La Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (codifiée dans le Code de la sécurité intérieure) a confirmé la responsabilité du Maire en matière de protection civile. Elle a été renforcée par la loi dite MATRAS du 20 juin 2022 et son décret d'application n° 2022-907 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde.

Afin de remplir ses obligations en termes de sécurité civile (information, gestion de crise) le Maire peut s'appuyer sur un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) qui est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques (PPRNT) approuvé. Or, la Commune d'Evry-Courcouronnes est dotée d'un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) pour les inondations de la Seine, elle est donc soumise à l'obligation d'élaborer ce document.

Seule la portion du territoire correspondant à la commune historique d'Evry dispose actuellement d'un PCS, lancé en 2012 et approuvé en 2013.

Il convient donc non seulement d'actualiser le PCS afin de l'adapter aux risques actuels mais également d'élargir son périmètre par l'élaboration du PCS de la commune d'Evry-Courcouronnes.

L'article R. 731-3 du Code de la sécurité intérieure dispose que le Maire informe le Conseil Municipal de l'engagement des travaux d'élaboration ou de révision du plan communal de sauvegarde.

Parallèlement à l'élaboration de ce PCS, la Commune doit également mettre en œuvre son Plan de Continuité des Activités (PCA) et son Plan de Reprise des Activités (PRA).

En effet, la survenance d'une crise majeure (cyberattaque, catastrophe naturelle, accident industriel, pandémie...) est susceptible de perturber très fortement le fonctionnement d'une organisation et cela a toujours des conséquences pouvant être dommageables. Il faut donc concevoir et mettre en œuvre des stratégies de protection permettant de limiter les effets directs des événements sur les missions et objectifs de l'organisation et d'assurer la continuité d'activité, notamment les activités régaliennes, malgré la perte de ressources.

Le Plan de Continuité des Activités (PCA) est un outil organisationnel de gestion de crise. Il a pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions qui sont prévues pour garantir à la Commune la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal.

Le Plan de Reprise des Activités se concentre sur les conditions de reprise des activités suite à une interruption partielle ou totale. Il vise notamment à rétablir le système d'information de la collectivité au plus vite.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la transmission de l'information relative à la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, du Plan de Continuité des Activités et du Plan de reprise des activités de la Commune.

Monsieur le Maire : Nous vous proposons un travail sur les second et troisième trimestres pour une approbation de ce schéma en octobre.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'engagement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune d'Evry-Courcouronnes et de l'information qui lui a été communiquée sur le sujet.

- PREND ACTE de l'engagement de la procédure d'élaboration du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et du Plan de Reprise d'Activité de la Commune et des informations qui lui ont été

communiquées sur ces sujets.

- PRECISE que le Plan Communal de Sauvegarde finalisé sera mis en application par Arrêté du Maire.

9) Bilan des opérations immobilières - Année 2023

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Commune doit être présenté au Conseil municipal pour information.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des opérations immobilières au titre de l'année 2023.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune au cours de l'année 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10) Modifications des Autorisations de Programme

Le dossier est présenté par Jean CARON.

L'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 a conduit la Ville à sécuriser la gestion pluriannuelle de ses crédits et à adopter l'outil des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

La gestion en AP/CP a été approuvée lors du conseil municipal du 22 juin 2023.

Le budget primitif 2024 permet de mettre à jour les montant des Autorisations de Programme. Les ajustements suivants sont proposés :

- +130 000 € sur l'autorisation de programme n° AP04 « santé, petite enfance et seniors »
- +100 000 € sur l'autorisation de programme n° AP01 « sécurité »

Les autres autorisations de programme restent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modification des autorisations de programme.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Merci Jean, la M57 succède donc à la M14, ce qui est donc parfaitement cohérent... (*rires*)

Jean CARON : Oui, nous ne savons pas très bien pourquoi, cela fait partie de l'administration ! (*rires*).

Monsieur le Maire : Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI : Vous dites que vous voulez une augmentation de 100 000 € ? C'est cela ? Pour la sécurité ? (*réponse inaudible*) Quelque chose m'inquiète, parce que j'ai lu un rapport d'État, dans lequel on parle d'une augmentation générale à Evry des délits, des crimes, des violences, etc. Par exemple, l'insécurité générale est en hausse de 14 % par rapport à ...

Monsieur le Maire : Monsieur SERIDJI, cela n'a rien à voir avec le point que nous sommes en train d'aborder.

Azzedine SERIDJI : Cela fait partie de la sécurité ! Attendez, vous voulez augmenter un poste et nous avons eu des augmentations de délits, il y a quelque chose qui ne va pas. Si on augmente un poste, cela veut dire que cela va bien. Vous voulez augmenter, alors nous allons dire que... C'est de la folie ça !!

Monsieur le Maire : Alors... Nonobstant le fait que sur Evry et sur Courcouronnes, il y a aujourd'hui 85 % de délinquance - chiffres à l'appui - en moins par rapport à ce que l'on connaissait en 2001 - je me permets juste de le rappeler - et qu'évidemment Evry a des soubresauts sur des pourcentages qui sont parfois élevés sur des nombres de faits qui sont très faibles - je me permets de le dire - quand vous avez 2 cambriolages et que vous passez à 4, vous prenez 200 % ! Je dis juste cela pour repositionner les chiffres.

Cela a son importance mais là où je ne comprends pas la démarche intellectuelle qui est la vôtre, c'est que si la sécurité se dégrade, c'est donc assez cohérent de dépenser plus. Donc voilà... Je n'ai pas bien...

Bien, est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ?

Azzedine SERIDJI : Voilà, voilà, voilà, la dictature, voilà...

Monsieur le Maire : Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 4 contre, 3 abstention)

Votant contre :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE la nouvelle numérotation et les libellés des autorisations de programme tels qu'ils figurent ci-dessous :

N° de l'AP	Libellé de l'Autorisation de Programme
AP00	ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE
AP01	SECURITE
AP02	EDUCATION ET PERISCOLAIRE
AP03	SPORT ET CULTURE
AP04	SANTE, PETITE ENFANCE ET SENIORS
AP05	AMENAGEMENT
AP06	MODERNISATION ET USAGES NUMERIQUES
AP07	JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS
AP08	VOIRIE

- MODIFIE le montant de l'autorisation de programme n°AP04 « santé - petite enfance – seniors ». qui passe de 520 000 € à 650 000 €, soit une inscription complémentaire de 130 000 €.

- MODIFIE le montant de l'autorisation de programme n°AP01 « sécurité » qui passe de 960 000 € à 1 060 000 €, soit une inscription complémentaire de 100 000 €.

N° de l'AP	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant initial	Montant proposé
AP00	ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE	21 700 000 €	21 700 000 €
AP01	SECURITE	960 000 €	1 060 000 €
AP02	EDUCATION ET PERISCOLAIRE	123 613 000 €	123 613 000 €
AP03	SPORT ET CULTURE	20 842 000 €	20 842 000 €
AP04	SANTE, PETITE ENFANCE ET SENIORS	520 000 €	650 000 €
AP05	AMENAGEMENT	12 182 000 €	12 182 000 €
AP06	MODERNISATION ET USAGES NUMERIQUES	8 815 000 €	8 815 000 €
AP07	JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS	23 020 000 €	23 020 000 €
AP08	VOIRIE	13 100 000 €	13 100 000 €
TOTAL GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME		224 752 000 €	224 982 000 €

- PRECISE que le montant des autres autorisations de programme reste inchangé.

- PRECISE que les ajustements seront inscrits au sein du budget primitif 2024.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à ces modifications.

11) Budget primitif 2024 - Budget principal

Le dossier est présenté par Jean CARON.

Jean CARON : Nous allons débiter la présentation du budget 2024. L'heure étant assez avancée, nous allons vous proposer une formule dont nous espérons une certaine dynamique, avec un binôme « la tête et les jambes », la tête étant Anne PETUREAU qui va nous diffuser à l'écran des diapositives qui... (*interruption de Monsieur le Maire*)

Monsieur le Maire : Pardonne-moi Jean, pardonne-moi. Je demande un fait personnel, qu'il soit indiqué dans le compte-rendu que Monsieur SERIDJI m'a traité de dictateur. Je souhaite que cela soit notifié s'il vous plaît. Voilà, républicain, défenseur de la Vème République que je suis, je ne suis pas certain...

Azzedine SERIDJI : Monsieur...

Monsieur le Maire : Non, non, je ne vous ai pas donné la parole, je demande à ce que ce soit... Je demande à ce que ce fait personnel... (*intervention inaudible de Monsieur SERIDJI*) Monsieur SERIDJI, s'il vous plaît !!! Vous n'avez pas la parole !!! Je demande à ce que ce fait personnel soit notifié dans le compte-rendu, je vous en remercie.

Retour à l'ordre du jour

Jean CARON commente la présentation du budget qui est retransmise sur écran (le document est annexé au présent PV).

Pour rappel : Le Budget Primitif, qui doit être voté avant le 15 avril 2024, permet la poursuite des axes stratégiques :

- Axe 1 : renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville ouverture des arènes, démolition de la Poste.
- Axe 2 : une ville apprenante pour toutes et tous poursuite du programme de rénovation /

construction des équipements scolaires, création de 2 pôles enfances, financement de l'amélioration qualitative de la restauration scolaire.

- Axe 3 : rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers amplification des travaux de rénovation énergétique
- Axe 4 : vivre mieux dans la ville et en bonne santé développement de la consommation bio et locale de la restauration scolaire, actions en faveur de la pratique sportive.
- Axe 5 : accompagner la révolution des usages numériques montée en puissance du Portail Familles.

Malgré la stagnation de certaines recettes (notamment les Attributions de Compensation de GPS) et l'augmentation de certains postes de dépenses en raison de l'inflation, des revalorisations salariales issues de la législation ou de la politique volontariste de la Ville envers le personnel communal, ou encore de l'engagement de la Ville pour une restauration scolaire de haute qualité, la capacité d'autofinancement de la Ville est préservée grâce à des efforts de gestion sur l'ensemble des postes de dépenses.

Ainsi, la capacité d'autofinancement brute s'élève à 12,4 M€, soit le montant du remboursement du capital de la dette de l'exercice. La CAF nette est donc nulle au stade du BP. Elle devrait être largement positive après le vote du BS, avec la reprise de l'excédent 2023.

Le taux de CAF s'établit à 10,2 % (ce qui veut dire que pour 100 € de recettes, 10,2 € ne sont pas dépensés sur la section de fonctionnement et permettent de rembourser la dette).

L'excédent des recettes propres d'investissement (CAF, FCTVA, Taxe d'Aménagement) sur les dépenses devant réglementairement être couvertes par des recettes propres (principalement la dette) s'élève à 6,9 M€.

La capacité de désendettement de la Ville au BP 2024 s'établit à 12 ans. Cet indicateur est amené à s'améliorer au cours de l'exécution budgétaire.

Les taux de fiscalité demeurent inchangés.

Le BP 2024 par chapitre se présente de la manière suivante :

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre voté	BP 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 658 259,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	63 606 757,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 600,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 423 247,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 419 787,00
66 - CHARGES FINANCIERES	4 120 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 500,00
Total	121 260 150,00

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre voté	BP 2024
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	778 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 293,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 306 489,97
73 - IMPOTS ET TAXES	77 126 869,00
731 - FISCALITE LOCALE	897 759,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	34 396 239,03
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	689 500,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
Total	121 260 150,00

- **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre voté	BP 2024
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 293,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 485 692,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	449 857,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	265 597,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 789 492,82
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	43 358 241,18
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	80 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	710 000,00
Total	80 199 173,00

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre voté	BP 2024
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 000 000,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 433 401,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 423 247,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 600 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 032 025,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000 500,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	710 000,00
Total	80 199 173,00

Conformément à la possibilité introduite par la M57, le BP 2024 permettra d'effectuer des virements inter-chapitres au sein de chaque section à hauteur de 7,5 % des crédits inscrits (à l'exception du chapitre 012 dédié aux dépenses de personnel).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 de la Commune.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Merci Jean de cette parfaite concision, Monsieur GARNIT ? Je prends les devants...

Rafik GARNIT : Eh bien non, ce n'est pas moi qui vais prendre la parole mais puisque vous me la donnez, je tiens à remercier Monsieur CARON pour ses présentations qui sont très claires.

Je ne voudrais pas prendre la parole longtemps et faire une redite de ce que j'ai déjà dit mais effectivement, quand vous avez déroulé les camemberts, nous avons bien vu que les grosses proportions sur lesquelles j'ai mis le doigt ou que j'ai surlignées, ce sont effectivement les dépenses de frais de personnel, la dotation dans les recettes qui sont liées à notre recette fiscale et derrière, au niveau de la dette, notre part d'annuité qui va aller croissant et vous confirmez bien que notre partie d'endettement va continuer à s'envoler avec le risque aussi, comme vous l'avez précisé, de l'évolution du taux d'intérêt qui va venir davantage grever notre fonctionnement par la suite.

Pétronline BEROT : En écho au débat portant sur le point n°1 de la CRC et comme vous le savez, nous avons exprimé nos préoccupations et analyses lors du Débat d'Orientations Budgétaires en décembre dernier (*Conseil Municipal du 14 décembre 2023*) et aujourd'hui le rapport de la CRC vient confirmer nos craintes.

En conséquence, nous voterons contre le Budget 2024.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas ? (à Jean CARON) Peux-tu répondre à Rafik ? (GARNIT)

Jean CARON : Oui, tout à fait. Comme Monsieur le Maire l'a dit, nous n'avons pas effectivement la même approche de fond. Cela dit, nous partageons la préoccupation d'une gestion saine de la Commune face à un contexte qui est quand même extrêmement compliqué, qui nous malmène - parce que les coûts que nous prenons sans les voir venir, par exemple celui de la crise Covid dont on commence à ne plus avoir la mesure exacte parce que tout s'éloigne, tout s'efface - et qui a un impact absolument inouï et inattendu sur la dimension financière de la Commune.

Evidemment, cette gestion est une pression au quotidien. Alors quelle alternative avons-nous face à ce risque ?

D'abord - et je l'ai toujours dit comme cela et cela s'est toujours avéré payant dans l'histoire de nos communes - ne rien faire, c'est le pire ! Bien sûr le métier de la finance, c'est toujours un métier comme celui de l'assurance qui raisonne uniquement en termes de prudence. Mais l'excès de prudence, c'est surtout un très bon alibi pour ne rien faire.

Ne rien faire, c'est inentendable pour nos administrés, donc nous ne pouvons pas ne rien faire. C'est comme dans l'industrie, s'arrêter c'est mourir. Donc il n'y a pas d'alternative, il faut avancer, il faut construire, il faut affronter les aléas et nous sommes dans cette démarche.

Mais nous sommes dans une démarche qui est, d'abord, extrêmement bien pilotée techniquement par des gens dont c'est le métier dans les équipes administratives, et cela, il faut le souligner. Il faut souligner l'effort incroyable qui a été fourni par les équipes qui, en même temps qu'assurer tout ce travail au quotidien, ont dû répondre pendant un an au travail d'enquête de la CRC, c'est juste incroyable.

C'est incroyable ! Quand vous voyez que nous avons une liste de questions, d'une centaine de questions, qui tombe le vendredi soir et qu'assez rapidement, dès le lundi matin, les premières réponses tombent, cela prépare juste la prochaine série de 100 questions ! Il faut quand même avoir la foi chevillée au corps pour dire « on va y arriver, on va y arriver et tout le monde va être satisfait à la fin » et c'est ce qui s'est passé.

Bien sûr qu'il y a du risque, je l'entends cela, bien sûr qu'il y a du risque ! Mais le risque, cela se mesure, et cela se pilote. Alors la mesure c'est plutôt le travail des élus, ce sont plutôt les discussions que nous avons au cours du Débat d'Orientations Budgétaires où nous échangeons sur les perspectives et où nous dressons un petit peu ce que l'on propose pour essayer de garder la maîtrise de la situation.

Et puis l'exécution, c'est de la technicité pour suivre ce qui a été décidé en décembre et se rendre compte, 18 mois plus tard, quand nous regardons le compte administratif durant l'été, que l'exécution a été parfaite. Cela, c'est de la technicité.

Quand Monsieur le Maire a dit que nous réalisons un nombre assez incroyable de nos exécutions d'investissement, c'est vrai que cela n'est pas si courant et que c'est un vrai exploit qui est réalisé par les équipes administratives au quotidien.

Il n'y a pas d'audace sans maîtrise ! Cela s'appelle juste de la témérité et d'ailleurs l'audace sans la maîtrise est sanctionnée très rapidement ! Donc oui, il y a des élus qui sont assez audacieux, qui essaient de voir loin, qui sont très soudés et qui travaillent avec l'administration. Audace / maîtrise, les élus / l'administration. C'est comme cela je crois qu'il faut comprendre notre travail au quotidien et c'est comme cela que nous avons toujours proposé une construction budgétaire qui permet de garder l'espoir, parce que c'est quand même cela la finalité !

Comment pouvez-vous revenir vers vos administrés en disant : « Mais cela vous ne l'avez pas fait ! », « Non, je ne l'ai pas fait parce que j'ai eu peur... ». Ce n'est pas entendable. Il y a quelque chose à faire ou il n'y a pas quelque chose à faire ? S'il y a quelque chose à faire, on regarde comment on le fait et on essaye de la faire, c'est tout.

Monsieur le Maire : Merci Jean, Monsieur N'SONDE ?

Freddy N'SONDE : La dépendance accrue à l'emprunt est le signe d'une stratégie de financement

risquée. Alors, pour ma part, je vais m'abstenir.

Monsieur le Maire : Je comprends évidemment même si je m'interroge sur les stratégies que nous avons partagées ensemble pendant 15 ans et dont je découvre maintenant qu'elles permettent de s'abstenir... Francis CHOUAT ?

Francis CHOUAT : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste faire part de mon immense surprise sur ce débat, ce soir en Conseil Municipal, en grande partie consacré aux enjeux de stratégie et aux enjeux d'organisation financière qui permettent de mettre en œuvre cette stratégie,

Je peux comprendre - c'est le rôle de la démocratie - que des oppositions ne votent pas le budget présenté par la Majorité, pour une raison simple : c'est que l'acte qui fonde l'appartenance à une Majorité, c'est le budget. Par conséquent, celles et ceux qui ne sont pas dans cette Majorité, ne votent pas le budget.

Mais, j'aurais pu quand même m'attendre, depuis le début de la soirée, à des arguments. Quelques uns qui ont été donnés, notamment par Monsieur GARNIT, mais je pouvais m'attendre à ce que des arguments soient donnés et qu'ils fondent une opposition, quitte à ce que cette opposition soit constructive.

Il y a trois, quatre éléments dans la vie municipale, dans la gestion d'une ville, dans son organisation, dans son animation, dans son audace, dans sa témérité, qui structurent la vie municipale. Il y a le budget, nous venons d'en parler, dans un monologue d'ailleurs assez court de la part du rapporteur du budget et dans une brièveté absolument sidérante de la part des oppositions et notamment de l'une d'entre elles...

Evidemment, l'avantage c'est qu'ici, il n'y a pas de 49.3 ! Il n'y a pas de motion de rejet ! Donc à un moment, on ne peut pas se réfugier derrière des procédures de débat qui empêchent le débat !

Mais là, il n'y a aucun débat... Or, on débute la soirée par une présentation synthétique et très riche du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de quoi parlons nous ? De tout autre chose ! De tout autre chose que de ce qu'il y a dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, tout autre chose.

Je passe sur les marronniers, cela fait 20 ans, 30 ans, 40 ans, que les Chambres Régionales des Comptes épinglent les gestions municipales sur des problèmes de Cabinet, sur les problèmes d'imputations, sur les problèmes de voitures de fonction, etc, pas là. Moi, j'y avais eu droit, mais là non. Peut-être que cela tombera la prochaine fois ? Je ne vois pas trop ce que cela a de stratégique mais c'est ainsi.

Que dit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ?

Je vous le dis, chers collègues de l'opposition, en essayant de rafraîchir votre propre mémoire d'il y a quelques années :

- Premièrement, que la fusion des villes de Courcouronnes et d'Evry était indispensable.
- Deuxièmement, qu'elle s'est faite dans la transparence démocratique.
- Troisièmement, qu'elle produit un résultat positif.

Là-dessus, vous avez, pendant des mois et des mois, contesté le bien-fondé de cette stratégie. Vous pourriez au moins en prendre acte !!! Non... Non... D'ailleurs le nombreux public que vous avez amené ce soir est lui-même aussi déçu que moi puisqu'il est en train de partir à la vitesse grand V ! Je comprends ! Nous, nous restons, lui, il peut aller se coucher.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est son devoir, c'est son devoir absolu, dit : « vous avez une stratégie en matière d'investissements, en matière de fonctionnement, nous vous alertons sur le fait que cette stratégie est une stratégie osée ».

Mais la différence entre un Conseil municipal et une Chambre Régionale des Comptes, c'est qu'un Conseil municipal décide d'une stratégie. La Chambre Régionale des Comptes, ou tout autre organisme - y compris le Conseil Constitutionnel que beaucoup ont sollicité ces derniers temps -

dit : « moi j'alerte sur le fait que... Là où il y a des risques d'illégalité, je le dis, de réparer là où je pense qu'il y a un problème, je le dis... ».

Or, que fait le budget 2024 que vient de présenter Jean CARON ? Il dit « nous tenons compte évidemment de tous les éléments de précaution, de tous les éléments de prudence, de tous les éléments d'incertitude sur le contexte national et européen en matière financière et en matière d'endettement mais nous voulons aller vers tel objectif ».

Pourquoi ? Parce que la Chambre Régionale des Comptes le dit elle-même, et ce n'est pas la première fois, c'est depuis des années et des années qu'une ville comme Evry-Courcouronnes est dans une situation, du point de vue de sa stratégie financière, du point de vue de sa stratégie d'aménagement, de développement, de sa stratégie sociale, de sa stratégie de développement durable, 3ème élément nouveau dans les grands rapports qui jalonnent nos actions, c'est la batterie de rapports que Danielle (VALERO) et ses collègues ont présentés tout à l'heure et qui, de mon temps - n'est-ce pas Monsieur SERIDJI, je ne suis pas ex-maire, je suis ancien maire, je n'ai jamais été battu - donc, de mon temps, comme l'on dit, ce n'était pas aussi prégnant les enjeux écologiques du développement durable à multi facettes. Aujourd'hui nous les intégrons.

Donc, de tout cela, nous pourrions parler tout en ayant une divergence sur le vote final ! Mais dire « Oh nous, de toutes façons, nous nous votons contre parce que la Chambre Régionale des Comptes nous dit qu'il y a un risque, alors nous votons contre ».

Pourquoi passer son temps à vouloir, pour les uns, remplacer le Conseil Constitutionnel et pour les autres, remplacer la Chambre Régionale des Comptes ? Que chacun prenne ses responsabilités, enfin quand même ! Ce n'est pas si compliqué que cela !

Je voulais donc vous dire cela, non seulement pour vous dire le plaisir que j'ai à vous retrouver à chaque fois que je peux venir, mais surtout pour en appeler à un esprit véritablement démocratique et de responsabilité de la part de tous les membres du Conseil Municipal qui, même s'il se termine par des votes séparés sur tel ou tel rapport, il prend la peine de débattre sur le fond, ce que vous n'avez pas fait pour 99,9 % des interventions de ce soir, d'où ma sidération.

Monsieur le Maire : Merci Francis, je sou mets ce budget au vote et cela nous fait chaud au cœur de te retrouver avec nous également.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 6 contre, 1 abstention)

Votant contre :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe)

- APPROUVE par chapitre, les sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif 2024 de la commune d'Evry-Courcouronnes, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre voté	BP 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 658 259,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	63 606 757,00

014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 600,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 423 247,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 419 787,00
66 - CHARGES FINANCIERES	4 120 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 500,00
Total	121 260 150,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre voté	BP 2024
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	778 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 293,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 306 489,97
73 - IMPOTS ET TAXES	77 126 869,00
731 - FISCALITE LOCALE	897 759,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	34 396 239,03
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	689 500,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
Total	121 260 150,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre voté	BP 2024
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 293,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 485 692,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	449 857,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	265 597,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 789 492,82
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	43 358 241,18
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	80 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	710 000,00
Total	80 199 173,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre voté	BP 2024
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 000 000,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 433 401,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 423 247,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 600 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 032 025,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000 500,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	710 000,00
Total	80 199 173,00

- AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des crédits votés sur la section.

- AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement dans la limite de 7,5 % des crédits votés sur la section.

12) Approbation du versement de subventions aux établissements "satellites" de la Commune : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Caisse des Ecoles (CDE) et GIP Stratégie Action Educative (GIP SAE) - Année 2024

Le dossier est présenté par Jean CARON.

Dans la continuité du vote du budget 2024 il est proposé au vote le montant des subventions 2024 pour les établissements « satellites » de la Commune :

- 2 207 534 € pour le Centre Communal d'Action Sociale,
- 83 500 € pour la Caisse des Écoles,
- 70 000 € pour le GIP-Stratégie d'Action Éducative

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024, sur le chapitre budgétaire 65.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement des subventions au CCAS, à la CDE et au GIP SAE pour l'année 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 2 207 534 euros (deux millions deux cent sept mille cinq cent trente-quatre euros) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au titre de son fonctionnement pour l'année 2024.

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2024, à l'imputation 657363.

- DECIDE d'attribuer une subvention de 83 500 euros (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros) à la Caisse Des Ecoles (CDE), au titre de son fonctionnement pour l'année 2024.

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2024, à l'imputation 657364.

- DECIDE d'attribuer une subvention de 70 000 euros (soixante-dix mille euros) au GIP Stratégie Action Educative, au titre de son fonctionnement pour l'année 2024.

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2024, à l'imputation 657381.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents relatifs à ces attributions de subventions.

13) Approbation du versement de subventions de fonctionnement et de projets aux associations – Année 2024

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

Pascal CHATAGNON : Merci Monsieur le Maire. Comme chaque année après le vote du budget, nous allons voter une partie des subventions à nos associations et je voudrais d'abord commencer, en saluant l'engagement de l'ensemble des bénévoles qui, au quotidien font vivre notre tissu associatif et les remercier chaleureusement pour tout ce qu'ils font.

500 associations sur Evry-Courcouronnes, 1,5 millions en France, 9,5 % d'emplois dans le privé et 20 millions de bénévoles. Incontournables... Oui elles sont incontournables, pourtant le Conseil Economique et Social Environnemental National attire aujourd'hui notre attention sur une grande fragilité de leurs financements et lance une grande consultation nationale à ce sujet.

Les coordinations des grands mouvements d'éducation populaires comme la Fédération des Centres Sociaux, l'UNIOUSS (Union nationale inter-fédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), le CNAJEP (Comité national pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) nous interpelle sur certains

désengagements de l'État et nous soutenons la démarche de ces mouvements.

Soutien affirmé et réaffirmé ici, nous avons dès le début du mandat sanctuarisé le budget aux associations, engagements pris par Monsieur le Maire et l'équipe Municipale : soutien financier, soutien par la mise à disposition de locaux - Monsieur le Maire rappelait tout à l'heure l'achat des locaux du Secours Populaire ou des Restos du Cœur - prêts de matériel, accompagnement et, dernièrement par le lancement de la Constitution du Conseil Local de la Vie Associative pour les accompagner, tant nous savons l'importance de leur présence dans nos quartiers notamment.

Pour cette campagne 2024, nous avons reçu l'ensemble des déposants, plus de 130 associations, Travail toujours riche, passionnant, véritable temps de partenariat parce qu'il s'agit bien de partenariats qui se construisent entre eux et nous.

Si le bénévolat reste une question aujourd'hui, nous constatons de nombreux renouvellements dans beaucoup d'associations - et nous sommes heureux de voir arriver des jeunes qui prennent le relais, notamment auprès des vieux militants de la CIMADE ou de la Ligue des Droits de l'Homme, pour aller aider les sans-papiers - de nouvelles associations - comme l'une qui s'appelle « La Patte Tendue » qui aide à dresser des chiens pour les personnes non-voyantes - des entretiens où certains nous disent : « cette année, j'ai besoin de moins d'argent, je préfère que cela serve à une autre association et donc je vous demande de me donner moins ». Oui, cela nous est arrivé avec Yvan (COUVIDAT) on s'en souvient.

Suite à ces échanges - nous étions à peu près une douzaine d'élus à participer à ces entretiens, j'ai pu en faire une cinquantaine et Edwige (PRISCA) nous a rejoints sur ce travail - les services, les élus ont arbitré, discuté pour vous proposer le tableau ci-joint qui concerne 69 subventions de droit commun, 18 appels à projet pour la vie des quartiers et 16 subventions d'exploitation d'associations sportives mais Yvan tout à l'heure, en développant les autres délibérations, vous en parlera mieux un peu plus.

Ce sont donc des subventions de moins de 23 000 €. Les autres faisant l'objet d'une convention, elles vous seront présentées par les collègues, une par une, dans chacune des délibérations et vous aurez un peu plus de détails.

Jean (CARON) vous a parlé de la subvention CCAS. Vous aurez, dans un prochain Conseil, une fois que le CCAS se sera prononcé, les subventions aux associations qui dépendent du CCAS.

103 associations sont donc concernées dans cette délibération et je veux remercier l'ensemble des services de la Vie Associative, de la Participation Citoyenne, la Direction des Sports et tous les services qui ont contribué, avec mes collègues, à recevoir l'ensemble de ces associations, à les écouter comme nous le faisons tous les ans et nous vous proposons de voter leurs subventions.

Monsieur le Maire : Merci Pascal. Vraiment bravo pour le travail colossal d'audition de l'ensemble des associations, une par une, c'est extrêmement riche à chaque fois.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement des subventions de fonctionnement et de projet aux associations du territoire pour l'année 2024, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

- PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires, bilans financiers, RIB.

- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

14) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'AMAC - Année 2024

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que nous venons d'attribuer les subventions d'un montant de moins de 23 000 € et que nous passons dorénavant à des subventions individualisées pour les seuils au-delà de 23 000 € et nous commençons avec Ronan (FLEURY) sur l'AMAC.

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

La Commune souhaite poursuivre son soutien aux actions menées par l'AMAC (Association Municipale d'Actions Culturelles). Dans ce cadre, elle doit signer une convention annuelle de subventionnement avec l'AMAC, qui a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre la Commune et l'AMAC et le montant de la subvention 2024.

Il est proposé d'attribuer à l'AMAC une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de l'année 2024 pour assurer le fonctionnement de l'association avec la mise en place d'activités sociales, culturelles et sportives du personnel communal.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement avec l'AMAC, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser versement d'une subvention de 150 000 € à l'AMAC au titre de l'année 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement 2024 à intervenir avec l'Association Municipale d'activités Culturelles (AMAC).
- AUTORISE le versement à l'AMAC d'une subvention d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) pour l'année 2024.
- DIT que ce montant comprend les salaires et charges afférents à la mise à disposition d'un agent communal qui exercera des fonctions de secrétaire.
- PRECISE que la convention de mise à disposition d'un personnel communal fera l'objet d'une délibération séparée.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, à l'imputation 65748.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement avec l'AMAC et tout document afférent.

15) Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'AMAC - Année 2024

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

Dans le cadre de son soutien à l'AMAC, une convention de subventionnement fixant les termes du

partenariat de la Commune et de l'AMAC et le montant de subvention 2024 a été conclue. Le montant de la subvention allouée annuellement comprend la rémunération et les charges sociales d'un personnel mis à disposition de l'AMAC par la Commune (une secrétaire à temps plein).

La mise à disposition d'un agent communal à l'association doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle concernant la subvention.

Cette convention de mise à disposition sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024. Elle pourra être renouvelée par périodes n'excédant pas cette durée.

Le montant des rémunérations et des charges sociales versées par la Commune sera remboursé intégralement et semestriellement par l'Association.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider les termes de la convention de mise à disposition d'un personnel communal à conclure avec l'AMAC et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un personnel communal à conclure avec l'Association Municipale d'activités Culturelles (AMAC).

- DIT que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024 et qu'elle pourra être renouvelée par périodes ne pouvant excéder cette durée.

- DIT que le montant annuel de la subvention attribuée à cette association comprend les salaires et charges afférents à la mise à disposition de cet agent qui exercera des fonctions de secrétaire.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, à l'imputation 65748.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'AMAC et tout document afférent.

16) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'association Union des Retraités d'Évry (URE)

Le dossier est présenté par Danielle VALERO.

Danielle VALERO : Je confirme ce que viennent de dire Monsieur le Maire et Pascal (CHATAGNON), c'est toujours très intéressant pour nous les élus de secteur, comme on les appelle, de recevoir les associations qui font beaucoup, beaucoup de choses. Moi j'ai reçu avec Méline (BAYOL) les associations handicap, j'ai reçu celles de la santé, celles des seniors, évidemment celles de mes délégations, c'est très très intéressant. Cela nous permet également de mesurer, de sentir comment ils vivent la Ville et c'est vraiment passionnant.

La Commune et l'Union des Retraités d'Évry-Courcouronnes entendent inscrire leur partenariat dans une logique d'accompagnement et de promotion de la vie sociale et culturelle en direction des publics seniors selon les 4 orientations majeures de la politique Seniors :

- prendre en compte la situation de tous les seniors sur la commune,
- encourager et renforcer les actions existantes lorsqu'elles sont pertinentes et adaptées,
- développer les projets pour couvrir les besoins non encore satisfaits,
- travailler de manière étroite avec tous les acteurs et développer de nouveaux partenariats.

Au regard des actions portées par l'URE auprès du public Senior, il est proposé d'attribuer à cette association, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 000 € (fonctionnement et Semaine bleue).

Comme le prévoit la législation, un conventionnement annuel avec toutes les associations sportives qui reçoivent une subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000 € est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement 2024 à conclure avec l'URE, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 39 000 € à l'URE.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement 2024 à conclure avec l'Union des Retraités d'Evry (URE).

- AUTORISE le versement à l'URE d'une subvention d'un montant global de 39 000 € (trente neuf mille euros) pour l'année 2024, dans le cadre du fonctionnement de l'association et de la Semaine Bleue.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention de subventionnement et tous les documents afférents.

17) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'association MJC Simone Signoret

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.

Medhy ZEGHOUF : Comme chaque année, une délibération qui dépasse les 23 000 € donc conventionnement avec la MJC Simone Signoret - ce qui me permet, car je suis sûr qu'elle me regarde comme chaque année, de saluer Ghislaine LECONTE, sa Présidente et toute l'équipe menée par Anne - nous vous proposons donc une reconduction, comme l'année précédente, d'une subvention de fonctionnement d'un montant très précis de 99 940 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec la MJC Simone Signoret, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 99 940 € au titre de l'année 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association MJC Simone Signoret au titre de l'année 2024.

- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association MJC Simone Signoret, pour l'année 2024, d'un montant global de 99 940 € (quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quarante euros).

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention de subventionnement et tous les documents afférents.

18) Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subventionnement - Association des Champs

Le dossier est présenté par Lucas MESLIN.

La Commune a confié l'animation et la gestion de la Maison de quartier des Champs-Elysées à l'association des Champs qui doit répondre aux besoins exprimés par les habitants.

Dans ce cadre, une convention déterminant les objectifs, les missions, les rôles et les fonctionnements de chacune des parties a été élaborée.

L'article 5-3 fixe le montant de la subvention allouée par la Commune à l'association.

Pour l'année 2024, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 49 000 € (43 000 € au titre du fonctionnement et des actions et 6 000 € au titre des actions mises en place dans le cadre du "petit jardin des Champs").

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'Association des Champs, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 49 000 € au titre de l'année 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat et d'objectifs conclue avec l'Association des Champs, relatif à l'actualisation du montant de la subvention annuelle qui lui est versée par la Commune.
- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € (quarante-neuf mille euros) à l'association des Champs, au titre de l'année 2024, décomposé comme suit :
 - 43 000 € au titre du fonctionnement et des actions ;
 - 6 000 euros au titre des actions mises en place dans le cadre du « petit jardin des Champs ».
- PRECISE que ce montant global intègre les acomptes déjà versés.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant et tous les documents afférents.

19) Approbation d'une convention de partenariat avec « La Communauté Inavouable » et du versement d'une subvention de fonctionnement

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.

La commune d'Évry-Courcouronnes propose chaque année une programmation riche en arts du spectacle et souhaite dans ce cadre marquer son soutien à des projets et d'aide à la création.

Elle souhaite ainsi construire un partenariat avec la Communauté Inavouable, compagnie théâtrale interdisciplinaire, dont les créations écrites et mises en scène par Clyde Chabot sondent l'intime et l'universel à travers les questions de l'identité, des migrations, de la filiation, l'amitié, la naissance.

Il est également proposé le versement d'une subvention de 1 000 € à cette association pour l'année 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Communauté Inavouable, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € à cette association au titre de l'année 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Compagnie « la Communauté Inavouable ».
- AUTORISE le versement à la Compagnie « la Communauté Inavouable » d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € (mille euros) pour l'année 2024.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (RIB).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de partenariat et tout document afférent ainsi que tout document relatif à l'attribution de subvention.

20) Approbation du versement d'une subvention à l'Association de Soins et d'Aide à domicile (ASAMD) et au CLIC Cœur Essonne

Le dossier est présenté par Danielle VALERO.

La Commune a conventionné avec le CLIC Cœur Essonne et l'ASAMD en 2022, afin de définir les objectifs, moyens et modalités permettant la mise en œuvre des actions proposées sur le territoire par ces deux associations et de fixer le montant de subvention annuel. Ce montant doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- CLIC Cœur Essonne : 41 396 €
- ASAMD : 79 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes des avenants aux conventions conclues avec l'ASAMD et le CLIC Cœur Essonne, d'autoriser Monsieur le Maire à les signer et d'autoriser le versement des subventions indiquées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs à conclure avec l'ASAMD et les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs à conclure avec le CLIC Coeur Essonne.
- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Soins et de Maintien à Domicile (ASAMD) pour l'année 2024, d'un montant global de 79 000 € (soixante dix neuf mille euros).
- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement au CLIC du Coeur Essonne pour l'année 2024, d'un montant global de 41 396 € (quarante et un mille trois cent quatre vingt seize euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer lesdits avenants et tous les documents afférents.

21) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) - Année 2024

Les points n° 21 à 26 sont présentés à la suite et font chacun l'objet d'un vote distinct.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.

Yvan COUVIDAT : Si vous me le permettez, je peux peut-être enchaîner les points 21, 22, 23, 24, 25 et 26 ?

Monsieur le Maire : Mais fais comme chez toi !

Yvan COUVIDAT : Nous sommes dans le cadre des subventions et des conventionnements, notamment de nos trois clubs omnisports, l'Amicale Sportive d'Evry, le Club Omnisports de Courcouronnes et le SCA 2000 à Evry et ensuite l'Evry Football Club, je vais y revenir à la fin parce qu'il y a aussi des mises à disposition. Les clubs omnisports, c'est peu plus de 2000 adhérents, une vingtaine de sections par club omnisports.

Il est demandé de voter une subvention pour l'AS Evry à hauteur de 225 000 €. Ce montant est en baisse par rapport à la saison dernière pour une raison très simple : la section Karaté est sortie du Club Omnisports, donc nous avons baissé la subvention d'autant. Nous retrouverons cette section dans les associations qui touchent moins de 23 000 €.

Après, il y a le COC (Club Omnisports de Courcouronnes) avec une petite particularité cette année : l'année dernière, nous étions à hauteur de 171 000 €, là nous allons venir les aider à hauteur de 184 000 €. Pourquoi ? C'est simple. Ils ont aussi à peu près 2000 adhérents, il n'y a pas de raison qu'ils aient beaucoup moins que les autres clubs omnisports, puisque le travail sur le terrain est énorme, quelles que soient les sections sportives, et nous sommes en train d'essayer d'équilibrer un peu les subventions à nos associations sportives. Le COC étant d'ex-Courcouronnes, il n'avait pas du tout le même niveau de subvention, nous sommes en train de rééquilibrer, cela ne peut pas se faire en une seule fois, nous y allons petit à petit, donc, nous sommes passés de 171 000 € à 184 000 €.

Pour l'Evry Football Club, nous restons à enveloppe constante de 200 000 € sur un club qui a à

peu près 1200 licenciés. Cela paraît beaucoup mais c'est aussi l'histoire de la Ville qui fait qu'il se retrouve à cette hauteur.

Nous nous voyons mal diminuer la subvention car nous faisons un travail avec eux sur la question de la mise à disposition. Il faut savoir qu'aujourd'hui, ce club bénéficie, contrairement à tous les autres clubs, de mises à disposition (*de personnel*) que nous sommes en train de réduire pour arriver à zéro à la fin du mandat.

Cette année, nous parlons de 90 000 € de mises à disposition, soit l'équivalent de deux temps plein, donc nous avons réduit. L'année dernière nous étions à 140 000 €. Nous avons donc baissé de 50 000 €, ce n'est pas rien, surtout pour la gestion de 50 équipes de football. Cela vient un peu chambouler leur fonctionnement, mais le club le fait très très bien, le porte très très fortement et ce travail est fait en collaboration.

Après, il y a l'Association Football Club de Courcouronnes pour laquelle nous sommes restés à une hauteur équivalente à l'année dernière, soit 45 000 €.

Le SCA 2000 n'a pas bougé non plus, ils sont à 226 000 €.

Monsieur le Maire : Merci Yvan, c'est très complet et merci pour le temps que tu passes. Et j'en profite, puisqu'ils sont nombreux à nous regarder, pour remercier toutes ces sections sportives - nous avons un Président de ces sections sportives, des subventions d'avant d'ailleurs, dans la salle - pour tout ce travail commun qui est fait pour essayer de faire aussi évoluer les clubs.

Yvan COUVIDAT : Je voudrais revenir aux associations qui perçoivent moins de 23 000 €. Nous sommes en train de reprendre dans les sports des associations qui étaient subventionnées à la Culture ou à d'autres endroits. Nous remettons un peu d'ordre pour accompagner au mieux, pour que le Service des Sports puisse se saisir de certaines sections qui n'étaient pas dans le giron des Sports et qu'il puisse mieux les accompagner.

Il faut savoir que le Club de Karaté, qui s'appelle l'ASEK (ASE Karaté), est nouvellement arrivé mais il sort de l'Amicale sportive d'Evry, est aidé à hauteur de 18 500 €.

Il y a une baisse de subvention sur le club « Donnons des ailes au vélo », je vais vous expliquer pourquoi, c'est important. Nous les avons aidés à hauteur de 10 000 € et nous passons à 7 000 € parce que nous appliquons un critère qui consiste à ne pas attribuer une subvention supérieure aux cotisations perçues par l'association. Donnons des ailes au vélo fait tout de même beaucoup d'actions sur le territoire, et même des actions nationales, nous les aiderons donc plutôt sur du projet.

Après présentation des dossiers, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2024 à conclure avec l'Amicale Sportive d'Evry (ASE).
- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ASE d'un montant de 225 000 € (deux cent vingt-cinq mille euros) au titre de l'année 2024.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que l'ASE s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

22) Approbation d'une convention de subventionnement avec le Club Omnisports Courcouronnes (COC) - Année 2024

Les points n° 21 à 26 sont présentés à la suite et font chacun l'objet d'un vote distinct.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT (voir point 21).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2024 à conclure avec le Club Omnisports Courcouronnes (COC).

- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement au Club Omnisports Courcouronnes (COC) d'un montant de 185 000 € (cent quatre vingt cinq mille euros) au titre de l'année 2024.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.

- PRECISE que le Club Omnisports Courcouronnes (COC) s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

23) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'Association Evry Football Club - Année 2024

Les points n° 21 à 26 sont présentés à la suite et font chacun l'objet d'un vote distinct.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT (voir point 21).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2024 à conclure avec l'Association Evry Football Club.

- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Evry Football club d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) au titre de l'année 2024.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que la mise à disposition de personnel communal à cette association fera l'objet d'une convention et d'une délibération séparées.
- PRECISE que l'association Evry Football Club s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

24) Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'Association Evry Football Club

Les points n° 21 à 26 sont présentés à la suite et font chacun l'objet d'un vote distinct.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT (voir point 21 et éléments qui suivent).

La commune a conclu une convention annuelle de subventionnement avec l'association Evry Football Club, qui bénéficie en plus d'une mise à disposition de personnel communal.

Les dispositions des articles L.512-6 et suivants du Code Général de la Fonction Publique et du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 précisent le cadre et les modalités de mise à disposition des personnels communaux à des associations.

C'est dans ce cadre que des agents municipaux (8 animateurs sportifs pour la période du 1^{er} semestre 2024, 10 pour la période du second semestre) sont mis à disposition de l'Association Evry Football Club (EFC). La signature de conventions individuelles de mise à disposition de personnel est obligatoire.

Ces conventions de mise à disposition seront conclues pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Elles pourront être renouvelées par périodes n'excédant pas cette durée.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention type de mise à disposition de personnel à l'Association Evry Football Club.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention type de mise à disposition de personnel communal à l'Association Evry Football Club (EFC) au titre de l'année 2024.
- DIT que les conventions individuelles sont conclues pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et qu'elles pourront être renouvelées par périodes ne pouvant excéder cette durée.
- DIT que le montant annuel de la subvention attribuée à cette association comprend les salaires et charges afférents à la mise à disposition de ces agents qui exerceront les fonctions d'animateur sportif.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

25) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'Association Football Club Courcouronnes - Année 2024

Les points n° 21 à 26 sont présentés à la suite et font chacun l'objet d'un vote distinct.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT (voir point 21).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2024 à conclure avec le Football Club de Courcouronnes.
- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement au Football Club de Courcouronnes d'un montant de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) au titre de l'année 2024.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que le Football Club de Courcouronnes s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

26) Approbation d'une convention de subventionnement avec le SCA 2000 Evry - Année 2024

Les points n° 21 à 26 sont présentés à la suite et font chacun l'objet d'un vote distinct.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT (voir point 21).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2024 à conclure avec le SCA 2000 EVRY.
- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement au SCA 2000 EVRY d'un montant de 226 000 € (deux cent vingt-six mille euros) au titre de l'année 2024.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que le SCA 2000 EVRY s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

27) Approbation du versement de subventions - Appel à projets Transition écologique

Le dossier est présenté par Danielle VALERO.

La Commune lance chaque année un appel à projet Transition écologique à destination des associations œuvrant sur le territoire.

Quatre projets ont été retenus pour l'année 2024 :

- Mise en place d'un éco-pâturage au sein du verger des Aunettes par l'association Audace.
- Organisation d'une action de promotion de l'usage du vélo à l'occasion de l'évènement national « mai à vélo » par l'association Mobilité citoyenne.
- Suivi de plus de 50 étudiants au quotidien en leur fournissant des denrées alimentaires issues de commerces locaux ou d'inventus de grandes surfaces afin de lutter contre le gaspillage alimentaire par l'association Epicer'INT
- Organisation d'une table ronde « Comment entreprendre dans la RSE ? » dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat à impact positif auprès des étudiants du campus de Télécom SudParis et IMTBS par l'association Sprint.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention au titre de l'appel à projets « Transition écologique » :

- D'un montant de 2000 € à l'association Audace
- D'un montant de 2000 € à l'association Mobilité Citoyenne
- D'un montant de 500 € à l'association Epicer'INT
- D'un montant de 500 € à l'association Sprint

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions suivantes pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets Transition écologique :

Projets	Associations	Montants (€)
Mise en place d'un éco-pâturage au sein du verger des Aunettes	AUDACE	2000
Organisation d'une action de promotion de l'usage du vélo à l'occasion de l'évènement national « mai à vélo »	MOBILITE CITOYENNE	2000
Suivi de plus de 50 étudiants au quotidien en leur fournissant des denrées alimentaires issues de commerces locaux ou d'inventus de grandes surfaces afin de lutter contre le gaspillage alimentaire	EPICER'INT	500
Organisation d'une table ronde « Comment entreprendre dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ? » dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat à impact positif auprès des étudiants du campus de Télécom SudParis et IMTBS	SPRINT	500

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces attributions de subventions.

28) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Universitaire pour l'EvryCourcou'Run' Color

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.

L'Association Sportive Universitaire (ASU) organise le 16 mars 2024 la 11ème édition de l'EvryCourcou'Run'Color.

Des ateliers avec des obstacles, en plus des stations de peinture, ainsi qu'une distance unique de 6 km pour la Color et la marche seront proposés. Une partie des recettes sera reversée à une Association venant en aide aux femmes atteintes d'un cancer du sein.

Pour cette manifestation, l'Association Sportive Universitaire a sollicité un soutien logistique (mise à disposition de gymnases, stands, ...) et financier auprès de la Commune. Ce soutien fera l'objet d'une convention.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'ASU, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'ASU.

Yvan COUVIDAT : Nous vous invitons fortement à venir vivre cela le 16 mars, tout commence sur la Place des Droits de l'Homme. J'en profite également pour vous dire ce sera aussi notre lancement pour les JO. Nous allons mettre sur place un conteneur autour des JO, ce qui sera l'occasion pour le Service des Sports de lancer l'année olympique qui nous attend. C'est toujours un moment sympa, venez !

Monsieur le Maire : Oui venez nombreux participer, courez, marchez, cela vaut vraiment le coup !

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'Association Sportive Universitaire (ASU) pour définir les modalités du soutien de la Commune dans le cadre de la course EvryCourcou'Run'Color 2024.
- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'Association Sportive Universitaire dans le cadre de l'organisation de la course EvryCourcou'Run'Color 2024.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la Commune.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention à intervenir avec l'Association Sportive Universitaire et tout document afférent.

29) Modification des tarifs du parking Mairie-Cathédrale

Le dossier est présenté par Gérard GIANATI.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, afin de faciliter l'accès des agents à leur lieu de travail, il a été décidé de réserver le stationnement de l'ensemble des zones du parking Mairie-Cathédrale aux personnels communaux. Néanmoins, il a toutefois été décidé de permettre aux usagers de se garer dans ce parking sur de courtes durées (1h ou 2h), afin de leur permettre de se rendre à l'Hôtel de Ville pour y effectuer leurs démarches administratives. Nous proposons une actualisation des tarifs usagers comme suit :

- 1 heure : 4 €
- 2 heures : 8 €
- Au-delà : 50 €

Cette nouvelle tarification s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs du Parking Mairie-Cathédrale.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 3 contre, 4 abstention)

Votant contre :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la Délibération n°CM20150625_20 susvisée relatif à la tarification du Parking Mairie Cathédrale.
- FIXE les tarifs suivants, applicables aux visiteurs :
 - 1 heure = 4,00 €
 - 2 heures = 8,00 €
 - Au-delà de 2 heures = 50,00 € par jour.
- DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2024.
- DIT que les recettes afférentes seront imputées sur le budget communal.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

30) Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne – Accès à Mon compte partenaire

Le dossier est présenté par Lucas MESLIN.

Les CAF sont chargées de gérer les prestations familiales et sociales des employés, des travailleurs indépendants des professions non agricoles et de la population non active.

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les CAF transmettent des informations personnelles à leurs partenaires tels que les collectivités territoriales, les bailleurs, les organismes de Sécurité sociale et les établissements d'accueil pour jeunes enfants.

Le but de cette communication de données est d'aider ces partenaires à accomplir leurs tâches. Les informations sont transmises grâce à l'utilisation des services disponibles dans un espace

sécurisé de www.caf.fr appelé « Mon Compte Partenaire », mis en œuvre techniquement par la Caisse nationale des Allocations familiales et composé de services, de pages d'informations et d'aides.

Les conditions et modalités d'accès à « Mon Compte Partenaire » sont définies à travers une convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » (établie par la CNAF mais à signer avec la CAF de l'Essonne) qu'il convient d'approuver ainsi que quelques documents annexes (contrat de service et ses annexes).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et du règlement de service et ses annexes à conclure avec la CAF de l'Essonne et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » à conclure avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

- APPROUVE les termes du contrat de service et de ses annexes à conclure avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

- DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle est renouvelable une fois, par tacite reconduction.

- PRECISE que Les services mis à disposition de la Commune par la CAF dans le cadre de « Mon compte partenaire » sont proposés à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer la convention et le contrat de service et tous les documents s'y rapportant.

31) Approbation de la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Évry - Secteur Bois Sauvage

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

Le Génomole rencontre des besoins de développement en industries et laboratoires qui ne peuvent s'effectuer sur son site historique.

Le site Bois Sauvage a été retenu pour accueillir ces nouvelles structures mais il est constitué de terrains inscrits en zone non constructible. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Évry doit donc être modifié pour permettre la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal du 17 février 2022 a donc lancé une procédure de Déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU puis celui du 13 octobre 2022 a arrêté le bilan de la concertation préalable.

Après l'enquête publique du 18 septembre au 18 octobre 2023 et l'avis favorable avec réserves du Commissaire enquêteur, il convient maintenant d'approuver la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la Déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Évry.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Évry sur le secteur Bois Sauvage.

- APPROUVE la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Évry.

32) Opération d'aménagement Bois Briard - Approbation de l'avenant n°1 (modifié) à la convention de transfert des espaces communs du lotissement de logements

Le dossier est présenté par Diarra BADIANE.

L'opération d'aménagement Bois Briard prévoit la réalisation de 360 logements et d'une zone d'activité tertiaire, confiée par la Communauté d'agglomération à la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris.

Toutes les voies, espaces et équipements communs nécessaires à l'opération ayant une vocation publique, une convention prévoyant leur transfert dans le domaine public à l'issue des travaux a été signée.

La convention de transfert a été modifiée par avenant, approuvé lors du Conseil municipal du 9 février 2023, notamment afin de modifier le plan de localisation des équipements communs annexé à l'avenant N°1. Toutefois, en raison d'une mise à jour du plan de masse intervenue ultérieurement, la Communauté d'agglomération a décidé de ne pas le signer et d'approuver un avenant N°1 modifié.

La Commune doit donc également annuler et remplacer sa délibération approuvant l'avenant N°1 initial et approuver un avenant N°1 modifié.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 modifié à la convention de transfert des équipements communs du lotissement de logements Bois Briard et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Des abattages d'arbres supplémentaires sont-ils prévus suite à cette modification ?

Monsieur le Maire : Des abattages d'arbres ?

Diarra BADIANE : Par nature, quand on ne le précise pas, c'est que ce n'est pas le cas, donc non, il n'y a pas d'abattages d'arbres prévus.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DIT que la présente Délibération abroge et remplace la Délibération N° CM20230209_026 en date du 9 février 2023 susvisée approuvant l'avenant n°1 à la convention de transfert des espaces communs du lotissement de logements de l'opération Bois Briard.

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 modifié à la convention de transfert des équipements communs du lotissement de logements de l'opération Bois Briard à conclure avec la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'avenant n°1 à ladite convention de transfert ainsi que tout document afférent.

33) Approbation de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires et de la convention constitutive afférente

Le dossier est présenté par Pierre PROT.

En vue de rationaliser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique des achats et les enjeux de développement durable, une convention de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et de matériels scolaires et périscolaires doit être renouvelée

En plus de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, les quatre villes suivantes ont confirmé leur adhésion : Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé.

La convention constitutive du groupement prévoit que la Commune d'Evry-Courcouronnes sera le coordonnateur du groupement et aura notamment en charge la préparation, le lancement, le suivi de la procédure, l'analyse des offres, la signature et la notification des marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la mise en place d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires avec les communes de Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé, d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires avec les communes de Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé.

- APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes.

- DIT que la Commune d'Evry-Courcouronnes est le coordinateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle de la commune d'Evry-Courcouronnes.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu

délégation dans le domaine concerné à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à l'acquisition de fournitures et de matériels scolaires et périscolaires.

34) Représentation de la commune au bilan et perspectives de travail de l'UIL (Institute for Lifelong Learning de l'UNESCO) à Hambourg - Vote d'un mandat spécial pour un Adjoint au Maire

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.

Le réseau Mondial des Villes Apprenantes de l'UNESCO, coordonné par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, situé à HAMBOURG (Allemagne), invite la Commune à une rencontre en février prochain, pour établir un bilan des 4 années d'engagement dans le réseau des Villes Apprenantes et envisager les priorités des prochaines années en matière d'apprentissage tout au long de la vie (Il est à noter que ce bilan devait avoir lieu initialement en novembre 2023 et qu'il a été reporté).

Ce déplacement permettra également l'organisation de temps de travail avec les équipes municipales de Hambourg autour des axes prioritaires communs, et notamment le déploiement des 17 objectifs de développement durable de l'ONU dans nos politiques publiques.

La durée du déplacement est de 2 jours / 1 nuit, dans la semaine du 19 février 2024 (dates à confirmer par l'UNESCO).

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales, les élus peuvent bénéficier de la prise en charge, sur le budget communal, des frais inhérents à ces missions dès lors qu'une habilitation spéciale leur a été donnée par délibération du Conseil municipal.

Le montant des frais liés à cette mission s'élève à 600 € TTC (Transport A/R 300 €, hébergement 200 €, repas 100 €).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la représentation de la Commune au bilan et perspectives de travail de l'UIL (Institute for Lifelong Learning de l'UNESCO) à Hambourg et de voter un mandat spécial en faveur de Monsieur Pascal CHATAGNON, 3^e Adjoint au Maire.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DIT que la présente Délibération abroge et remplace la Délibération n° CM20231013_135 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 susvisée.

- APPROUVE la participation de la Commune aux rencontres et temps de travail avec l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie et les équipes municipales qui se dérouleront à HAMBOURG (Allemagne) en février 2024.

- DIT qu'à cette fin, Monsieur Pascal CHATAGNON, 3^e Adjoint au Maire, assurera la représentation de la commune.

- DECIDE de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal CHATAGNON, 3e Adjoint au Maire, lui permettant d'assurer cette représentation.
- DECIDE de prendre en charge les frais de cette mission sur le fondement de ce mandat spécial et d'adopter le principe d'un remboursement aux frais réels sur justificatifs.
- DIT que la durée de la mission est de 2 jours / 1 nuit, dans la semaine du 19 février 2024.
- PRECISE que le montant des frais liés à cette mission s'élève à 600 € TTC (six cents euros) (transport A/R 300 €, hébergement 200 €, repas 100 €).
- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce mandat spécial et à cette mission.

35) Représentation de la commune au festival de la Ville Apprenante de Cork - Vote d'un mandat spécial pour deux Adjoints au Maire

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF

La ville de CORK en Irlande, membre du réseau des Villes apprenantes de l'UNESCO, organise son festival annuel des apprentissages tout au long de la vie du 10 au 17 avril prochains et y invite la Commune à y prendre part.

Ce déplacement permettra également l'organisation de temps de travail avec les équipes municipales de CORK autour du déploiement des 17 objectifs de développement durable de l'ONU dans nos politiques publiques, notamment sur les axes de l'éducation à la santé et la participation citoyenne.

La durée du déplacement est de 4 jours / 3 nuits, entre le 10 et le 17 avril 2024 (dates à confirmer par la ville de CORK).

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales, les élus peuvent bénéficier de la prise en charge, sur le budget communal, des frais inhérents à ces missions dès lors qu'une habilitation spéciale leur a été donnée par délibération du Conseil municipal.

Le montant des frais liés à cette mission s'élève à 850 € TTC par personne (Transport A/R 400 €, hébergement 300 €, repas 150 €).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Commune au Festival des apprentissages tout au long de la vie de la ville de Cork et de voter un mandat spécial en faveur de Messieurs Pascal CHATAGNON, 3^e Adjoint au Maire et Lucas MESLIN 13^e Adjoint au Maire.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-

Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la participation de la Commune au Festival des apprentissages tout au long de la vie et les temps de travail avec les équipes municipales de la ville apprenante qui se déroulera à CORK (Irlande) en avril 2024.

- DIT qu'à cette fin, Messieurs Pascal CHATAGNON, 3e Adjoint au Maire et Lucas MESLIN, 13E Adjoint au Maire assureront la représentation de la commune à ce Festival.

- DECIDE de confier un mandat spécial à Messieurs Pascal CHATAGNON et Lucas MESLIN leur permettant d'assurer cette représentation.

- DECIDE de prendre en charge les frais de cette mission sur le fondement de ces mandats spéciaux et d'adopter le principe d'un remboursement aux frais réels sur justificatifs.

- DIT que la durée de la mission de représentation est de 4 jours / 3 nuits, entre les 10 et 17 avril 2024.

- DIT que le montant des frais liés à cette mission s'élève à 850 € TTC par personne (huit cent cinquante euros) (transport A/R 400 €, hébergement 300 €, repas 150 €) soit un total de 1 700 €.

- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces mandats spéciaux et à cette mission.

*** RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Tous les actes sont disponibles à la consultation au Secrétariat Général et en libre accès sur la plateforme OPEN DATA de la ville :

<https://evrycourcouronnes-grandparissud.opendatasoft.com/pages/accueil/>

Numéro Décision	Date	Type	Objet	Prix
D2023_751	05/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier origami le 20 décembre 2023 - SCOP CAE CLARA	250 € TTC
D2023_752	05/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de stage théâtre et conte musical les 2 et 3 novembre 2023- PRIUM FORMATION	300 € TTC
D2023_753	05/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers créatifs de sculpture sur ballons et animation maquillage le 20 décembre 2023 - EMMANNIVERSAIRE	830 € TTC
D2023_754	05/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de danse afro du 5 au 21 décembre 2023 - ASSOCIATION JEUNESSE AU GRAND CŒUR	510 € TTC
D2023_755	05/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier l'art du parfumeur le 26 décembre 2023 - TURKI MIKI	320 € TTC

D2023_756	05/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une balade en calèche et d'une ferme le 6 décembre 2023 - LES ATTELAGES DE PARIS	850 € TTC
D2023_757	07/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2022-79 relatif aux travaux de réaménagement de la Police municipale – Lot n° 3 Electricité – F2 ELEC	Plus-value 2 639,56 € TTC
D2023_758	07/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-80 relatif aux travaux de fourniture et de pose d'un élévateur PMR avec pylône au groupe scolaire Jacques Tati – Société FAIN ASCENSEURS France	sans incidence financière
D2023_759	07/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2022-79 relatif aux travaux de réaménagement de la Police municipale – Lot n° 2 Cloisons, Menuiseries intérieures et Finitions – SOLUBAT / BATISOL	Plus-value 14 508 € TTC
D2023_760	08/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2022- 75 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°10 : Electricité - Société SUDELEC	Plus-value 11 728.80 € TTC
D2023_761	08/12/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation de deux représentations du spectacle « Circus », pour les enfants fréquentant le Relais Petite enfance des Aunettes – ASSOCIATION DOUBLE JEU	620 € TTC
D2023_762	08/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Pierre et le loup" les 14 et 16 décembre 2023 - ATELIER DE L'ORAGE et GPS	3600 € TTC
D2023_763	08/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur un tournoi de jeux vidéo le 28 octobre 2023 - LOKONA ULEKU	650 € TTC
D2023_764	08/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation d'animations artistiques le 16 décembre 2023 - SARL MELUSINE	3956,25 € TTC
D2023_765	08/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de feu d'artifice le 16 décembre 2023 dans le cadre de la Noëleries - SAS EURODROP	1000 € TTC
D2023_766	08/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de théâtre du 18 novembre 2023 au 16 décembre 2023 dans le cadre de l'école des arts 2023-2024 - ECOLE DEPARTEMENTALE DE THEATRE 91	1200 € TTC
D2023_767	08/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de musique percussions du 18 novembre 2023 au 10 février 2024 dans le cadre de l'école des arts 2023/2024 - ASSOCIATION TCHAKADA	2340 € TTC
D2023_768	08/12/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salles du conservatoire dans le cadre de l'école des arts 2023-2024 le 18 novembre 2023 et le 8 juin 2024 - GPS SES	GRATUIT
D2023_769	12/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au Marché n°2023-17 relatif aux travaux de construction du centre socioculturel des Pyramides – Bois Sauvage : Lot n° 5 Menuiseries extérieures Occultations – Société DITER	Plus-value 146 607.16 € TTC
D2023_770	12/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au Marché n°2023-17 relatif aux travaux de construction du centre socioculturel des Pyramides – Bois Sauvage : Lot n° 14 Electricité CFO CFA – Société DERICHEBOURG	Plus-value 115 307,60 € TTC

D2023_771	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur la démonstration d'une pâte à choux le 29 décembre 2023 - AUTO ENTREPRENEUR RUDY B PATISSERIES	950 € TTC
D2023_772	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de théâtre d'ombre de l'Ecole des Arts du 18 novembre 2023 au 10 février 2024 - LA COMPAGNIE THEATRE L'EYGURANDE	2340 € TTC
D2023_773	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de théâtre de l'Ecole des Arts du 18 novembre 2023 au 8 juin 2024 - COMPAGNIE LE BOUC SUR LE TOIT	3260 € TTC
D2023_774	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de théâtre de l'Ecole des Arts du 18 novembre 2023 au 6 avril 2024 - GROUPE D'EXPRESSION CULTURELLES BRESILIENNE GECB	2220 € TTC
D2023_775	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastiques du 18 novembre 2023 au 16 décembre 2023 - ARMELLE TULUNDA	1420 € TC
D2023_776	12/12/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2022-46 de services de repas et goûters scolaires et périscolaires en liaison froide - SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES (SODEXO)	Montant max porté à 4 259 129.95 € TTC/an
D2023_777	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le 30 décembre 2023 - ASSOCIATION DES SECOURISMES Français CROIX BLANCHE	590 € TTC
D2023_778	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier socio esthétique de fabrication chantilly de karité le 19 décembre 2023 - ADELIN BLIN	430 € TTC
D2023_779	12/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de scrapbooking le 20 décembre 2023 - AUDREY FONDRONNIER	400 € TTC
D2023_780	12/12/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une surface d'exposition dans le cadre d'une opération de solidarité Téléthon le 9 décembre 2023 - CCR2	GRATUIT
D2023_781	12/12/2023	SUBVENTION	Demande de subvention portant sur la réhabilitation et restructuration du groupe scolaire Mousseau – Participation de la Caisse d'Allocations Familiales	Sub attendue : 425 000 €
D2023_782	12/12/2023	SUBVENTION	Demande de subvention portant sur la construction du Pôle des Loges – Participation Caisse d'Allocations Familiales	Sub attendue : 300 000 €
D2023_783	12/12/2023	SUBVENTION	Demande de subvention portant sur la construction de la Maison des Services Publics/ Centre social Pyramides - Bois Sauvage – Participation Caisse d'Allocations Familiales	Sub attendue : 450 000 €
D2023_784	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de musiques du monde du 18 novembre 2023 au 8 juin 2024 - MJC BOBY LAPOINTE	5313€ TTC
D2023_785	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de vidéo du 18 novembre 2023 au 6 avril 2024 - BABARA NOIRET	3350 € TTC
D2023_786	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastiques du 18 novembre 2023 au 8 juin 2024 -ETABLISSEMENT EXPRESSIONS LIBRES	2540 € TTC
D2023_787	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Voix sur scène" du 18 novembre 2023 au 10 février 2024 -JEAN FRANCOIS BERT	2340 € TTC

D2023_788	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le contrat de cession du droit de représentation du concert Africolor le 8 décembre 2023 - ASSOCIATION AFRICOLOR et GPS	2000 € TTC
D2023_789	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Voix sur scène" du 18 novembre 2023 au 10 février 2024 -CELINE VEYRON	2340 € TTC
D2023_790	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur un partenariat autour du secteur social - THEATRE SCENE NATIONALE	NEANT
D2023_791	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023-2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - ENCAOUA SANDRA	300 € TTC
D2023_792	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023-2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - DUBARRY ERIC	300 € TTC
D2023_793	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023-2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - CADIER SEVERINE	300 € TTC
D2023_794	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023-2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - RICHARD JEAN MARC	300 € TTC
D2023_795	13/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'intervention d'un interprète en langue des signes au Point justice du 6 décembre 2023 au 4 décembre 2024 - Madame Rhyalène BISSINGU	2 460 € TTC
D2023_796	13/12/2023	SUBVENTION	Dossier de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2024	Sub attendue : 19 600 €
D2023_797	14/12/2023	SUBVENTION	Dossier de subvention portant sur « les travaux de construction du groupe scolaire de la ZAC Horizons » - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales	Sub attendue 425 000 €
D2023_798	18/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord cadre n°2023-107 relatif à des prestations juridiques hors contentieux et pré-contentieux – Lot n°1 : Droit privé, pénal et commercial – Sociétés LONQUEUE-SAGALOVITSCH, VINGT RUE AVOCATS, ANCA LUCACIU / BIBIA BENACHOUR	Sans mini – Maxi 20 000 € HT sur la durée du marché
D2023_799	18/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord cadre n°2023-107 relatif à des prestations juridiques hors contentieux et pré-contentieux – Lot n° 2 : Droit de l'urbanisme, immobilier et construction – Sociétés SCP CHARREL ET ASSOCIES, LONQUEUE – SAGALOVITSCH, ADMYS AVOCATS	Sans mini – Maxi 30 000 € HT sur la durée du marché
D2023_800	18/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord cadre n°2023-107 relatif à des prestations juridiques hors contentieux et pré-contentieux – Lot n° 3 : Droit électoral – Société LANDOT ET ASSOCIES	Sans mini – Maxi 10 000 € HT sur la durée du marché
D2023_801	18/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord cadre n°2023-107 relatif à des prestations juridiques hors contentieux et pré-contentieux – Lot n° 4 : Droit des collectivités territoriales – Sociétés LOIRE-HENOCHSBERG ET ASSOCIES, SCP CHARREL ET ASSOCIES, LONQUEUE - SAGALOVITSCH	Sans mini – Maxi 50 000 € HT sur la durée du marché

D2023_802	19/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 - NICOLINI FULVIA	300 € TTC
D2023_803	19/12/2023	CONVENTION	Convention de prestation avec contrepartie en nature relative à l'organisation de permanences au Point Justice – Défenseur des Droits	néant
D2023_804	19/12/2023	CONVENTION	Convention de prestation avec contrepartie en nature relative à l'organisation de permanences au Point Justice - Chambre des Notaires de l'Essonne	néant
D2023_805	20/12/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-113 relatif aux travaux de remise en état du bâtiment de la Mairie annexe du Canal suite aux émeutes — DESTAS ET CREIB	343 644,01 € TTC
D2023_806	20/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n°2023-91 relatif à l'acquisition de revues, journaux et périodiques d'information générale et spécialisée - EBSCO INFORMATION SERVICES	Sans mini – Maxi 48 000 € TTC/an
D2023_807	20/12/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-96 - Réaménagement de la rue Emmanuel Pastré– SARL STRF	1 070 991,10 € TTC
D2023_808	21/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord cadre n°2023-95 relatif à la fourniture de support de culture hors sol, composés de plantes pour floraison annuelle, bisannuelle, vivaces, graminées et bulbes - SOCIETE FLORIADES DE L'ARNON	sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 € HT
D2023_809	21/12/2023	MARCHE PUBLIC	Marché N°2023-104 relatif à l'Harmonisation SI de la solution Gestion technique de chauffage pour les bâtiments de la ville – Société ESME SOLUTIONS	Montants multiples voir DM
D2023_810	28/12/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-72 - Contrat de maîtrise d'œuvre - Opération HDV - Salle des mariages et du conseil – FANNY CIUFO ARCHITECTE	109 200 € TTC
D2023_811	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastique du 13 janvier 2024 au 8 juin 2024 - DZIDZOKPE DEY	2220 € TTC
D2023_812	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastique du 13 janvier 2024 au 8 juin 2024 - COMPAGNIE BALLEES CAPONE	2220 € TTC
D2023_813	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastique du 13 janvier 2024 au 8 juin 2024 - MINGJUN JIANG	2340 € TTC
D2023_814	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - MENUDIER ANNE MARIE	300 € TTC
D2023_815	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastique du 13 janvier 2024 au 6 avril 2024 - COMPAGNIE THEATRE DE L'ALAMBIC	1860 € TTC
D2023_816	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de théâtre du 13 janvier 2024 au 6 avril 2024 - SARL WEDGE	2268 € TTC
D2023_817	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - LEBIGRE OLIVIER	300 € TTC
D2023_818	29/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt de casques de réalité virtuelle Oculus Quest 2 du 8 au 19 janvier 2024 - GPS SES	GRATUIT

D2024_001	02/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une activité culturelle du 8 janvier 2024 au 5 février 2024 - COMPAGNIE THEATRE ALAMBIC	350 € TTC
D2024_002	03/01/2024	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2023-04 portant sur la mission de conduite d'opération relative à la rénovation et la restructuration de l'Hôtel de Ville et à l'assistance en vue de la consultation et du choix d'un maître d'œuvre – Avenant de transfert suite à fusion – Sociétés EXPRESS / OTCI	néant
D2024_003	03/01/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14L18 (ancien numéro 2022-72L18) relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°18 : VRD – Société EUROVIA ILE DE FRANCE	Plus-value 7 724,88 € TTC
D2024_004	03/01/2022	SUBVENTION	Dossier de subvention portant sur une étude de maîtrise d'œuvre et une étude de programmation (axe 1) répondant aux objectifs du schéma stratégique cyclable ainsi qu'une démarche de communication et promotion sur le thème de la Culture vélo (axe 3) - ADEME	Subvention attendue : 57 500 €
D2024_005	05/01/2024	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2023-63 relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal pour l'installation provisoire du Centre Technique Municipal situé 2 rue Maryse Bastié – Société EDILE CONSTRUCTION	Moins-value - 39 432,72 € TTC
D2024_006	08/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans – Lot n°1 : Découverte environnement et milieu rural pour les enfants de 4 à 6 ans – SAS VELS	Sans mini – Maxi 100 000 € HT/an.
D2024_007	08/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans – Lot n° 2 : Séjours Milieu rural et multi activités – 6/12 ans – UCPA SPORT VACANCES	Sans mini – Maxi 150 000 € HT/an
D2024_008	08/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans – Lot 3 : Séjours Mer et multi activités – 6/12 ans – SAS VELS	Sans mini – Maxi 150 000 € HT/an
D2024_009	08/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans – Lot 4 : Séjours Equitation et multi activités – 6/12 ans – SAS « VACANCES FARWEST ENFANTS »	Sans mini – Maxi 190 000 € HT/an
D2024_010	08/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans – Lot 5 : Séjours Montagne sportive – 13/15 ans – SAS VELS	Sans mini – Maxi 150 000 € HT/an
D2024_011	08/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans – Lot n° 7 : Séjours linguistiques dans un pays anglophone – 15/17 ans– UCPA SPORT VACANCES	Sans Mini – Maxi 150 000 € HT/an
D2024_012	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'une prestation chant et danse le 20 janvier 2024 - ASSOCIATION LOVELY DANCE	250 € TTC
D2024_013	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers réalisations de véhicules électriques et d'impression 3D du 11 janvier 2024 au 20 juin 2024 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	2156,50 € TTC

D2024_014	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de danse afro du 11 janvier 2024 au 27 juin 2024 - ASSOCIATION JEUNESSE AU GRAND COEUR	1700 € TTC
D2024_015	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers multisports du 8 janvier 2024 au 10 juin 2024 - ASSOCIATION UFOLEP	1870 € TTC
D2024_016	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sophrologie du 10 janvier 2024 au 12 juin 2024 - ANN GAEL FERRAND	1802 € TTC
D2024_017	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - BARRAULT MARIE ODILE	300 € TTC
D2024_018	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - DESSEREY CLAUDINE	300 € TTC
D2024_019	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - ASSAI BELTRANDO MARIKO	300 € TTC
D2024_020	09/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2023/2024 du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 - PEZAIRE CATHERINE	300 € TTC
D2024_021	15/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur la mise en œuvre de sessions de sensibilisation aux Troubles du Neuro-Développement du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 - CLAIRE LEGAUD	Minimum 840 € TTC Maximum 4200 € TTC
D2024_022	15/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers Handisport du 10 janvier au 7 février 2024 Berlioz dans le cadre du Plan mercredi - comité départemental Handisport du 91	2 140 € TTC
D2024_023	15/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers découverte des métiers de l'audiovisuel du 10 janvier au 7 février 2024 dans le cadre du Plan mercredi - Association Under Construction Boyz (UCB)	1 500 € TTC
D2024_024	15/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers sur le Mur Digital du 28 février 2024 au 3 avril 2024 dans le cadre du Plan mercredi - Association ABBA Sports	3 672 € TTC
D2024_025	15/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'initiation à l'Art du Déplacement du 28 février 2024 au 03 avril 2024 dans le cadre du Plan mercredi - l'Association Sportive Evry, section Art du Déplacement	450 € TTC
D2024_026	17/01/2024	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-68 relatif aux travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n°1 installation de chantier / curage / renforcements / gros-œuvre / sécurisation – Société LEFEVRE SAS	Plus-value 178 263,40 € TTC
D2024_027	18/01/2024	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 31 janvier 2024 - CABINET EGIDE	GRATUIT
D2024_028	19/01/2024	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché subséquent relatif à des missions de maîtrise d'œuvre portant sur diverses opérations de travaux n° AC2019-91-L2-MS2-L7 – Lot n° 7 - Réhabilitation du Centre Municipal de Santé des Epinettes – GROUPEMENT ABC CONSEIL/ AFSA / LE FAOU	Plus-value 25 161,76 € TTC

D2024_029	19/01/2024	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14L17 (ancien numéro 2022-72L17) relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°17 : Chauffage – ventilation - plomberie sanitaire – société UTB	Plus-value 9 240, 84 € TTC
D2024_030	19/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-19 relatif aux missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) - Lot n°3 : Réhabilitation du Centre de Santé des Epinettes - Y CONSEIL	12 960 € TTC
D2024_031	23/01/2024	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) – Année 2024	450 €
D2024_032	23/01/2024	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Union des Maires de l'Essonne (UME) et à l'Association Union des Maires de France (AMF) – Année 2024	20 354.20 € net
D2024_033	26/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-01 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 ans à 17 ans - Lot n°6 : Séjours itinérants à l'étranger 15 / 17 ans - ASSOCIATION PEP DECOUVERTES	Sans mini – Maxi 120 000 € HT/an
D2024_034	26/01/2024	SUBVENTION	Demande de subvention - Rénovation partielle du gymnase André Thoisson – Dotation Politique de la Ville 2024	Sub attendue : 600 000 €
D2024_035	26/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur un prêt d'œuvre du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 dans le cadre de la Créartothèque 2023/2024 - SAGNIER VIVIANE	300 € TTC
D2024_036	26/01/2024	CONVENTION	Convention portant sur un prêt d'œuvre du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 dans le cadre de la Créartothèque 2023/2024 - DAMINE LAURENCE	300 € TTC
D2024_037	29/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-16 - Contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Piste cyclable dans le cadre du plan Vélo – SEPHIA/OPUS URBAIN/TRANSMOBILITES	Forfait provisoire MO missions base et complémentai res : 186 864 € TTC
D2024_038	29/01/2024	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14L4 (ancien numéro 2022-72L4) relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°4 : Façade brique – Société DELTA SUD	Plus-value 46 440 € TTC
D2024_039	29/01/2024	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-14 - Contrat de maîtrise d'œuvre pour la remise en état de la Maison de quartier des Epinettes – SARL D'ARCHITECTURE D'EQUERRE 2 / SYNAPSE	Forfait provisoire 93 360 € TTC

Pas de questions ni d'observations sur les décisions du Maire.

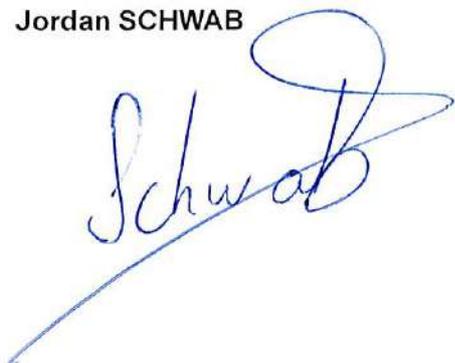
Monsieur le Maire : Chers amis, cette séance est donc épuisée comme nous toutes et tous d'ailleurs (rires). La prochaine Commission Municipale aura lieu le 25 mars 2024 pour un Conseil Municipal, cela reste à valider, qui devrait se dérouler en principe le 04 avril prochain. Merci à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

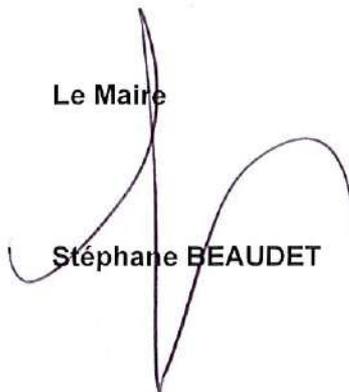
Le Secrétaire de Séance

Jordan SCHWAB



Le Maire

Stéphane BEAUDET





évry
courcouronnes

Budget Primitif 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024



Présentation des orientations

Le **maintien du niveau de service** aux habitants est une priorité affirmée de même que la **transformation de notre territoire** selon les axes prioritaires que l'équipe municipale a dessinés pour le mandat.

Contrairement à de nombreuses communes, **Evry-Courcouronnes n'a pas augmenté les taux de fiscalité en 2023, et ne le fera pas en 2024**. Il faudra cependant être attentif aux exonérations de taxe foncière dans les années à venir.

Le Budget Primitif 2024 permet la **poursuite des axes stratégiques** :

Axe 1 : renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville :

- Ouverture des arènes
- Démolition de la Poste.



Présentation des orientations

Axe 2 : une ville apprenante pour toutes et tous :

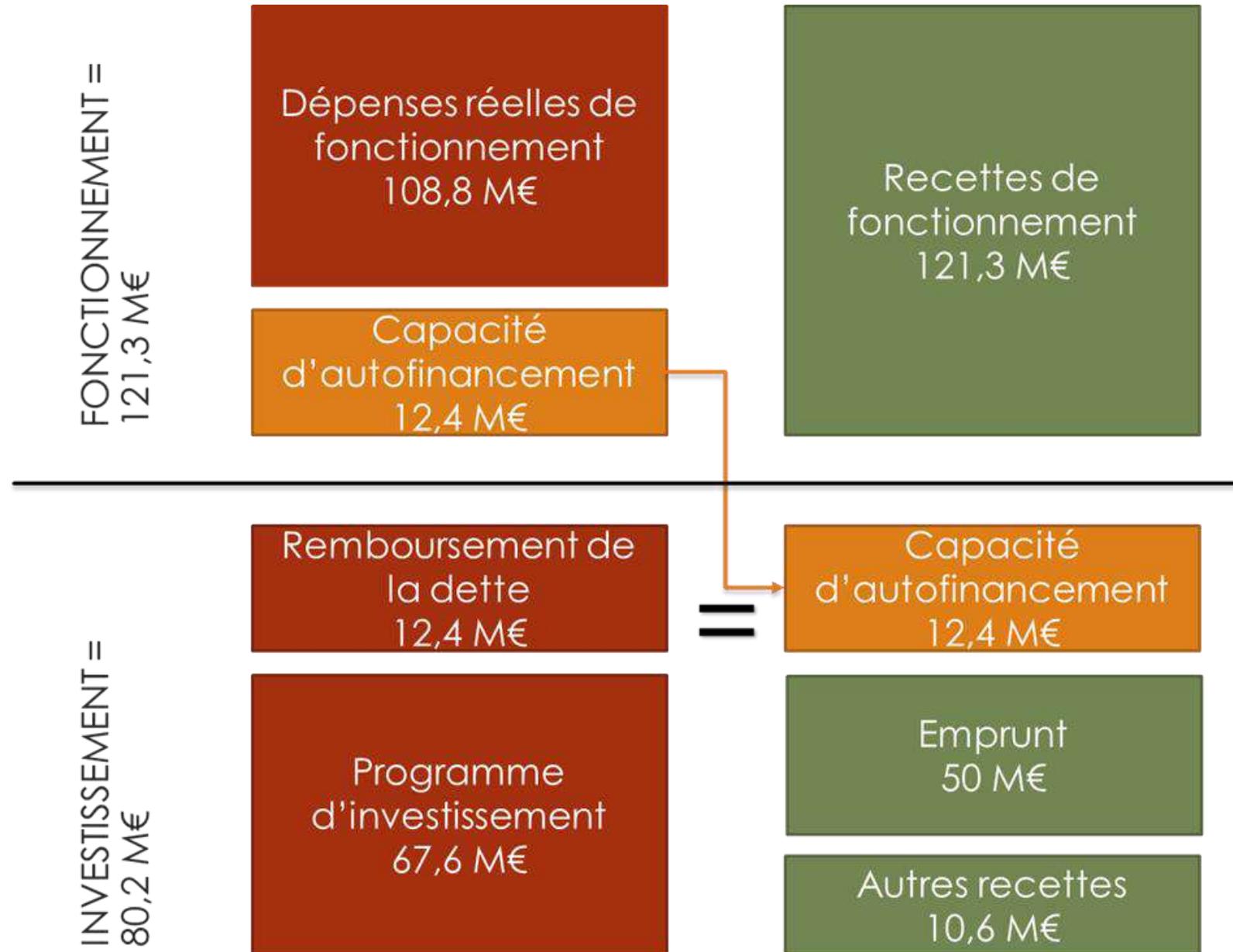
- Poursuite du programme de rénovation / construction des équipements scolaires
- Création de deux pôles enfances
- Financement de l'amélioration qualitative de la restauration scolaire

Axe 3 : rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers : amplification des travaux de rénovation énergétique

Axe 4 : vivre mieux dans la ville et en bonne santé: développement de la consommation bio et locale de la restauration scolaire, actions en faveur de la pratique sportive.

Axe 5 : accompagner la révolution des usages numériques : montée en puissance du Portail Familles.

Equilibre budgétaire





Principaux indicateurs

La capacité d'autofinancement brute s'élève à 12,4 M€, soit le montant du remboursement du capital de la dette de l'exercice.

La CAF nette est donc nulle. Elle devrait être largement positive après le vote du BS, avec la reprise de l'excédent 2023.

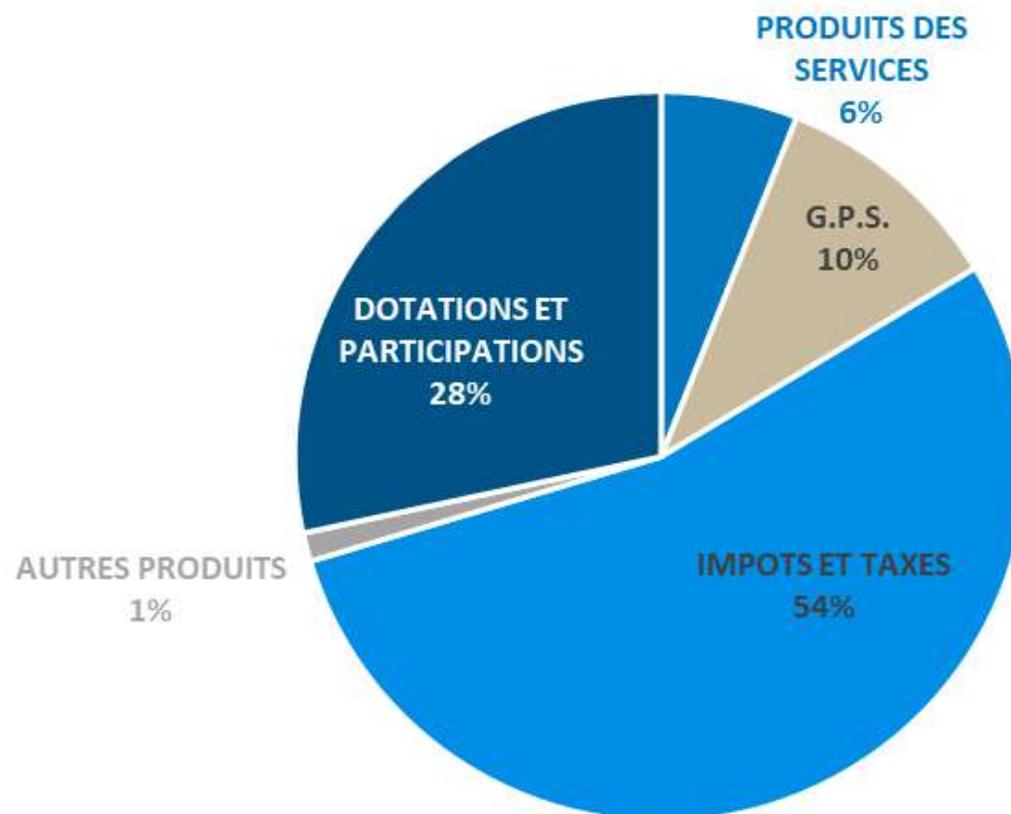
La capacité de désendettement de la Ville au BP 2024 s'établit à 12 ans. Cet indicateur est amené à s'améliorer au cours de l'exécution budgétaire.

Les taux de fiscalité demeurent inchangés.

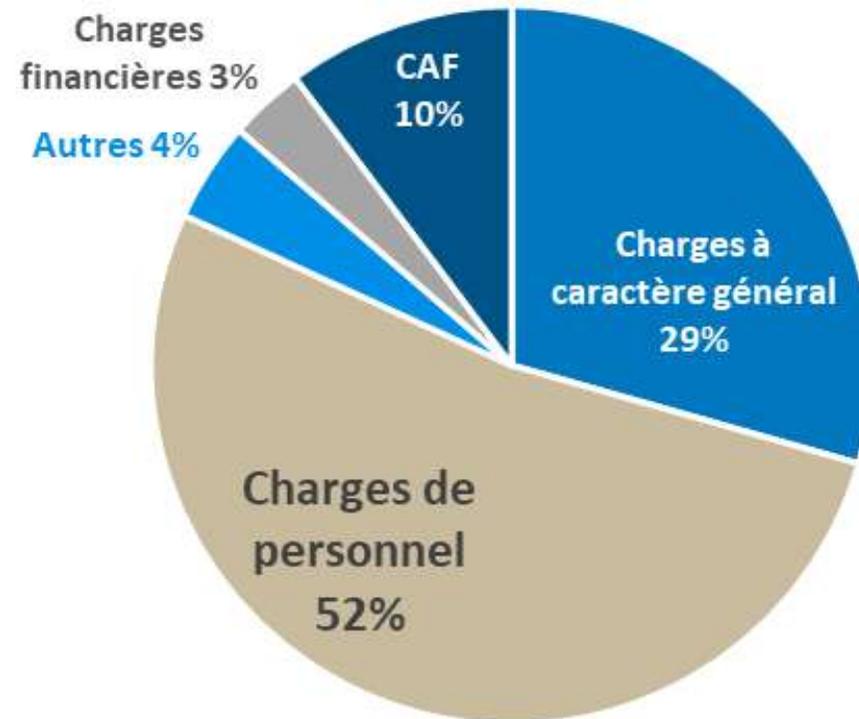
L'excédent des recettes propres d'investissement sur les dépenses devant réglementairement être couvertes par des recettes propres s'élève à 6,9 M€.

	BP 2024
Recettes propres	19 456 648 €
Emprunts & assimilés	12 485 692 €
Amortissement subvention investissement	60 293 €
Dépense à couvrir par les recettes propres	12 545 985 €
Solde disponible pour autofinancer le programme d'investissement	6 910 663 €

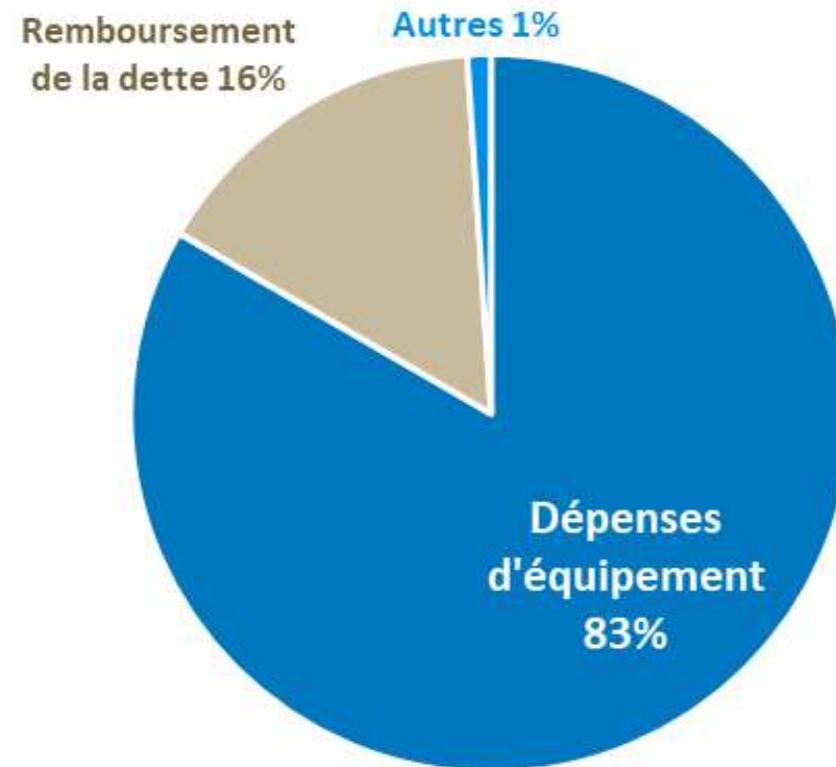
Les recettes de fonctionnement



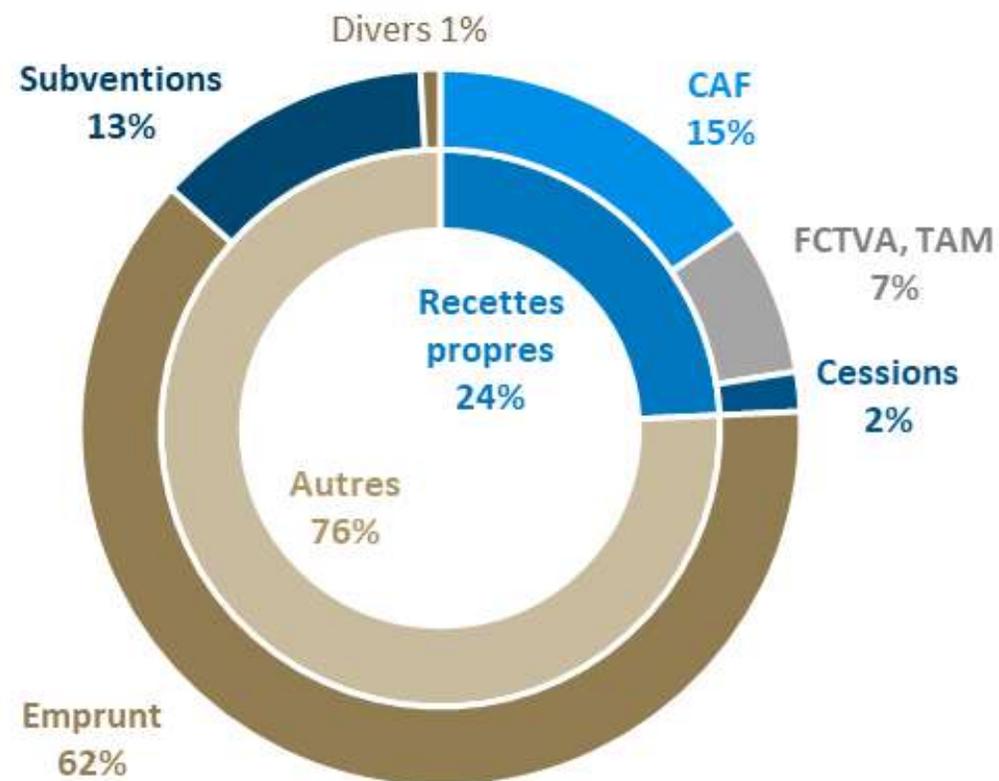
Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses d'investissement



Les recettes d'investissement



Les opérations d'investissement



EDUCATION ET PERISCOLAIRE
45%

INVESTISSEMENT COURANT 23%

JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS 11%

VOIRIE 8%

SPORT ET CULTURE
5%

AMGT 4%

ADM HDV
2%

NUM 2%

SANTE
P.ENF 1%

SECURITE
1%



Les opérations d'investissement

AP 00 – Administration – HDV : 1 542 k€

- 554 k€ pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville
- 987 k€ pour l'extension du CTM

AP 01 – Sécurité : 507 k€

- 200 k€ pour la sécurisation des bâtiments
- 307 k€ pour le programme de vidéoprotection des espaces publics...

AP 02 – Education & périscolaire : 29 783 k€

- Achèvement d'opérations :
 - 467 k€ pour la rénovation de l'école Jules Verne
 - 100 k€ pour l'achèvement des travaux sur l'école Jacques Tati

▪ Poursuite d'opérations :

- 6 538 k€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Mousseau
- 5 789 k€ pour les travaux sur le Pôle Enfance des Loges
- 5 449 k€ pour construction du groupe scolaire Horizon
- 3 440 k€ pour la rénovation du groupe scolaire La Lanterne
- 2 464 k€ pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire des Coquibus
- 1 936 k€ pour la requalification du site Perrault – Mauriac – Berlioz
- 1 936 k€ pour la rénovation de l'école Marco Polo
- 1 154 k€ pour la rénovation de l'école Jacques Cartier
- 500 k€ pour la poursuite du Pôle Enfance Georges Lapierr

▪ Autre : 9 k€



Les opérations d'investissement

AP 03 – Sport & culture : 3 111 k€

- 700 k€ pour les travaux sur la Maison Sainte-Geneviève
- 611 k€ pour débiter les travaux sur le terrain synthétique des bords de Seine
- 492 k€ pour l'aménagement d'une aire ludosportive
- 300 k€ pour commencer les travaux de rénovation sur le théâtre du Coin des Mondes
- 300 k€ dans le cadre de la relocalisation des microfolies
- 608 k€ pour le terrain de jeu des Epinettes, et 100 k€ pour celui de Gutenberg – Champs Elysées

AP 04 – Santé – petite-enfance – séniors : 554 k€

- Dont 547 000 € pour la réhabilitation du Centre de Santé des Epinettes

AP 05 – Aménagement : 2 861 k€

- 2 000 k€ pour l'acquisition du château de Beauvoir
- 470 k€ pour la poursuite du plan vélo
- 191 k€ fléchés sur les actions cœur de ville
- 200 k€ pour la gestion foncière et l'urbanisme tactique



Les opérations d'investissement

AP 06 – Modernisation & usages numériques : 1 221 k€

- 340 k€ de matériel et câblage
- 400 k€ pour la téléphonie
- 150 k€ pour les logiciels métiers
- 331 k€ fléchés sur le numérique éducatif.

AP 07 – Jeunesse & vie des quartiers : 7 056 k€

- 5 470 k€ pour la MQ Pyramides – Bois sauvage
- 1 028 k€ pour le Pôle services – Pyramide XIV
- 483 k€ pour les locaux associatifs – Jean Rostand
- 75 k€ pour la MQ Jacques Prévert en lieu éducatif innovant

AP 08 – Voirie : 5 016 k€

- 1 458 k€ pour le programme de rénovation des ouvrages d'art
- 1 069 k€ pour la réhabilitation de la voirie Pastré
- 784 k€ pour la place Troisdorf
- 503 k€ pour le chemin des vieilles postes
- 1 033 k€ pour divers travaux de voirie
- 100 k€ pour la rue Ratisbonne
- 70 k€ pour débiter des études relatives à l'aménagement de la place des Aulnettes

Les opérations d'investissement

Hors AP – Investissement courant : 15 213 k€

- L'entretien courant des bâtiments 10 916 k€ :
 - Rénovation des toitures 3 505 k€
 - Systèmes de chauffage 1 630 k€
 - Systèmes d'éclairage 1 537 k€
 - Remplacement des fenêtres 956 k€
 - ADAP 150 k€
 - Maison de Quartier du Village 180 k€
 - Centrale de traitement de l'air de la maternelle Poule Rousse 140 k€
 - 2 819 k€ sont budgétés pour permettre divers travaux de rénovation, de ravalement, d'isolation ou de mise aux normes...
- Espace public 1 831 k€ :
 - Végétalisation et les plantations 586 k€
 - Aires de jeu 387 k€
 - Signalisation & marquage au sol 305 k€
 - Cheminement piéton allée Boissy d'Anglas 92 k€
 - Cheminement piéton boulevard Champs-Élysées 60 k€
 - Aménagement parking Université 75 k€
 - 312 k€ vont permettre des travaux de réfection, de réaménagement ou de mise aux normes...
- Matériel des services 1 430 k€ :
 - Garage & flotte automobile 605 k€
 - Mobilier 502 k€
 - Matériel divers 324 k€



Les opérations d'investissement

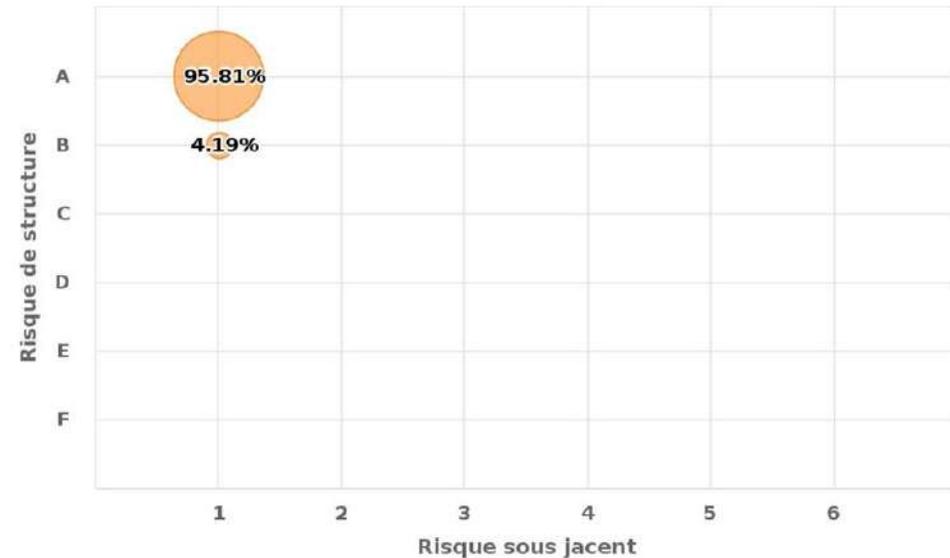
Opération pour compte de tiers : 710 k€

- Opération de relocalisation allée Jean Rostand pour le compte de GPS 710 k€.
- Cette opération est budgétairement neutre

Situation de la dette

L'encours de dette s'élève à **150 M€** au **1^{er} janvier 2024**, contre 125 M€ au 1^{er} janvier 2023.

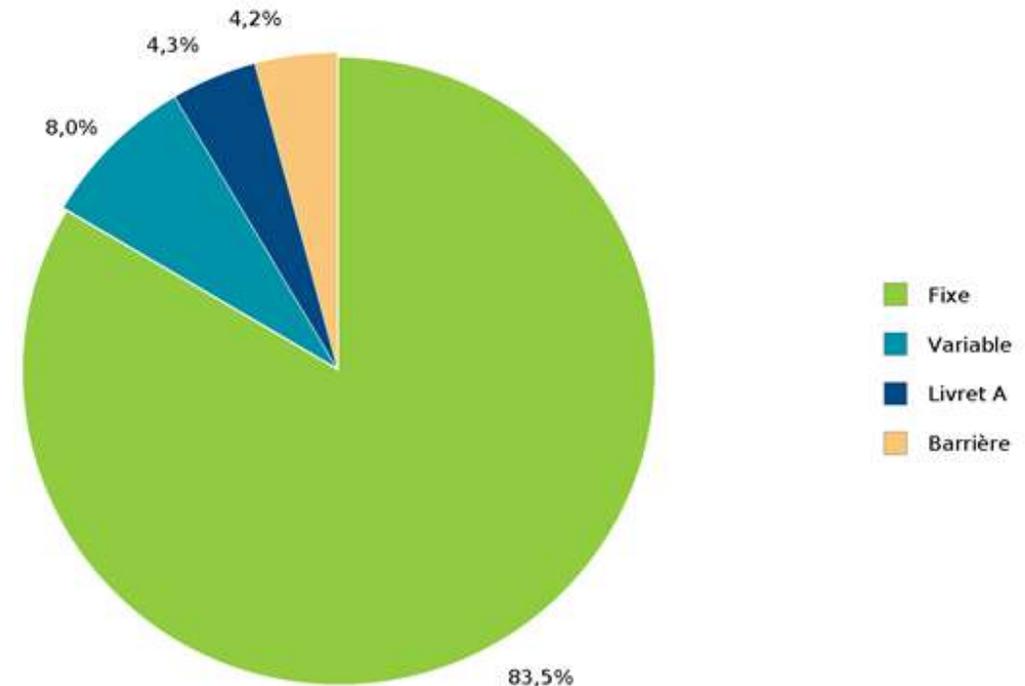
L'encours de dette est composé à **96 % d'emprunts classés en A1** sur la charte de GISSLER, c'est-à-dire la catégorie d'emprunt la plus sécurisée, et à 4 % en A2,



Situation de la dette

L'encours de dette est composé à **84 % de dette à taux fixe**, ce qui protège efficacement des remontées des taux directeurs amorcées en 2023 pour lutter contre l'inflation.

L'encours de dette provient à 47 % de structures contrôlées par la CDC, et à 53 % par des établissements de crédits classiques.





évry
courcouronnes



Rapport sur la situation en matière de Développement durable

Année 2023

Direction de projets Transition écologique

Sommaire

1. Urbanisme	page 2
Vers un Plan Local d'Urbanisme favorable à la santé	page 3
Des solutions pragmatiques	page 6
2. Mobilité	page 7
Le vélo prend sa place en ville	page 8
L'intermodalité se renforce à Evry-Courcouronnes	page 9
3. Santé environnementale	page 10
Pour un entretien ménager plus sain	page 11
Lutter contre les polluants du quotidien	page 12
4. Déchets	page 13
Baisse des dépôts sauvages sur la ville	page 14
Améliorer le tri dans les espaces publics	page 15
Les jeunes se mobilisent pour la propreté de leur ville	page 16
5. Energie	page 17
Des réseaux d'énergie plus respectueux !	page 18
Des efforts efficaces en matière d'économie d'énergie	page 20
6. Biodiversité	page 23
La ville primée par le conseil Départemental	page 24
La sobriété au service de la biodiversité	page 25
7. Tous acteurs	page 26
Agir ensemble pour un campus durable	page 27
L'assemblée citoyenne planche sur la santé environnementale	page 28
8. Bilan 2023 résumé et perspectives 2024	page 29
Bilan des engagements pour 2023	page 30
Les perspectives 2024	page 32
9. Annexe	page 34

1

URBANISME



Vers un Plan Local d'Urbanisme favorable à la santé

L'environnement, les modes de vie et les facteurs socio-économiques influencent à 70 % notre état de santé. La ville d'Évry-Courcouronnes a fait le choix de mettre la santé au cœur de son futur Plan Local d'Urbanisme.

Poursuite des objectifs en 2024 (P.30)

Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

Par délibération n°20220217_030 du Conseil municipal du 17 février 2022, la Ville d'Évry-Courcouronnes a décidé de réviser les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des deux ex-communes d'Évry et de Courcouronnes et de procéder à l'élaboration d'un seul document de PLU sur l'ensemble du territoire.

Si ce document détermine notamment les règles en vigueur pour déposer les permis de construire et toute autre autorisation d'urbanisme, il dessine plus globalement et pour une décennie, un projet de territoire plus écologique, vertueux, et offrant une plus grande qualité de vie aux habitants.

*Lancement de la révision
du PLU pour la ville
d'Évry-Courcouronnes*



Quelles sont les étapes de cette révision ?

- Un état des lieux du territoire (ou diagnostic). C'est dans ce cadre que les habitantes et habitants ont été invités, jusqu'au 28 mars 2023, à donner leur avis via un questionnaire en ligne. Cette consultation a également pris la forme de balades urbaines et d'ateliers durant lesquels les habitants ont pu directement échanger avec les élus.

Urbanisme

- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui formalisera les grandes orientations futures de l'aménagement et du développement de la ville
- Un document réglementaire, déclinant, par zone le règlement à appliquer conformément à ses grands principes

L'ensemble de ces documents fera l'objet d'une enquête publique avant l'adoption du nouveau PLU prévue au 1er trimestre 2025.

Près de 320 questionnaires ont été remplis dans le cadre de l'étape de diagnostic et ont permis d'appréhender les attentes des habitants sur des enjeux tels que le logement, les déplacements ou encore l'environnement. Complétés par l'organisation de 2 ballades urbaines dans la ville, ces retours ont participé à la définition des enjeux du futur PADD.



LES DÉFIS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :

Des bords de Seine mais surtout grands parcs (parc du lac, des Coquibus, des Tourelles, Bataille, Henri Fabre, des Loges, Pompidou, jardins familiaux) appréciés pour les balades, l'absence de voiture, leur proximité et calme.



Priorités en matière d'environnement :

1. Favoriser la rénovation énergétique des logements par l'isolation thermique, et quand cela n'est pas possible, procéder à des constructions à hautes performances énergétiques
2. Prévoir un urbanisme favorable à la santé des habitants
3. Préserver et renforcer la présence des espaces verts et de la nature en ville
4. Développer les offres d'énergies renouvelables (exemples : un réseau de chauffage urbain basé sur des énergies renouvelables)

Sont toutefois jugés :

- **Moyennement prioritaires** de renforcer les pistes cyclables et cheminements doux, au même titre que le rapprochement des logements des zones d'emploi, d'équipements, de commerces et de services pour éviter les déplacements et leurs effets.

- **Secondaire à pas du tout prioritaire** de préserver la ressource en eau et améliorer la gestion des eaux, favoriser la gestion des déchets et enfin en dernier lieu densifier la ville existante pour éviter de construire sur des sols non artificialisés et que la ville ne s'étende.

La santé environnementale au cœur du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les axes déclinés ci-dessous sont reliés par un fil rouge qui est celui de l'Urbanisme favorable à la santé.



Urbanisme

Axe 1 - Evry-Courcouronnes cœur d'agglomération, pôle d'excellence, de santé et d'innovation scientifique

- Objectif 1 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.
- Objectif 2 : Développer une offre de logements diversifiées qui réponde aux besoins des habitants en affirmant l'attractivité résidentielle d'Evry-Courcouronnes.

Axe 2 – Evry-Courcouronnes, une centralité unie affirmant ses singularités

- Objectif 1 : S'affranchir des ruptures pour connecter les quartiers tout en conservant leurs spécificités.
- Objectif 2 : Priorités aux espaces publics et aux espaces verts de qualité à Evry-Courcouronnes, garants du bien-être de ses habitants et usagers.

Axe 3 – Evry-Courcouronnes, la confirmation d'un projet urbain sain et durable

- Objectif 1 : Agir pour un urbanisme favorable à la santé
- Objectif 2 : Inscrire le développement urbain au sein d'une trame verte, bleue, brune et noire renforcée.
- Objectif 3 : Promouvoir une gestion durable des ressources locales

De manière plus concrète, le PADD, dans ses préconisations et ses orientations, envisage de limiter et réduire l'exposition de la population et des usagers aux nuisances sonores et aux polluants atmosphériques, de renforcer le maillage de liaisons douces, de supprimer la plantation d'espèce allergène, d'adapter les nouvelles constructions aux conditions climatiques à venir ou encore de préserver et valoriser les trames vertes, bleues et brunes.

Toutes ces actions courent à mettre en oeuvre un urbanisme favorable à la santé. C'est la particularité de PADD qui place la santé comme fil rouge

Ces orientations ont été présentées et mises en débat en Conseil municipal du 14 décembre 2023 conformément au Code de l'Urbanisme.

Des solutions pragmatiques

Des solutions sont en cours d'expérimentation sur la Ville pour encourager de nouveaux usages favorables à la santé en cherchant à rafraîchir certains secteurs, en favorisant la pratique sportive ou tout simplement les déplacements actifs.

L'urbanisme transitoire pour des effets pérennes

- Place de la Résistance : Initialement très minérale, la place bénéficie de nouveaux mobiliers éphémères (bancs, tables) et a fait l'objet d'une importante végétalisation, avec le soutien notamment du Budget participatif de la Ville.
- Débutée en juillet 2022, la « Cool et verte » incite à la pratique sportive dans la ville et à suivre un circuit guidant les habitants permettant de découvrir les expositions de la Traversée Galilée, la Vallée de l'Art du Déplacement place Mendès France, la végétalisation de la Place de la Résistance et le Parc Henri-Fabre, véritable coulée verte vers les bords de Seine



Cet été 2023, la ville d'Evry-Courcouronnes a diffusé cette carte dans le journal municipal permettant aux habitants de mieux connaître et repérer les lieux de fraîcheur ouverts au public et particulièrement utiles en périodes de fortes chaleurs.



Mobilité

L'intermodalité se renforce à Evry-Courcouronnes

La multimodalité s'accroît dans une ville où la marche, le vélo, la trottinette et les transports en commun apprennent à cohabiter en harmonie.

Poursuite des objectifs en 2024 (P.33)

Les infrastructures se développent

94 arceaux ont été disposés sur le territoire, complétant ainsi l'offre de stationnement déjà créée en 2022. Le double sens cyclable s'est également développé sur le secteur Evry-Village, tout comme le passage en zone 30 et le maillage s'est structuré grâce à la réhabilitation de la piste « Troisdorf - Médiathèque Albert Camus



La communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a procédé de son côté à la rénovation des marquages sur certaines pistes (Boulevard de l'Yerres, rue Louise Michel et rue de l'Internationale) et à la création de nouveaux itinéraires : rue de Bois Guillaume, rue du Bois Sauvage et Boulevard Monet le long de la RD 446.



Le tram 12 en fonctionnement



Inauguré le 9 décembre 2023, le Tram 12 relie désormais Evry-Courcouronnes à Massy sur un linéaire de 20 km. 40 000 voyageurs sont attendus chaque jour sur des rames qui circuleront toutes les 10 mn aux heures de pointe.

Entre Épinay-sur-Orge et Évry-Courcouronnes, des voies douces permettent aux cyclistes et piétons de circuler en toute sécurité.

Chaque station propose par ailleurs des arceaux à vélos voire des consignes vélos sécurisées appelées Véligo comme à Evry-Courcouronnes.

En chiffres :

Acquisition et installation de 94 arceaux : 47638.2 euros TTC

Le vélo prend sa place en ville

Afin de convaincre un maximum d'habitants d'adopter des modes de déplacements doux pour l'environnement et bons pour la santé, la ville crée des opportunités de les essayer.

Opération roulons ensemble

Rien de mieux qu'un grand événement sportif pour donner l'envie de découvrir les modes de déplacements doux (vélos mais également rollers ou trottinettes...) en tant que pratique source de plaisir, et mieux connaître les voies cyclables actuelles et à venir. Le 15 avril 2023, la place de l'Hôtel de Ville a ainsi accueilli de nombreux stands et animations autour de ces mobilités douces, grâce à la présence de nombreuses associations telles que DARE DARE, PRO 91, SCA 2000, Mobilité citoyenne ou encore Bike Art. Plus de 250 personnes issues des différents quartiers de la ville sont venues profiter de ce moment familial.



Savoir Rouler A Vélo continue (SRAV)

Créé par le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), l'opération « Savoir Rouler à Vélo » vise l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie par les enfants avant leur entrée au collège. En 15 heures environ, les enfants de 6 à 11 ans apprennent ainsi à devenir autonome en vélo, et à pratiquer ainsi une activité physique quotidienne et respectueuse de l'environnement.

Sur Evry-Courcouronnes, les sessions d'apprentissage sont animées par des éducateurs sportifs municipaux auprès des élèves de CM2 essentiellement. Au nombre de six, les éducateurs sportifs de la ville travaillent en partenariat avec la Police Municipale et l'association SCA2000 Cyclisme.

16 écoles de la ville se sont inscrites, soit 555 élèves.



3

Santé environnementale

Pour un entretien ménager plus sain

Nouveau défi de taille pour Evry-Courcouronnes, le passage à l'entretien ménager écologique, en régie dans un premier temps.

Passer à l'entretien ménager écologique

Après la suppression de la vaisselle plastique dans les offices de restauration et les structures Petite Enfance, la création d'un guide santé/bâtiment prescriptif pour le choix des procédés et matériaux sains sur les opérations de construction et de réhabilitation des équipements publics, en parallèle des audits portant sur la qualité de l'air intérieur, la ville a fait le choix du passage à l'entretien ménager écologique sur ses équipements.

Cette transformation importante concerne actuellement les opérations réalisées en régie, il a fallu donc modifier drastiquement la définition des besoins dans le cadre du marché portant sur la fourniture de produits ménagers. Finis les savons aux parfums allergisants, les désodorisants et autres produits inutiles mais si impactant pour la santé. Désormais, place au savon noir, vinaigre blanc et microfibrés.



Montée en compétence des agents

La condition essentielle pour la pleine réussite du projet : la formation des agents municipaux ayant pour fonction principale ou annexe, la réalisation de l'entretien ménager dans les bâtiments municipaux : Atsem dans les écoles, agents d'office dans les cuisines, gardiens des gymnases, équipe en charge du portage des repas à destination des séniors, agents chargés de l'entretien dans les crèches... autant de personnes qui bénéficient actuellement de formation en matière d'entretien

En chiffres :

Accompagnement bureau d'études sur la rédaction du nouveau cahier des charges pour le marché de fournitures de produits ménager : 14520 euros TTC

Formation des agents à l'entretien ménager écologique : 31200 euros TTC

Nombre d'agents formés : 275

Poursuite des objectifs
en 2024 (P.33)

Contre les polluants du quotidien

La Ville continue son combat contre les perturbateurs endocriniens et s'attaque à l'ensemble des polluants intérieurs du quotidien.

Surveiller la qualité de l'air intérieur

Les diagnostics portant sur la qualité de l'air des structures d'accueil des jeunes enfants sont désormais terminés ! En synthèse, des bilans généralement très rassurants et/ou nécessitant des interventions peu compliquées et onéreuses. En cause très fréquemment, des défauts d'entretien des ventilations mécaniques des bâtiments. Le nouveau prestataire a vu ses missions renforcées en la matière.

Suite à ces diagnostics, la Ville doit désormais bâtir un programme d'actions visant à améliorer la qualité de l'air de ces bâtiments et permettre ainsi de réaliser un véritable suivi en la matière.



[sante.trianciment-projet-sensibilisation-lycees-region-idf/](https://www.sante.trianciment-projet-sensibilisation-lycees-region-idf/)

Opération Pelif

Le Réseau Environnement Santé et la Région Ile-De-France, en partenariat avec le laboratoire IRES-Kudzu Science, ont mené un projet de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens auprès de 10 000 lycéens.

Par le biais d'un bracelet en silicone porté pendant une semaine, l'exposition de 155 élèves à 24 substances a pu être analysée. Le lycée Baudelaire a activement participé à cette expérience, révélant des résultats partagés avec l'ensemble des lycéens : une contamination globale à 20 des 24 substances recherchées. La sensibilisation sur ce sujet reste plus que jamais d'actualité !

En chiffres :

Participation opération PELIF : 1000 euros TTC



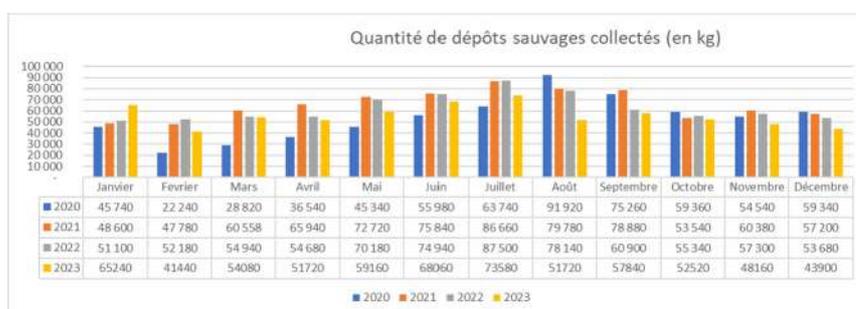
Déchets

Baisse des dépôts sauvages sur la ville

Armée d'un plan de lutte contre les dépôts sauvages, la ville d'Evry-Courcouronnes enregistre des premiers résultats encourageants.

Baisse des tonnages

Surveillance accrue des sites les plus touchés par les dépôts sauvages, identification et convocation voire verbalisation des auteurs de ces dépôts ou encore distribution massive de cartes d'accès aux déchetteries présentes sur l'agglomération, les efforts ont perduré en matière de lutte contre les dépôts sauvages en 2023. Et les résultats sont là !



La ville enregistre une baisse moyenne de 16% entre 2021 et 2023 (baisse en accélération puisqu'elle est de l'ordre de -5% entre 2021 et 2022 et de -11% entre 2022 et 2023). Une situation encourageante même si les tonnages annuels restent très importants puisqu'ils dépassent les 600 tonnes.

Des sites de dépôt en amélioration

Sur certains sites identifiés comme points noirs sur le territoire, là aussi la situation montre une légère amélioration. Les efforts ciblent donc principalement les sites récurrents et majeurs en termes de quantités jetées.

Les secteurs rouges figurent les zones les plus problématiques, les secteurs verts, ceux où les dépôts sauvages sont les moins fréquents voire absents cette année.

	2020	2021	Evolution
Secteurs rouges	30,5%	24%	↓ 6,5%
Secteurs orange	35,5%	27%	↓ 8,5%
Secteurs verts	34%	49%	↑ 15%

Améliorer le tri dans les espaces publics

La collecte des déchets se réorganise de façon importante sur la ville.

La collecte du verre désormais en Points d'Apports Volontaires

Le mois de janvier 2023 a vu la mise en place de nouvelles règles de collecte de déchets sur le territoire, les modifications portant sur les jours et fréquences de ces dernières. Derrière ces changements importants, c'est une harmonisation des procédés de collecte comme une baisse des impacts environnementaux de ces derniers et de leur coût qui est recherchée.

En prévision de l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la Ville ont identifié puis équipé 100 sites en bornes d'apports collectifs. Ces sites ont été déterminés en concertation avec les conseils de quartier et font l'objet de réajustements si nécessaire.



Les mégots, une nouvelle cible pour la ville

Face à la pollution engendrée par la présence des mégots en ville, Evry-Courcouronnes a fait le choix de conventionner avec Alcôme, éco-organisme agréé par l'Etat et chargé de la gestion de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs de mégots.

Ce conventionnement permettra à la ville de bénéficier d'aides financières pour l'acquisition d'équipements de collecte et pour le nettoyage des espaces publics ou encore dans le cadre de l'organisation d'événements de sensibilisation.

10 zones prioritaires, dites « Hotspots » ont été identifiées afin d'y concentrer particulièrement les efforts et réduire drastiquement cette pollution. Il s'agit à titre d'exemple des places Jules Vallès ou Guy Briantais.



ALCÔME

Les jeunes se mobilisent pour la propreté de leur ville

Très sollicitées sur le territoire, les actions de sensibilisation au tri des déchets ont été une nouvelle fois nombreuses en 2023.

Le clean up des écoles : un rendez-vous attendu

Événement incontournable désormais, le clean up des écoles s'est tenu du 22 au 25 mai. 13 écoles se sont mobilisées à cette occasion, réunissant 1455 élèves pour de grandes opérations de nettoyage.



Même engagement de la part du Conseil Municipal des Jeunes qui a organisé également son propre clean up aux abords de l'Hôtel de ville.



Les collèges et lycées aussi !

D'autres établissements d'enseignement du territoire ont souhaité aussi bénéficier d'actions de sensibilisation et réaliser des clean up.

C'est le cas du collège Paul Fort (2 classes de 5ème, 3 classes de 4ème), et de notre Dame de Sion (7 classes de 4ème et formation des éco-délégués de la 6ème à la terminale.)

Les ambassadrices du tri sur le terrain

Les deux ambassadrices du tri sont restées mobilisées sur le terrain en 2023. Entre interventions dans les écoles de la ville et présence sur différents événements afin de diffuser toute information utile sur le tri des déchets et distribuer des cartes d'accès aux déchetteries.



En parallèle, les ambassadrices se sont assurées que toutes les écoles qui ne bénéficiaient pas encore de poubelle de tri dans les classes, soient désormais équipées. C'est chose faite depuis le 6 novembre.

5

Energie



Des réseaux d'énergie plus vertueux !

Répondant aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération Grand Paris Sud, le développement des réseaux de chaleur et des Energies Renouvelables (EnR) sur le territoire prend un essor important en 2023.

La géothermie au service du réseau de chaleur

Depuis janvier 2023, le réseau de chaleur urbain géré par la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud bénéficie d'une nouvelle source d'énergie verte : la géothermie. Les deux puits situés sur le territoire d'Evry-Courcouronnes utilisent l'eau du Dogger pour produire 25% des besoins en chaleur du réseau. Ainsi, cette énergie renouvelable s'ajoute à la chaleur fatale récupérée depuis l'incinérateur de Vert-le-Grand, ce qui permet de porter à 77% le taux d'EnR dans le réseau.



En mai dernier, la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a signé un avenant au contrat de concession du réseau de chaleur avec la société GPSEP qui prévoit :

- La réintégration au profit de l'utilisateur de certains bénéfices qui avaient été réalisés par l'exploitant, et la baisse de la marge de l'exploitant.
- Une augmentation du plan de développement du réseau de chaleur. A présent, l'objectif est de raccorder 100% des bâtiments techniquement raccordables sur la ville d'Evry.
- Le principe de création d'une nouvelle centrale de production d'énergie renouvelable à horizon 2028, ayant pour objectif de porter à plus de 85% le taux d'EnR du réseau.

Energie

La ville vote la création de zones d'accélération des énergies renouvelables en Conseil Municipal du 14/12/2023

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter en tenant compte de son contexte territorial et de son potentiel EnR. Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables.

Au regard du potentiel EnR présent sur son territoire, la ville d'Évry-Courcouronnes, souhaite créer des zones d'accélération portant sur la totalité de son territoire pour les énergies renouvelables suivantes : géothermie profonde, méthanisation, réseaux de chaleur, énergie solaire et géothermie de surface.

Titre : Zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables (ZAENR) : géothermie profonde, méthanisation, réseaux de chaleur, énergie solaire et géothermie de surface



Du gaz vert produit sur le territoire

La société publique locale "Confluence Seine Essonne Énergie" est chargée de gérer de façon mutualisée les deux stations d'épuration des eaux usées Évry et Exona (qui relevaient auparavant respectivement de la gestion de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et du SIARCE).

L'unité d'épuration de biogaz a été inaugurée en juin 2023 et permet de traiter le biogaz produit à partir des boues d'épuration, pour pouvoir le réinjecter dans le réseau du distributeur GRDF. Le biogaz vendu équivaut à la consommation de 3300 logements et produit environ 1,2M€ de recettes qui allègent la facture de l'utilisateur.



Des efforts efficaces en matière d'économie d'énergie

La Ville s'était engagée dans une démarche de sobriété énergétique ambitieuse.

Une maîtrise accrue des dépenses de chauffage

La baisse du chauffage de 2 degrés (de 21 à 19 degrés) dans les écoles, les mairies, les Maisons de quartier, et à 16° dans les gymnases, est effective depuis l'automne 2022. Seules les crèches et les Relais Petite Enfance sont restés à 21 degrés, pour maintenir la qualité de l'accueil des plus jeunes.

Définie dès 2020, la stratégie communale de maîtrise et réduction des consommations d'énergie s'est bâties selon 3 étapes :

Etape 1 : la réalisation d'un diagnostic afin de dresser une vision globale du parc des bâtiments notamment leurs consommations énergétiques et en eau ainsi que leurs émissions de gaz à effets de serre.

Etape 2 : des analyses techniques ont permis de dégager des solutions d'économie d'énergie et d'eau.

Etape 3 : les travaux présentant le temps de retour sur investissement le plus faible, donc la rentabilité la plus élevée sont priorisés en premier.

Suite à ces études, la ville s'est dotée d'un Schéma Directeur Energie et CEE présenté en détail en annexe 1 (page 34).

D'autre part, le marché d'exploitation et de maintenance des bâtiments a été remanié. Désormais, le prestataire reçoit un intéressement dès lors qu'il permet à la Ville de réaliser des économies d'énergie sur les structures qu'il gère.

En chiffres (année 2022/2023 par rapport aux années précédentes) :

Baisse moyenne de la consommation de chauffage : 30%

Economies réalisées : plus de 600 000 euros

6

Biodiversité



La ville primée par le Conseil départemental

Déjà labélisée 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris, la ville décroche cette année le trophée fleur verte.

Trophée fleur verte

Le 16 novembre, Évry-Courcouronnes a reçu le Prix des jardins naturels sensibles et le Trophée fleur verte organisé par le département de l'Essonne. Ce label distingue les communes menant une politique ambitieuse en faveur de l'environnement dans le cadre de l'entretien de la voirie, des espaces publics et des espaces verts.

Cette labélisation vient notamment récompenser la politique communale en matière de gestion différenciée des espaces verts, de préservation et de favorisation de la biodiversité par la mise en place des tontes différées sur des espaces bien identifiés sur la ville ou encore d'éco pâturage sur plusieurs parcelles du territoire.



La sobriété au service de la biodiversité

Agir en matière de sobriété énergétique, c'est engager des économies d'énergie mais c'est aussi agir pour l'environnement de façon plus globale.

La réduction de l'éclairage public en test

La Ville d'Évry- Courcouronnes, en partenariat avec l'agglomération Grand Paris Sud (GPS), a entrepris de limiter la pollution lumineuse, si néfaste à la biodiversité.

Trois quartiers – les Bocages, Champs-Élysées et Village – ont été retenus pour cette expérimentation. Selon les secteurs, les leviers d'actions retenus sont les suivants :

- Extinction de l'éclairage sur une partie de la nuit ou de manière anticipée sur le matin
- Réduction du temps d'allumage (20 mn avant et après le coucher du soleil).
- Débranchement des lampadaires dont la lumière est considérée comme trop intense.

Si ces expériences s'avèrent concluantes, elles pourraient d'étendre à l'ensemble du territoire communal.

Renforcement des trames bleues, vertes et brunes

Le projet de PADD du futur Plan local d'Urbanisme place la protection des trames favorables à la biodiversité au cœur des enjeux :

Extrait du projet de PADD :

- « Améliorer les services écosystémiques de la trame bleue, noire et brune
1. Valoriser la trame bleue (lac d'Évry-Courcouronnes, la Seine et ses berges, le canal) à travers une amélioration de la gestion du cycle de l'eau
 2. Préserver et reconstituer une trame brune et ses fonctions écosystémiques : stockage de carbone, cycle de l'eau, biodiversité,...
 3. Réduire la pollution lumineuse dans les espaces publics afin de reconstituer le maillage de la trame noire. »



Tous acteurs

Agir Ensemble pour un campus durable

Au programme de l'alliance Agir ensemble en 2023 : deux actions phares placées sous le signe de l'économie circulaire et l'accompagnement aux projets étudiants.



UN NOUVEL APPEL A PROJET A DESTINATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Nouveauté 2023, l'appel à projet annuel Transition écologique s'est ouvert aux associations étudiantes. L'objectif recherché est naturellement l'accompagnement d'initiatives étudiantes sur le territoire d'Évry-Courcouronnes. Trois projets ont ainsi bénéficié d'un financement portant sur le développement d'une épicerie solidaire, d'une friperie et d'un atelier de réparation de matériel informatique.



CAMPUS MARKET A LA WELCOME PARTY

Chaque année, Évry-Courcouronnes accueille plus de 20 000 étudiants et apprentis sur son territoire.



Afin de leur souhaiter la bienvenue, la Ville organise une « Welcome Party », un événement permettant aux étudiants et étudiantes de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment festif ensemble.

L'opération Campus Market, menée en partenariat avec l'association éponyme et la ressourcerie l'Attribut, s'est invitée à l'évènement ! Des objets inutilisés mais en bon état, et collectés au sein dans des campus du territoire, ont été revendus à très bas cout auprès d'étudiants nouvellement arrivés.

En chiffres :

Appel à projet Transition écologique étudiant : 1000 euros

Nombre d'objets collectés pour l'opération Campus Market : 317, soit l'émission de 4,748 tonnes eq. CO2 évitée

L'assemblée citoyenne planche sur la santé environnementale

L'assemblée citoyenne a rendu son avis portant sur les questions de santé, jeudi 12 octobre, en ouverture du conseil municipal.

LA SANTE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DES REFLEXIONS

La question de la santé est multidimensionnelle, elle touche divers enjeux de la vie quotidienne pour les habitants d'Évry-Courcouronnes. En matière de santé, la Ville a fait le choix d'agir « directement » sur la prévention, le cadre de vie, l'environnement, l'accès à l'activité sportive, ...



Il a ainsi été proposé à l'Assemblée de se concentrer notamment sur les problématiques de santé environnementale :

- *Comment favoriser un environnement favorable à la santé des habitants ? Notamment au regard des effets induits par le dérèglement climatique en cours ?*

L'objectif recherché était ainsi d'émettre des propositions dans un contexte aux impacts avérés sur la santé tels que l'augmentation des risques cardiovasculaires, respiratoires, rénaux, psychiatriques, neurologiques et périnataux.

Dans la perspective de la rédaction de son nouveau Contrat Local de Santé (CLS), la possibilité d'introduire les questions relatives à la santé environnementale comme sujet de travail auprès des membres de l'Assemblée Citoyenne constitue une réelle opportunité pour la Ville. Cet avis citoyen enrichira donc les réflexions de la municipalité.

Tous acteurs

Dans ce domaine, les propositions ont porté sur 4 axes et 19 propositions dont voici le détail :

Développer un aménagement du territoire favorable à la santé



> **CONSTAT** : Nous avons constaté les bienfaits de la nature en ville : garante d'air pur, de rafraîchissement, de support pour la biodiversité et qui embellit notre cadre de vie.

Les propositions d'actions



La révision du Plan Local d'Urbanisme* pour impulser un aménagement du territoire favorable à la santé

- ✓ Inclure un chapitre sur le changement climatique dans le Plan Local d'Urbanisme : intégration de différentes innovations et exigences pour favoriser la santé environnementale.

* Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle communale (règles et orientations).



L'implication des élus pour favoriser la santé

- ✓ Inciter les élus à se saisir du sujet de la santé environnementale :
 - ❖ Appropriation de cet Avis citoyen
 - ❖ Diagnostic sur la santé environnementale
 - ❖ Arrêtés municipaux pour améliorer la santé des habitants
 - ❖ Cahiers des charges pour guider le choix des prestataires privés (appels d'offres) qui prennent en compte la santé



L'atténuation du bruit et des nuisances au quotidien

- ✓ Mener une réflexion sur la réduction des nuisances sonores : diminuer le bruit dès la conception des aménagements, réduire les nuisances déjà présentes au quotidien.

10

Réduire les effets négatifs des vagues de chaleur et des canicules



> **CONSTAT** : Nous avons constaté que les phénomènes de vagues de chaleur dans les périodes estivales impliquent un besoin d'adaptation forte des habitants.

Les propositions d'actions



La réduction de la chaleur à l'intérieur des bâtiments

- ✓ Mettre en place de mesures favorisant l'adaptation du bâti aux fortes chaleurs :
 - ❖ Matériaux plus responsables,
 - ❖ Isolation des bâtiments,
 - ❖ Partenariat entre la Ville et l'ALEC (Agence locale Energie Climat) pour favoriser les aides
 - ❖ Innover pour limiter l'exposition aux rayons du soleil



La création d'îlots de fraîcheur pour atténuer les fortes chaleurs

- ✓ Créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public en utilisant l'eau et la végétalisation
- ✓ Favoriser la création d'espaces ombragés
- ✓ Identifier des locaux « refuges »



L'adaptation à l'augmentation des vagues de chaleur

- ✓ Mettre en place une réflexion sur l'adaptation des horaires de travail et d'ouverture des commerces

Agir pour améliorer la qualité de l'air



> **CONSTAT 1** : Nous avons fait le constat d'une ville innovante dans sa conception sur la question de la pollution de l'air avec le principe d'« urbanisme de dalle » qui permettait de séparer les circulations (ce qui réduit l'exposition aux pots d'échappement)
> **CONSTAT 2** : Il est essentiel d'identifier et d'explorer différents leviers pour réduire les polluants et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Les propositions d'actions



Le suivi de la pollution de l'air et de ses effets

- ✓ Mise en place de capteurs : mesures régulières de la qualité de l'air pour un suivi de la pollution de l'air



Les actions sur les mobilités pour réduire la pollution de l'air

- ✓ Limiter l'utilisation de la voiture et développer les mobilités douces
- ✓ Préserver et entretenir les passerelles piétonnes



L'atténuation de l'exposition aux polluants chimiques

- ✓ Installer des dispositifs visant à réduire la présence de polluants chimiques dans l'air
- ✓ Augmenter la présence de végétation autour des voiries
- ✓ Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides par les services municipaux et ses prestataires
- ✓ Installer des filtres pour les polluants en sortie des usines émettrices de polluants
- ✓ Utiliser la géothermie



Les stratégies d'atténuation pour la qualité intérieure

- ✓ Imposer des mesures auprès des constructeurs pour favoriser la qualité de l'air
- ✓ Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles
- ✓ Mettre en place des aides pour le changement des filtres à particules au sein des habitacles de voitures

12

En chiffres :

Nombre de membres : 53

Nombre de séances de travail : 6

8

Bilan 2023 résumé et Perspectives 2024

Bilan des engagements pour l'année 2023

L'élaboration du rapport 2022 de la situation de la ville en matière de développement durable était l'occasion de présenter les objectifs fixés pour l'année 2023. En voici en synthèse le bilan :

CONTINUER D'ÉQUIPER LES BATIMENTS PUBLICS EN BORNES DE TRI

Extrait du rapport 2022 : « Après l'équipement des principaux sites administratifs, la ville d'Évry-Courcouronnes procédera à un équipement complémentaire en bornes de tri des Maisons de quartiers, des structures jeunesse, des centres de loisirs ainsi que des gymnases ».

Objectif atteint : Les bornes de tri ont toutes été installées sur l'ensemble de ces équipements au 2ème trimestre 2023



L'ADOPTION D'UNE STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

Extrait du rapport 2022 : « L'année 2023 sera celle de la finalisation de ce document et de la mise en œuvre des premières actions. Ces dernières porteront notamment sur la définition et l'application de critères d'achat de matériel informatique plus respectueux de l'environnement et sur l'élaboration d'actions de sensibilisation à destination prioritairement des agents de la collectivité ».

Objectif atteint : La stratégie numérique est rédigée et fera l'objet d'une délibération en Conseil Municipal de 2023

UN NOUVEL APPEL A PROJET DESTINE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Extrait du rapport 2022 : « L'alliance locale Agir Ensemble ambitionne d'accompagner des projets portés par les étudiants eux-mêmes en lançant un appel à projet à destination des associations étudiantes. Rendez-vous en 2023 pour connaître les projets lauréats ! »

Objectif atteint : La 1ère session de l'appel à projet a permis de financer 3 projets étudiants

Bilan 2023

AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Extrait du rapport 2022 : « *En supplément des actions déjà menées depuis 3 ans maintenant par la Ville, une étape supplémentaire est sur le point d'être engagée : la mise en œuvre de nouveaux process pour l'entretien ménager de ces équipements, faisant la part belle aux pratiques les moins impactantes pour l'environnement et les plus respectueuses possible de la santé des plus jeunes* ».

Objectif atteint : Le marché de fourniture de produit permet désormais de recourir à des produits respectueux de l'environnement et de la santé de personnes tels que le savon noir, le vinaigre blanc ...

SENSIBILISER LE PUBLIC SCOLAIRE

Extrait du rapport 2022 : « *En partenariat avec La société Eco CO2, la Ville permettra à 21 classes des écoles primaires de la ville de participer au programme WATTY sur l'année scolaire 2022-2023. Ce dernier sensibilise les élèves aux économies d'énergie ainsi qu'aux enjeux du changement climatique* ».

Objectif atteint : ces ateliers ont été proposés aux écoles de la ville et la totalité des sessions disponibles ont été octroyées.

DE NOUVELLES REALISATIONS POUR LE PLAN VELO

Extrait du rapport 2022 : « *La mise en œuvre progressive du plan vélo offre son lot de nouveautés chaque année. 2023 verra le nombre d'arceaux augmenter pour atteindre le nombre de 240 répartis sur tout le territoire. Des bornes de réparation et de gonflages seront disposées à proximité de parcs et d'équipements sportifs, tandis que des travaux visant à améliorer les conditions de circulation des vélos seront entamés sur les secteurs Evry-Village et le long d'un axe structurant de la place Troisdorf au CHSF* ».

Objectif atteint : L'ensemble de ces engagements se sont concrétisés sur l'année 2023 (cf. page 9).

Les perspectives 2024

Poursuite de la révision du PLU

Après la mise en débat des orientations du PADD en Conseil municipal du 14 décembre 2023, la révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit avec la définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'élaboration du règlement et du zonage. Objectif 2024 : L'arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme.

Plan vélo

Une étude de Maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024 pour la création de pistes cyclables sur les principaux boulevards de la Ville : Boulevard François Mitterrand, boulevard des Coquibus, boulevard des Champs-Élysées et boulevard de France.

La santé environnementale au sein du Contrat Local de Santé

La ville d'Evry-Courcouronnes révisé actuellement son contrat local de santé, l'occasion d'intégrer plus encore les questions de santé environnementale au sein de ce document stratégique et renforcer la dynamique territoriale autour de ces enjeux majeurs.

Elaboration du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 250 employés et/ou de plus de 50 000 habitants, le BEGES permet une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année.

Le précédent BEGES s'appliquant actuellement sur le périmètre Ex-Evry, il convient de le mettre à jour et de l'étendre à la totalité des secteurs concernés. Ce sera chose faite en 2024.

SPASER

La ville est également soumise à l'obligation réglementaire de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER). Les orientations de ce schéma ont fait l'objet d'un vote en Conseil municipal, et seront détaillées de façon opérationnelles sur l'année 2024.

Perspectives 2024

Une meilleure maîtrise des bornes textile

Le renforcement du maillage des points de collecte du Textile, Linge de maison et Chaussures (TLC) figure au sein du Programme Local de Prévention des Déchets et de l'Énergie (PLPDE) de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Néanmoins la présence des bornes de collecte de textile s'accompagne fréquemment sur le territoire de nuisances telles que la vandalisation de ces bornes ou l'étalement de leur contenu sur la voie publique. Une convention plus stricte sera soumise aux opérateurs choisis et pour 20 emplacements tests en 2024.

Mai à vélo

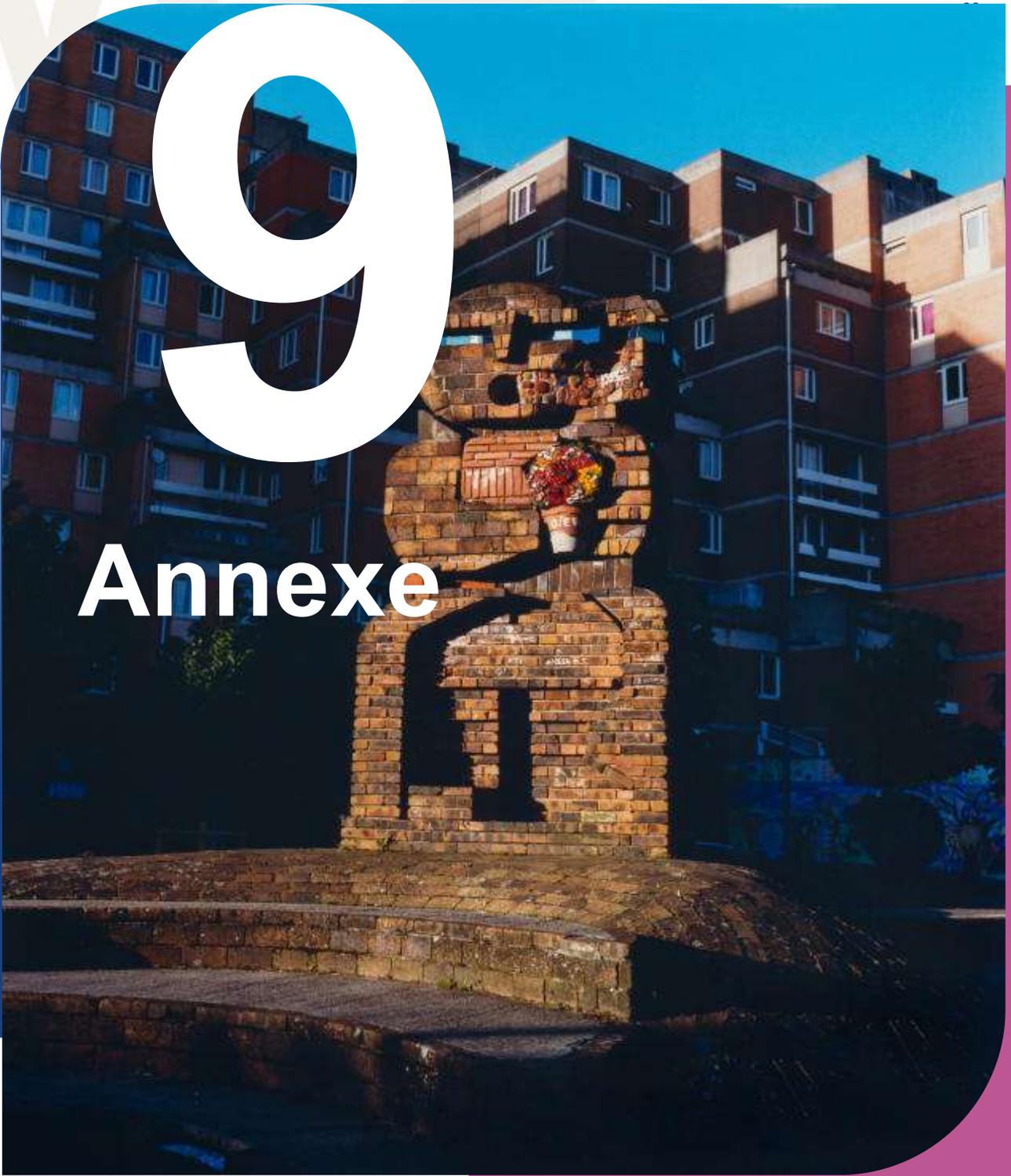
Opération nationale initiée par le Ministère de la transition écologique et le Ministère des Sports, elle incite les organisations publiques et privées à proposer de nouveaux événements cyclables au travers d'une démarche fédératrice et festive. Forte de ses engagements en matière de mobilité douce, la ville d'Évry-Courcouronnes proposera une programmation dans ce cadre en mai 2024.

Forum de l'Habitat

En février 2024, la ville proposera un forum de l'Habitat. L'objectif de cette édition 2024 est de proposer aux habitants un lieu de rencontre, d'échange et d'information autour des thématiques essentielles que sont la rénovation et l'entretien des logements, les aides existantes et le bien vivre dans l'habitat. Rendez-vous le 3 février 2024.

9

Annexe



Annexe : Programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Article 180

I.-Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :
1° Après le premier alinéa de l'article L. 2311-1-1, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation. » ;

2° Les articles L. 3311-2 et L. 4310-1 sont complétés par un alinéa ainsi rédigé :

« Ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation. »

II.-Le I entre en vigueur le 1er janvier 2024.

1- Opérations de réglages / maintenance

Il s'agit d'opérations de réglages ou de petits travaux inclus dans le contrat de maintenance des bâtiments ou du réseau de chaleur. Leur coût est donc nul pour la collectivité.

Objectif : Améliorer le programme de régulation/programmation pour économiser en moyenne 5 % des consommations liées au chauffage

2- Travaux « légers »

Les solutions présentent un faible coût d'investissement (au regard des opérations « lourdes » telles que l'isolation), mais un impact économique important.

2.1 Isoler les échangeurs

Objectif : 33 bâtiments concernés pour une économie de 1% des consommations énergétiques (132 MWh/an et 10 k€ TTC/m²/an)

2.2 Remplacer les régulateurs vétustes

Objectif : 32 bâtiments concernés pour une économie de 5% des consommations énergétiques (entre 3,9 et 7,4 KWh/an et entre 0,40 et 0,77 € TTC/m²/an).

2.3 Désembouer et équilibrer les circuits hydrauliques

Objectif : Economie de 10% des consommations énergétiques (entre 10 et 14,9 KWh/an et entre 0,81 et 1,16€ TTC/m²/an).

2.4 Installer des robinets thermostatiques

Objectif : Concerne les bâtiments administratifs et sociaux culturels pour une économie de 5% des consommations énergétiques (entre 5 et 7,4 KWh/an et entre 0,40 et 0,57 € TTC/m²/an).

2.5 Installer des réflecteurs de chaleur

Objectif : Concerne 16 bâtiments pour une économie de 2% des consommations énergétiques (entre 1,5 et 3 KWh/an et entre 0,16 et 0,31 €TTC/m²/an).

2.6 Calorifuger les équipements

Objectif : Concerne 3 bâtiments pour une économie de 1% des consommations énergétiques (entre 1 et 1,5 KWh/an et entre 0,08 et 0,12 €TTC/m²/an).

3 Travaux « lourds »

3.1 Remplacer les systèmes d'éclairages par des LED

Objectif : Concerne 20 bâtiments pour une économie de 60% des consommations énergétiques (9,4 KWh/an et 3,36 €TTC/m²/an).

3.2 Isoler les bâtiments

Objectif : Concerne 26 bâtiments pour une économie de 6% des consommations énergétiques (entre 4,6 et 8,9 KWh/an et entre 0,49et 0,92 €TTC/m²/an).



Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023

Préambule

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales est venu définir les éléments devant figurer dans le présent rapport, instauré par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ces dispositions s'imposent à toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ainsi, la Ville d'Evry-Courcouronnes, concernée par cette obligation, doit produire annuellement son rapport.

Il présentera ainsi dans une première partie les données en matière de ressources humaines de l'année 2022, puis dans une seconde partie un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes-hommes, inclus dans la Stratégie Municipale de Lutte contre les Discriminations, via la présentation des actions menées en 2023.

Ce rapport témoigne de la grande richesse des actions conduites ou soutenues en la matière par les services municipaux et de la cohérence de cette politique transversale.

PARTIE 1

Les données des ressources humaines de la commune d'Evry-Courcouronnes pour l'année 2022 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

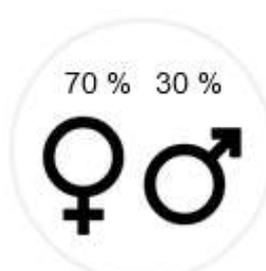
Conformément à l'article D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport s'attache à faire apparaître les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation en ce qui concerne l'égalité professionnelle au sein des services municipaux d'Evry-Courcouronnes.

En France, selon le dernier Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, publié par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, 63 % des agents sont des femmes, contre 46 % des salariés du secteur privé. Le salaire net en équivalent temps plein (ETP) des femmes est en moyenne inférieur de 11,3% à celui des hommes, s'élevant à 12,4% pour les 50-60 ans. Le salaire en ETP permet de comparer des salaires pour une quantité de travail équivalente, sans prendre en compte les différences de temps de travail (notamment le recours au temps partiel), qui contribuent aux écarts de revenus. Dans la fonction publique, 18 % des agents travaillent à temps partiel (24 % des femmes, contre 8 % des hommes).

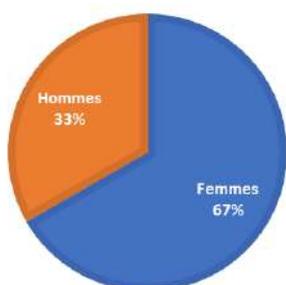
- Répartition femmes/ hommes parmi le personnel au 31/12/2022



Répartition des ETP

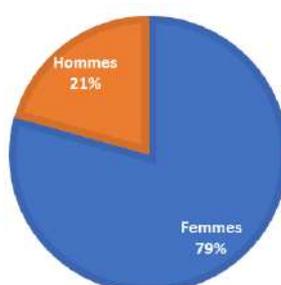


Répartition des effectifs



EFFECTIFS PERMANENTS

■ Femmes ■ Hommes

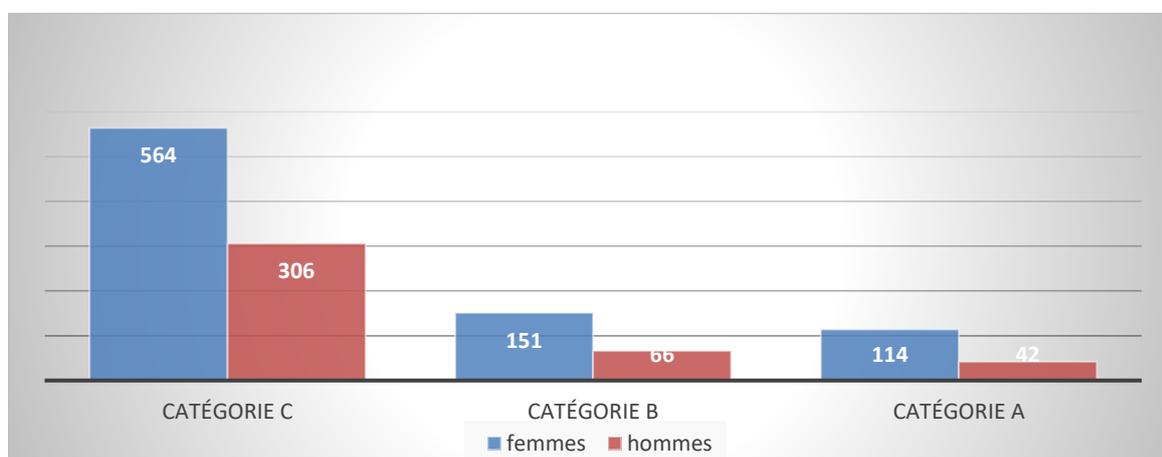


EFFECTIFS NON PERMANENTS

Profil	Femmes	Hommes	Ensemble 2022
Effectifs permanents	829	414	1243
Titulaires et stagiaires	624	330	954
Contractuels	205	84	289
Effectifs non permanents	315	82	397
Occasionnels/ remplaçants/ horaires	257	66	323
Allocataires chômage	34	5	39
Apprentis	11	9	20
Assistants maternelles	8		8
Emplois CAE	5	2	7
Total	1144	496	1640

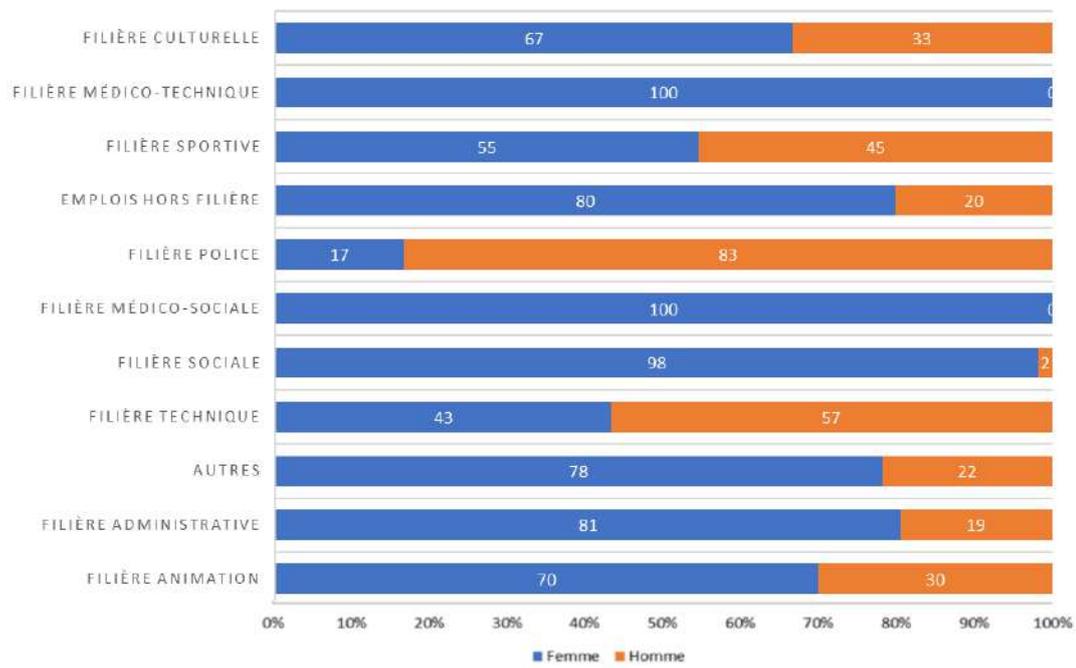
Ces données montrent un personnel majoritairement féminin, supérieur au taux de l'ensemble de la fonction publique. Si elles représentent 70% de la totalité de l'effectif, les femmes sont à 65% des titulaires. Parmi les non permanents, les femmes sont encore plus surreprésentées, à 79% -elles étaient 76% en 2021. Entre 2021 et 2022 le nombre de femmes dans les effectifs permanents a diminué, elles étaient 862 en 2021. Pour les non permanentes, elles sont passées de 281 à 315. Le nombre d'hommes, en revanche, est resté stable à 414 pour les permanents, et est passé de 88 à 82 pour les non permanents. Selon le rapport « La précarité dans la fonction publique territoriale », publié en 2011 par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, les contractuels, les non permanents, les emplois aidés et les assistantes maternelles sont davantage exposés à la précarité, sous plusieurs formes : conditions d'emploi, difficultés financières qui en découlent, moindre accès aux droits (santé, chômage, retraites, etc.).

- **Répartition des effectifs permanents femmes/ hommes par catégories hiérarchiques**



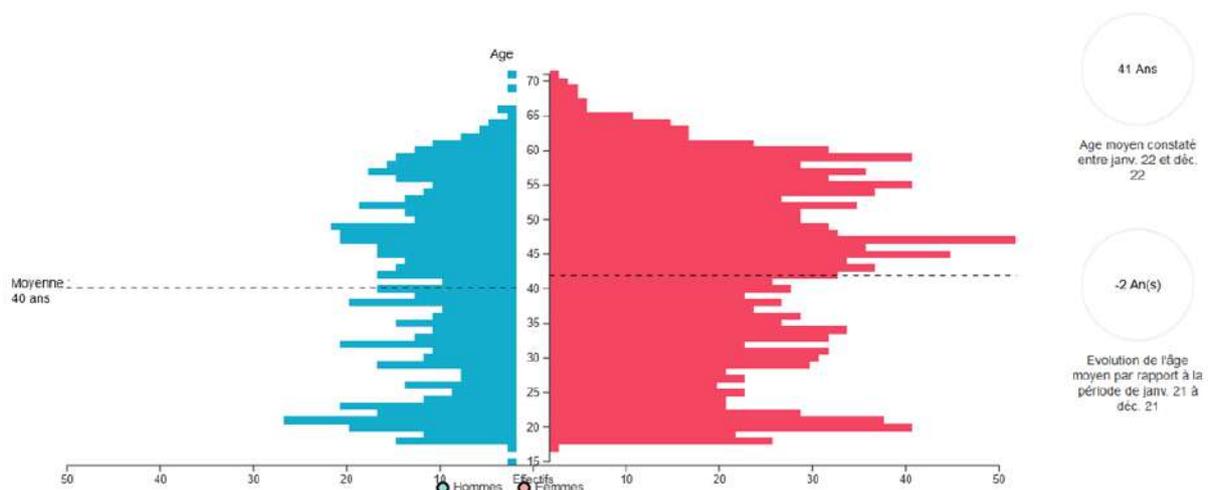
Les 414 hommes permanents se concentrent surtout en catégorie C (74%). Parmi les femmes, 68% sont en catégorie C. 18% des femmes et 16% des hommes sont dans la catégorie B. Parmi les femmes occupant un emploi permanent, 14% occupent un poste en catégorie A. Pour les hommes, ce sont 10%. La part des femmes en catégorie A a diminué ces dernières années. Si en 2020 les femmes étaient 79% du personnel en catégorie A et 77% en 2021, en 2022 elles sont 73%. La part des femmes en catégorie C diminue aussi, mais plus lentement. Elle passe de 67% en 2020 et 67,5% en 2021 à 64,8% en 2022. En catégorie B en revanche la part des femmes a fortement augmenté. Actuellement elles sont 69,6% du personnel en catégorie B, mais en 2020 elles étaient 57,2%, et 56,7% en 2021.

- Répartition femmes/ hommes des effectifs permanents par filière



Par rapport à leur présence dans l'effectif total, les femmes sont surreprésentées au sein des filières Médico-technique, Médico-sociale, Sociale et Administrative, et les hommes sont surreprésentés au sein de la Police Municipale, ainsi que dans une moindre mesure, toujours en référence à la répartition globale des effectifs, dans les filières Technique et Sportive. À noter que ces répartitions sont stables par rapport aux années précédentes. Ces données nous donnent à voir ce qu'on appelle la division sexuée horizontale du travail, une ségrégation professionnelle qui laisse les femmes concentrées dans quelques familles professionnelles, principalement dans les services et les soins, tandis que les hommes se retrouvent dans des métiers liés à la conduite d'engins, à la technique et à la construction. En 2016, d'après les chiffres de l'INSEE, sur 87 familles professionnelles, seulement 8 ont une répartition équilibrée d'hommes et de femmes, qu'on peut dire mixtes, tandis que 51 sont peu, voire très peu féminisées, et une vingtaine d'entre elles comptent dans leurs effectifs moins de 10 % d'hommes ou de femmes.

- Répartition femmes/ hommes des âges parmi les agents permanents



Tranche d'âge	Femmes	Hommes
< 25 ans	24	10
De 25 à 29 ans	73	37
De 30 à 34 ans	90	56
De 35 à 39 ans	90	48
De 40 à 44 ans	122	52
De 45 à 49 ans	130	77
De 50 à 54 ans	130	53
De 55 à 59 ans	130	62
> 60	40	19
Total	829	414

Ctégorie	Femme	Homme	Âge Moyen
Cat A	42	45	43,5
Cat B	43	46	44,5
CatC	46	43	44,5
Âge Moyen	43,67	44,67	44,17
Rappel 2021	45,9	47,3	45,1

Le personnel présente une pyramide des âges relativement similaire entre hommes et femmes. Une moyenne d'âge des femmes légèrement plus élevée que celle des hommes en catégorie C, ce qui s'inverse pour les catégories B et A. L'âge moyen en 2020 étant de 45,3, nous observons une baisse ces deux dernières années. Selon le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, dans la fonction publique territoriale française la moyenne d'âge est de 46 ans.

- **Ecart de rémunération entre femmes et hommes**

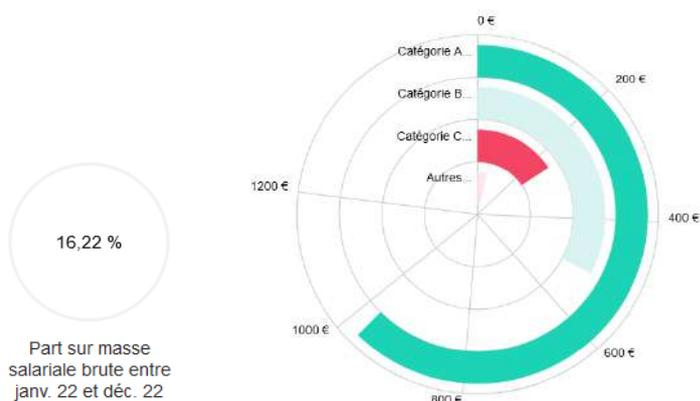
➔ Montant moyen du traitement et de l'IFSE bruts des agents permanents en euros par mois

	2021		2022	
	TB	IFSE	TB	IFSE
Femmes	1583	331	1815	328
Hommes	1849	489	1975	378

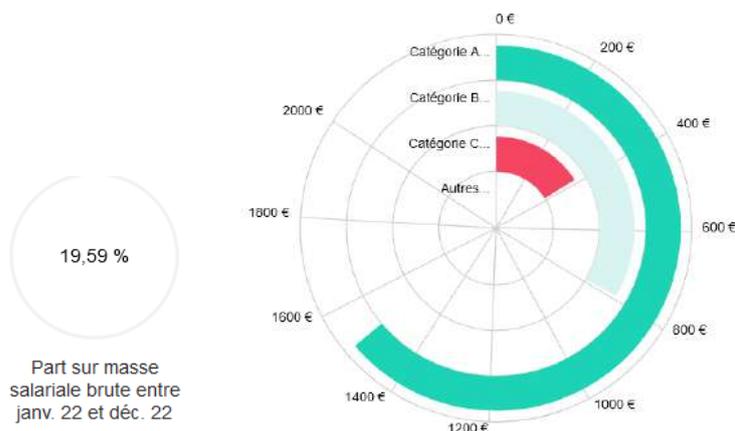
TB = traitement brut IFSE= Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, constitue l'indemnité principale du RIFSEEP

Si on considère les TB (traitement de base) + IFSE (régime indemnitaire – Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est passé de 424 euros en 2021 à 210 euros en 2022, cela grâce à une augmentation du salaire moyen des femmes.

➔ Répartition régime indemnitaire - Il s'agit de la part de l'IFSE pour chaque catégorie



Femmes



Hommes

Pour les hommes, les primes constituent 19,59% du salaire, alors que pour les femmes, elles constituent 16,22% de leur salaire. Pour toutes les catégories, le montant de l'IFSE en euros est plus important chez les hommes que chez les femmes. Pour comprendre cette différence, il faut savoir que l'IFSE est fondée sur le niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions exercées, d'une part, et sur l'expérience professionnelle acquise par l'agent, d'autre part, mais aussi que l'IFSE est versée au prorata de la durée hebdomadaire de travail pour les agents à temps non complet, à temps partiel ou à temps partiel thérapeutique. Comme nous allons voir, les femmes sont plus nombreuses parmi l'effectif à temps partiel.

- **Répartition femmes/ hommes du temps partiel**

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de demandes présentées	3	37	40
Nombre de demandes acceptées	2	37	39
Nombre de premières demandes satisfaites	1	14	15
Nombre de modifications de quotités	0	0	0
Nombre de retours au temps plein	0	2	2

Les femmes représentent 70% de l'effectif de la Ville, mais elles sont à l'origine de 92,5% des demandes de temps partiel. En France, selon la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), en 2022, 26,7 % des femmes travaillaient à temps partiel, contre seulement 7,5 % des hommes. Le temps partiel implique « un salaire partiel, des promotions partielles, des évolutions de carrière ralenties et des retraites partielles », comme rappelle l'économiste Rachel Silvera, auditionnée sur le sujet du temps partiel à la Délégation aux droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 11 mai 2011.

- **Avancement de grade et promotion interne**

Filières	Avancement de grade						Total
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
	F	H	F	H	F	H	
Administrative	2		2		7		11
Animation					12	6	18
Médico-Sociale	4				8		12
Police municipale				1		2	3
Sportive							0
Technique					3	6	9
Total	6	0	2	1	30	14	53

Les femmes ayant bénéficié d'un avancement de grade en catégorie C représentent 5,3% de l'effectif féminin de cette catégorie, et 4,6% des hommes en catégorie C ont avancé de grade. En catégorie B, 1,3% des femmes ont avancé de grade et 1,5% des hommes. Les 6 femmes en catégorie A qui ont bénéficié d'un avancement de grade représentent 5,2% du personnel féminin dans la catégorie. On voit que l'avancement de grade en 2022 a été proportionnellement équivalent entre hommes et femmes en catégorie B, un peu plus avantageux pour les femmes en catégorie C et qu'aucun homme en catégorie A en a bénéficié. L'examen de la répartition en pourcentages entre les personnels féminins et masculins est important pour évaluer correctement les différences, vu que les femmes sont majoritaires dans les effectifs permanents.

Catégories	Promotion interne		Total
	Femmes	Hommes	
Catégorie A	1	1	2
Catégorie B	3	3	6
Catégorie C	2	7	9
Total	6	11	17

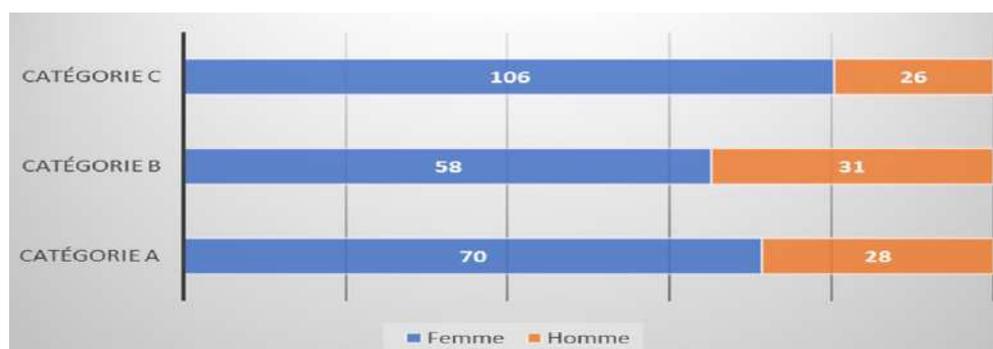
La promotion interne a été moins équilibrée en 2022 que l'avancement de grade. En catégorie C, alors que 0,3% des femmes ont eu une promotion, 2,3% des hommes en ont obtenu une. Les 3 femmes promues en catégorie B représentent presque 2% de l'effectif féminin, tandis que les 6 hommes promus représentent 4,5% du personnel masculin. Pour la catégorie A, 0,9% des femmes ont été promues, et 2,4% des hommes.

- **Nombre d'actions de formation**

Catégories	Titulaires		Contractuels		TOTAL 2022
	F	H	F	H	
Catégorie A	60	11	52	15	138
Catégorie B	102	32	29	12	175
Catégorie C	252	183	37	13	485
Total	414	226	118	40	798

En comparaison avec 2021, de manière général, l'effectif de la Ville s'est engagé plus dans des actions de formation en 2022, à l'exception de quelques groupes : les hommes en catégorie C, tant contractuels que titulaires, les hommes titulaires en catégorie B et les titulaires (femmes et hommes) en catégorie A. Ainsi, si les hommes titulaires, toutes catégories confondues, ont suivi 255 actions de formation en 2021, en 2022 ils en ont suivi 226. Parmi les 798 actions de formation de 2022, 66,6% ont été suivies par des femmes, ce qui est en cohérence avec le chiffre de 67% de femmes parmi l'effectif permanent.

- **Répartition des agents permanents ayant recours au télétravail**



Catégorie	Part des femmes qui télétravaillent	Part des hommes qui télétravaillent
Cat A	61,4	66,7
Cat B	38,4	47
Cat C	18,8	8,5
Ensemble	28,2	20,5

De manière générale, dans notre collectivité, les femmes ont plus souvent recours au télétravail, même si les hommes sont aujourd'hui plus nombreux à y recourir, et la différence entre femmes et hommes est plus marquante en catégorie C. On voit aussi que le personnel en catégorie C est moins en télétravail, très probablement en raison du fait que certains métiers ne se prêtent pas à cette pratique, comme ceux liés à la sécurité, à la petite enfance, à l'animation. En France, en revanche, d'après le dernier Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, la part des femmes télétravaillant est identique à celle des hommes. Le rapport « Pour une mise en œuvre du télétravail soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes », du Haut Conseil à l'Égalité, nous informe que généralement les femmes sont plus demandeuses de télétravail que les hommes mais que paradoxalement elles rencontrent plus de difficultés à obtenir du télétravail. Et cela parce qu'elles ont moins de marge de manœuvre dans la sphère familiale, le télétravail étant perçu comme un outil de facilitation d'articulation des temps de vie, mais, en même temps, elles ont moins de marge de manœuvre dans

la sphère professionnelle du fait de leur position. Selon une étude de l'INED (Institut national d'études démographiques) menée pendant le premier confinement, les femmes en télétravail au domicile bénéficient moins souvent d'une pièce dédiée (25%, contre 39% des hommes), sont plus souvent interrompues dans leur travail (48% vivent avec un ou plusieurs enfants, contre 37% des hommes) et travaillent généralement dans des secteurs moins préparés au télétravail. Cette même étude montre que près de 37% des femmes qui télétravaillent six heures ou plus consacrent au moins deux heures aux tâches domestiques, contre 21% des hommes.

L'ensemble de ces données RH montre que la Ville d'Evry-Courcouronnes n'est pas épargnée par les inégalités entre hommes et femmes au niveau professionnel. Ces indicateurs ont fait l'objet d'une analyse plus fine dans le cadre d'un audit spécifique lancé au cours de l'année 2021 et réalisé par le cabinet Perfégal. Les résultats confirment de nombreuses inégalités, ainsi que des marges de progression existantes (analyses de données à approfondir, procédures à mettre en place, actions de communication possibles, etc.). Cet audit permet d'alimenter un plan d'action dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont la Ville souhaite se doter, se conformant ainsi aux obligations légales issues de la loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Conformément aux dispositions légales, celui-ci devra aborder les questions :

- D'évaluation et traitement des écarts de rémunération ;
- D'égal accès aux corps, grades et emplois ;
- D'articulation vie privée/ vie professionnelle ;
- De prévention et traitement des actes de violence, harcèlement et agissements sexistes.

PARTIE 2

Les actions menées en 2023 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par les différents services municipaux

Cette partie vise à présenter les actions égalité femmes-hommes menées par l'ensemble des services municipaux évy-courcouronnais au cours de l'année 2023. Celles-ci seront présentées selon un découpage correspondant aux axes du plan d'action 2022/2024 de la collectivité, intégré au sein de la Stratégie Municipale de Lutte Contre les Discriminations (SMLCD).

La Stratégie a été construite en 2021 sur la base d'un diagnostic mené en lien avec le laboratoire de sociologie de l'Université d'Evry visant à interroger les perceptions, le vécu et les besoins de la population en matière de lutte contre les discriminations.

L'inégalité entre les femmes et les hommes est saillante dans les résultats de ce diagnostic. Le fait d'être une femme apparaît comme la deuxième cause citée pour les discriminations, juste après les origines. L'espace public, l'école et le milieu professionnel sont les espaces perçus comme les plus propices aux discriminations.

Le plan d'action fixe ainsi trois axes prioritaires :

- La promotion de l'égalité à travers l'éducation ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- La lutte contre les inégalités professionnelles.

A noter que ce plan d'action est découpé par thématiques, ce qui n'empêche pas que certaines actions menées puissent contribuer à répondre à plusieurs enjeux différents en même temps, comme déconstruire des stéréotypes de sexe tout en aidant à repérer les violences sexistes et sexuelles.

Axe 1

Promotion de l'égalité à travers l'éducation

Enjeux : Parmi les enjeux de l'égalité femmes-hommes, la question de l'éducation à l'égalité est très présente. En effet, les inégalités sont liées à la construction sociale du genre, qui impose une ~~bicategorisation~~ bi catégorisation hiérarchisée entre les sexes et qui conduit les individus à se conformer à des normes et à des attentes distinctes et rigides. De ce fait, la prévention des inégalités et des discriminations passe par des actions éducatives dès le plus jeune âge. Pour rendre cohérente et faciliter l'approche de ces sujets, cette thématique est travaillée en associant l'éducation à la vie affective et sexuelle, la déconstruction des stéréotypes et l'éducation aux compétences psychosociales (communication, gestion des émotions, etc.).

Objectif 1.1

Eduquer à la vie affective, sexuelle et relationnelle et à l'égalité filles-garçons.

Actions menées en 2023

- Dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle des jeunes est un enjeu prioritaire. Au sein de la Coopérative d'acteurs santé des jeunes, la ville a mobilisé des moyens financiers et humains (dont notamment le Pôle Prévention Promotion Santé, la Direction de l'Innovation Educative, la Direction de la Jeunesse) pour mettre en œuvre un programme d'interventions au cours de l'année 2023 qui a bénéficié au public d'un espace jeunesse municipal et aux élèves de 4 écoles, 5 collèges et 2 lycées du territoire :
 - De janvier à mars, 3 interventions sur la **prévention des violences sexuelles** ont été organisées dans le cadre du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Stratégie d'Action Éducative pour les classes de CP de l'école des Champs Élysées. Sur la même période, les classes de CM2 des écoles Bois Guillaume et Van Gogh ont pu bénéficier de 4 interventions sur les thématiques de la **puberté** et de **l'égalité filles-garçons**, et 3 séances sur les mêmes sujets ont été organisées, entre mai et juin, pour les classes de CM2 de l'école Jacques Brel ;
 - En novembre, 5 classes de 5^{ème} du collège Montesquieu et 6 classes de 3^{ème} du collège Paul Fort ont participé à des sessions de théâtre-forum de la compagnie Olympio sur les questions liées à la **puberté** et aux **premiers amours à l'ère des réseaux sociaux**, abordant des sujets tels que la séduction en ligne, le sexting, la cyberpornographie, les sites de rencontre, les stéréotypes dégradants et sexistes, le mythe de la performance et les violences dans le couple ;
 - Le collège Montesquieu a également pu bénéficier, en octobre, d'une animation sous forme de théâtre-forum sur le **micheetonage** pour 6 classes de 3^{ème} et, en novembre, d'interventions sur le **cyberharcèlement** pour 5 classes de 4^{ème} ;
 - Le collège Paul Fort a accueilli, en décembre, un théâtre-forum sur les **stéréotypes genrés** et **l'égalité femmes-hommes** pour 5 classes de 5^{ème} ;
 - Le collège Galilée a reçu, entre janvier et juin, dans 5 classes de 5^{ème}, des ateliers sur les **stéréotypes sexistes** et les **violences sexuelles**. En mars, la classe adulte (dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants ») a pu débattre sur l'accès aux droits, aux soins et dépistages avec les intervenantes du CDPS (Centre Départemental de Prévention et de Santé) et du CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale). En juin, la classe NSA (non ou peu scolarisés antérieurement) de jeunes de 12 et 13 ans a accueilli une intervention sous forme de débat sur la **puberté** et le **consentement** et la classe NSA des 14 et 15 ans, sur la **connaissance de son corps** et la **contraception** ;
 - Au collège Paul Eluard, 4 classes de 3^{ème} ont reçu en janvier l'association Oser pour un débat sur le **consentement**, la **contraception**, le **plaisir**, les **stéréotypes sexistes** et le **vivre ensemble**. En mars et avril, 5 classes de 6^{ème} et, en décembre, 6 classes de 5^{ème} ont participé à des interventions sur la **puberté**. Les 6 classes de 3^{ème} ont eu en novembre des interventions sur **l'intimité et les réseaux sociaux** et, en décembre, l'expression de l'amour à travers l'art a été le sujet des débats animées par la compagnie Olympio ;
 - Le collège du Village, entre mai et juin, a accueilli dans 5 classes de 6^{ème} et 5 classes de 5^{ème} des interventions sur la **puberté** et les **stéréotypes sexistes** ;
 - Le CDPS et le CPEF ont organisé un stand d'information sur **l'accès aux droits, aux soins et dépistages** pour toutes les classes de terminale du lycée Baudelaire, en mars, et du lycée des Loges, en avril ;
 - Le lycée des Loges a également accueilli, en mai, dans ses classes de seconde, un débat animé par une intervenante spécialisée sur le **consentement** ;

- L'espace municipal Michel Colucci, dédié aux 11 - 17 ans, a été le cadre d'une rencontre-débat, en février, sur la **contraception** à destination des jeunes entre 14 et 16 ans.
- Un groupe de travail autour de la **précarité menstruelle**, qui désigne les difficultés financières éprouvées par les filles et les femmes pour disposer de protections périodiques pendant leurs règles, a été initié par la Direction de la Cohésion Sociale en 2022. Un travail partenarial avec l'association Règles Élémentaires a été entamé afin d'ouvrir, en février 2023, **11 points de distribution de protections** dans différentes structures municipales. Ce sont des tampons, serviettes, protèges slip et serviettes lavables proposés par les agents et agentes, accompagnés d'un échange informatif. Plus de 700 distributions ont été déjà faites.
- Le 26 janvier, un après-midi de sensibilisation sur la précarité menstruelle a eu lieu à l'Hôtel de Ville. Documentation informative et kits de protections diverses ont été proposés, et 25 personnes ont participé à un atelier d'information. L'exposition « Sang pour Sang », du centre Hubertine AUCLERT et de Règles Élémentaires, a été présentée dans le hall. Avec 12 panneaux, cette exposition, acquise par la mairie et disponible pour le prêt, explore le fonctionnement du cycle menstruel, les différents types de protections menstruelles, les émotions et sensations ressenties, la gestion des douleurs et les idées reçues qui alimentent le tabou autour des règles pour déconstruire les représentations négatives sur le sujet.
- En février, des stands d'information et de distribution ont été organisés au long d'une journée au Gymnase Jean-Louis Moulin, avec 20 participants, et à la patinoire, dans le cadre de la Soirée Gaming, à laquelle 25 jeunes ont participé.
- En avril, 26 personnes ont pu bénéficier d'un stand d'information et de distribution ainsi que d'un temps de sensibilisation au lycée des Loges dans le cadre du Forum Santé.
- L'exposition « Sang pour Sang » était visible à l'accueil de la Maison du Village du 7 avril au 17 mai 2023. L'après-midi du mercredi 10 mai, un moment d'échange et de sensibilisation sur le sujet des règles a été animé par Safaa CHERQAOU, de l'atelier SewSneaka, lauréate du Prix Wonderladiz 2022 qui coud des serviettes hygiéniques réutilisables. Des jeunes filles de 10 et 11 ans et leur mère y ont participé. Sur cette période, la Maison du Village a aussi accueilli des stagiaires en formation BAFA et l'exposition a permis des échanges sur les menstruations dans la situation d'encadrement de groupes d'enfants.
- En septembre, un stand de distribution et de sensibilisation a été mis en place dans le cadre de la Welcome Party ; 24 personnes en ont bénéficié.
- En décembre, un atelier de sensibilisation pour les professionnels a eu lieu à l'Hôtel de Ville.
- Les réseaux sociaux de la Ville et le **site internet Jeunes Made IN EC** font un travail de sensibilisation sur des sujets comme l'égalité femmes-hommes, le consentement, les violences sexistes, le michetonnage et de valorisation des parcours et projets de jeunes femmes par des portraits, des rubriques numériques, etc. La rubrique « Feel Good », sur l'Instagram de l'espace jeunesse Pierre Nicolas, permet de sensibiliser les jeunes de manière ludique sur des sujets sensibles sans jugement en faisant appel à des quizz, témoignages et regards d'experts.
- Le service Sport-Loisirs propose pendant les vacances scolaires le programme Du Sport et Plus Encore, des stages sportifs et citoyens d'une semaine qui comprennent des sorties et des animations. En **favorisant la mixité et la pratique sportive des filles et garçons**, ce programme

oriente et sensibilise les enfants de 6 à 13 ans sur des thématiques telles que la culture, l'environnement, la santé et l'égalité femmes-hommes. Pour les vacances d'hiver, en février, 51 enfants, 39 filles et 12 garçons, ont bénéficié d'une intervention du service Aide aux Victimes sur l'esprit olympique ainsi que l'égalité hommes-femmes. Leurs parents ont participé à un atelier de sensibilisation sur la précarité menstruelle mené par le CCAS de la ville.

- Dans le cadre du **soutien à la parentalité**, un après-midi a été organisé avec les parents de la classe passerelle de l'école maternelle La Lanterne autour de l'égalité filles-garçons. Le 4 avril, sept parents ont profité de ce temps d'échange avec Roxane BLANCHARD, psychologue au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).
- Au mois de février 2023 a été organisée la deuxième édition du « Club Agora ». Il s'agit d'une semaine de débats ouverts au grand public et animés par la journaliste Nora Hamadi. L'un de ces débats a porté sur le thème « **Peut-on être une femme dans un métier d'homme ?** », avec la projection du documentaire *A Corps perdus*, de Magali CHAPELAN, sur une femme qui choisit de devenir professeure d'EPS. Cette soirée a été organisée dans le cadre du dispositif « Tous programmeurs », initié par la Scène nationale de l'Essonne, et imaginée par un groupe de jeunes de l'espace Jeunesse La Fabrik', du Conseil des jeunes d'Évry-Courcouronnes et de l'association Citoyens agités de Ris-Orangis. Elle a permis au public d'échanger sur la question des métiers dits masculins et de la participation des femmes dans le sport.

Objectif 1.2

Sensibiliser et former les professionnels à l'adoption de pratiques égalitaires.

Actions menées en 2023

- La participation de la Cheffe de projet lutte contre les discriminations, en poste jusqu'à octobre 2023, et, ensuite, de la Chargée de mission lutte contre les discriminations Référente Egalité Femmes-Hommes et LGBTQIphobies à **différents dispositifs et réseaux de partenaires** contribue à faire de l'égalité femmes-hommes une thématique transversale et intégrée au quotidien de l'équipe municipale. Les réseaux de la Cité Educative, de la Ville Apprenante, de la Prévention des Violences Sexistes et Intrafamiliales et de la Coopérative d'acteurs santé des jeunes permettent d'échanger sur ces sujets et ces enjeux avec des acteurs et actrices spécialisées du territoire. Ces réseaux permettent également de transmettre plus facilement des informations concernant les actions qui ont lieu tout au long de l'année et de contribuer à une formation continue.
- En avril et en octobre 2023, 55 agentes et agents municipaux ont pu bénéficier d'une formation d'une demi-journée sur comment prévenir et traiter les **inégalités et discriminations LGBTQIphobes** au travail, animée par l'agence de conseil Egae. Cette formation a abordé l'égalité femmes-hommes en réinterrogeant les normes genrées que nous mobilisons au quotidien. Ces réflexions ont ainsi permis de déconstruire des représentations, d'interroger des postures inégalitaires et de remettre en question des pratiques professionnelles inadaptées.

Axe 2

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Enjeux : Selon le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, en France en 2022, les services de sécurité ont enregistré 244 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, ce qui signifie une augmentation de 15 % par rapport à 2021. La grande majorité des victimes sont des femmes (86 %) et les mis en cause sont le plus souvent des hommes (87 %). On dénombre en Essonne (91) 11,2 victimes de violences conjugales pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 64 ans. La moyenne nationale étant de 9,8.

Ainsi, les violences sexistes et sexuelles font l'objet d'enjeux majeurs sur le territoire. Les problématiques de violences au sein du couple sont très présentes et nécessitent d'être toujours plus investies afin de faciliter leur repérage le plus en amont possible, d'améliorer l'orientation et la prise en charge des victimes et des auteurs et de démultiplier les dispositifs d'aide existants. Des actions de prévention et de repérage de ces violences sont régulièrement organisées par de nombreux partenaires du territoire, notamment par le tissu associatif local, qui est particulièrement investi sur ce sujet. La poursuite du soutien à ces initiatives par la Ville est nécessaire.

Pour finir, l'importance de la prévention de la marchandisation du corps des jeunes a été identifiée par les acteurs et actrices du territoire. Cette thématique fait appel aux questions d'égalité femmes-hommes car elle s'appuie sur des représentations stéréotypées et est directement liée aux questions de violences sexuelles (facteur fréquent de vulnérabilité, risque important dans les activités prostitutionnelles). Le travail autour de cette thématique doit ainsi être poursuivi, toujours en coordination avec les équipes éducatives, de la santé et de la prévention de la délinquance.

Objectif 2.1

Sensibiliser à ces violences et faciliter leur repérage.

Actions menées en 2023

- A la suite de l'enquête menée en 2021 auprès de la population sur les questions de discriminations, la Ville a entamé en 2022 un travail de restitution sous la forme de vidéos d'animation. Réalisées par le collectif BKE, ces vidéos, d'environ 4 minutes, présentent les résultats de l'enquête. Elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux de la Ville. La vidéo consacrée aux discriminations et **violences à caractère sexiste ou sexuel**, permettant d'apporter une meilleure connaissance collective sur ces sujets et facilitant leur repérage au quotidien, est diffusée depuis le 8 mars 2023 sur le site de la mairie et sur son compte Youtube. Deux autres vidéos, sur les discriminations de manière globale et sur les discriminations LGBTQIphobes sont aussi disponibles.
- En octobre 2023, la Ville a également lancé une campagne de communication pour sensibiliser la population à cette question. Un affichage s'est déployé entre les mois d'octobre et de novembre dans l'espace public, sur le réseau Decaux de 120 faces et plusieurs affiches petit format dans les structures de la Ville, afin de faire comprendre que les discriminations ne touchent pas seulement ceux qui en sont victimes, mais menacent la cohésion sociale. Un des

3 modèles d'affiche visait spécifiquement le **harcèlement de rue** dont sont victimes les femmes, avec le message : « Ma jupe ne m'empêche pas d'être digne de respect ».

- Entre le 27 octobre et le 12 décembre, ont été installés dans 25 points de la ville, sur la voie publique, des **violentomètres sous forme de grands panneaux**. Outil simple et utile qui permet à chacun et à chacune d'évaluer sa relation amoureuse et en particulier si elle est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Il incite aussi la population à ne pas banaliser les violences faites aux femmes.
- À l'occasion du 25 novembre, Journée Internationale de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes, une programmation spéciale d'une semaine a été organisée destinée aux professionnels et au grand public, occupant différents espaces de la ville avec expositions, tables rondes, soirée débat et autres temps d'échange. Cette programmation, pensée surtout pour la **spécificité des jeunes couples**, a mobilisé, depuis le début de son organisation, en février, des associations partenaires, le Point Justice, le pôle Développement Social Urbain, la mission Lutte contre les discriminations, le CCAS, les centres sociaux de la Ville, l'Éducation nationale et le Conseil Départemental. Les événements ont permis un échange d'expérience et d'expertise entre les acteurs et actrices de terrain, les parents et les jeunes.

- Le Centre social Brel-Brassens a accueilli l'exposition « Lutter contre les cyberviolences sexistes et sexuelles », conçue par le Centre Hubertine AUCLERT pour mieux comprendre ce qu'est le cybersexisme et savoir comment réagir et où trouver de l'aide en cas de besoin. Le 21 novembre, 24 professionnels travaillant dans la Ville ont pu participer à une table ronde sur les « Violences sexistes et sexuelles dans les relations adolescentes : enjeux, cadre légal et ressources », avec l'intervention des experts des associations En avant toute(s), APASO et Femmes Solidarités 91. Le 23 novembre, un Café des parents a été dédié à des échanges sur le thème des violences dans le couple. Une soirée-débat a occupé le centre avec la thématique « La vie affective et sexuelle de l'adolescent », le 24 novembre, animée par Marie GERVAIS, autrice et intervenante sur les violences faites aux femmes.

- La Maison du Village a développé une programmation sur les violences faites aux femmes au long des mois d'octobre et novembre. Le 4 octobre, le Café des Parents a été animé par Corinne MERCADAL, cheffe de service du point justice de la ville, pour échanger sur l'égalité femmes-hommes et les différentes formes de violences dans une ambiance conviviale et de confiance. Le 6 octobre, à la sortie du groupe scolaire Levasseur, l'équipe de la maison de quartier a reçu les habitants et habitantes dans le Bus des parents pour des échanges. Le lendemain, une Créathèque a été organisée, avec adultes et enfants, pour la création collective d'une fresque animée par une intervenante artiste et pour un débat animé par l'association Femmes Solidarités 91. Tout au long du mois de novembre, deux expositions ont occupé l'espace et reçu des visites commentées. Une, en partenariat avec Grand Paris Sud, a été le résultat d'un atelier pour adultes conduit par Franck SENAUD sur la thématique des violences faites aux femmes. L'autre a montré des dessins des élèves de CM2 de l'école Maréchal Leclerc sur le même sujet. Pour l'après-midi du 22 novembre, le Point Justice a animé un groupe de parole entre adolescents sur les violences au sein des jeunes couples, un espace d'échange favorable à la discussion pour aborder des expériences vécues. Le 25 novembre, 20 personnes

ont participé à l'installation de la fresque sur la façade de la Maison du Village et à un temps d'échange autour d'un brunch avec des témoignages et jeux.

- Pour la matinée du 22 novembre, un stand a été posé et des échanges libres ont eu lieu dans le hall de l'Hôtel de Ville autour du sujet des violences faites aux femmes. Au total, 65 personnes ont pu échanger avec le CCAS et avec l'association Femmes Solidarités 91. Autour de l'école Le Temps des Cerises, le Bus des parents a reçu, le 24 novembre, 15 parents et élèves pour, avec l'association Femmes solidarités 91, pouvoir discuter sur les violences.

Objectif 2.2

Améliorer la prise en charge des victimes et des auteurs.

Actions menées en 2023

- En 2022 a été élaborée, en partenariat avec les acteurs et actrices spécialisées du territoire, une **fiche-réflexe** sur la question des violences au sein du couple. Destinée aux professionnels en contact avec du public, cette fiche synthétise les informations les plus essentielles à connaître : définition du sujet, signaux d'alerte, que faire/dire et ne pas faire/dire, vers qui orienter la personne, selon le degré d'urgence. Tout au long de 2023, un accompagnement auprès de groupes de professionnels autour de cet outil, afin de **le rendre le plus efficient possible**, ainsi qu'une communication et sensibilisation ont été menés par le service du Point Justice et la Direction du Développement Social Urbain.
- En 2023, le RPVSI (**Réseau de Prévention des Violences Sexistes et Intrafamiliales**) a poursuivi son travail de **partage de connaissances** entre les professionnels du territoire sur les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, améliorant de ce fait leur repérage. Participant à cette instance des associations, des établissements scolaires, des services municipaux et des services départementaux, ce qui permet de faciliter l'interconnaissance des acteurs et actrices et des dispositifs existants, pour ainsi améliorer l'orientation et la prise en charge des victimes. Le travail mené dans ce réseau permet également aux acteurs et actrices du territoire d'acquérir **un vocabulaire et une compréhension commune**. Au cours de l'année, deux réunions ont eu lieu, auxquelles participent autour de 35 personnes. En mars, une présentation des dispositifs d'accompagnement et d'aide aux victimes au sein de la Gendarmerie, de la Police Nationale ainsi que la Police Municipale a été faite et débattue. En juin, le sujet central a été la prise en charge médicale des victimes.
- Afin de contribuer à améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, la Ville a souhaité travailler sur la question de **l'hébergement d'urgence**. Deux logements municipaux ont été identifiés en 2022 comme pouvant être destinés à cette utilisation. Une convention a été signée avec l'association spécialisée Femmes Solidarité 91 pour leur mise à disposition. Les appartements ont été **rénovés et réaménagés** avec une participation financière de la région Ile-de-France. Ils sont aujourd'hui affectés à l'hébergement de victimes accompagnées par l'association.
- En partenariat avec l'association spécialisée Femmes Solidarité 91, la Direction de la Police Municipale et de la tranquillité publique a organisé une formation en deux temps afin de sensibiliser et d'informer davantage les professionnels concernant les violences faites aux

femmes. Une dizaine d'**agents et agentes de la Police Municipale et du service Aide aux Victimes-Accès au Droit** ont participé aux interventions, en mars et en novembre.

- Dans la continuité des années précédentes, la Ville poursuit en 2023 son action de **lutte contre la marchandisation du corps des jeunes**. Sur ce sujet, des séances mensuelles d'intervision, des rencontres entre pairs professionnels de la Ville et des associations, ont été organisés par le CLSPD et par la direction de l'Innovation éducative avec la sexologue Claude GIORDANELLA pour accompagner, soutenir et orienter les situations de jeunes confrontés à la marchandisation de leur corps. En 2023, ce sont 19 situations étudiées, de 18 jeunes femmes et de 1 jeune homme. Les professionnels témoignent d'un apport concret dans leur pratique professionnelle. Grâce à cette démarche, ils ont accès à une documentation spécialisée sur le sujet, à des connaissances sur la thématique et à un réseau d'experts dans la prise en charge des victimes. La démarche engagée par la Ville et le GIP SAE depuis 2019, qui a permis de faire un premier diagnostic local du sujet, recenser les ressources disponibles et de faire émerger les besoins des professionnels, a été présentée en janvier 2023 à la Commission de lutte contre la prostitution, suite à une invitation de Mme la Préfète déléguée pour l'égalité des chances en Essonne. La collectivité a aussi accompagné la Consult'Sexo, des permanences mises en place par le Conseil Départemental, à Massy Palaiseau, de la sexologue spécialisée sur les questions de prostitution de mineurs, qui se tient à la disposition des jeunes, de leurs familles et des professionnels pour évoquer des situations préoccupantes et se mettre d'accord avec les jeunes sur la marche à suivre. Ces permanences doivent aussi avoir lieu à Évry-Courcouronnes à partir de 2024.
- En décembre 2023, lors de la réunion du Comité local d'aides aux victimes, la Déléguée départementale aux droits des femmes a lancé un appel à volontaires pour l'installation d'un groupe de travail départemental sur **la prise en charge des auteurs** de violences. La Ville en fera partie en 2024.

Objectif 2.3

Soutenir les initiatives d'associations.

Actions menées en 2023

- L'appel à projets « Lutte contre les violences faites aux femmes » a été renouvelé en 2023 avec un **budget total s'élevant à 15 000 €**, contre 10 000 € l'année antérieure. En cohérence avec la politique municipale, les actions pouvant être subventionnées devaient répondre à l'un des objectifs suivants : la sensibilisation aux problématiques de violences commises à l'encontre des femmes et la prévention de ces violences ; le repérage, l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences sur le plan médical, psychologique, juridique ou matériel ; l'accompagnement des auteurs de violences et la prévention des récidives ; la prévention de la marchandisation du corps des jeunes et l'accompagnement des situations existantes. Dans ce cadre, **huit actions menées par des associations du territoire** ont été subventionnées, par des montants entre 1 000 € et 4 000 €, comme la poursuite de la permanence hebdomadaire d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales du CIDFF91 ou encore l'organisation, par l'association AJA91, d'ateliers hebdomadaires encadrés par une journaliste indépendante et à destination d'un groupe de jeunes en vue de la création

de podcasts sur les violences sexistes et sexuelles. Les autres associations subventionnées sont : Evry Femmes d'Espoir, Voisin Malin, FIA-ISM (Femmes inter Association - Inter service Migrants), Génération Femmes, Marianne Films et Osmose Events.

- Dans le cadre de l'appel à projets « Vie des Quartiers », de la Direction de la vie associative et de la participation citoyenne, de 2023, le CIDFF a organisé deux sessions de deux demies journées de **sensibilisation aux problématiques de violences** commises à l'encontre des femmes auprès de professionnels susceptibles de rencontrer, dans le cadre de leurs fonctions, des femmes victimes de violences conjugales.

Axe 3

Lutte contre les inégalités professionnelles

Enjeux : Les inégalités entre les femmes et les hommes s'expriment aussi au niveau professionnel. En tant qu'organisme employeur engagé, il apparaît d'autant plus pertinent que la Ville investisse ce sujet, répondant de ce fait aux obligations posées par la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants et habitantes, cette dernière implique l'adoption d'un plan d'action pluriannuel relatif à ce sujet. Conformément aux dispositions légales, il doit comporter des mesures destinées à :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Pour construire ce plan d'action, la ville a commencé par mettre en œuvre en 2021 un audit, réalisé par le cabinet Perfégal. Les résultats de ce dernier soulignent de nombreuses inégalités (manque de mixité dans les filières, temps partiels/non-complets presque exclusivement féminins, taux d'absence pour maladie ordinaire plus élevé chez les femmes, etc.) ainsi que des marges de progression existantes (analyses de données à approfondir, procédures à mettre en place, actions de communication possibles, etc.), confirmant ainsi la pertinence du sujet.

La première partie de ce Rapport, concernant les données sexuées du personnel en 2022, témoigne de l'effort de diagnostic des inégalités, étape essentielle dans la sensibilisation sur le sujet et dans la construction d'un plan pour combattre ces inégalités.

Objectif 3.1

Travailler sur les écarts de salaire, de déroulement de carrière et d'équilibre vie privée/ vie professionnelle.

Actions menées en 2023

- Le travail sur ces objectifs est prévu dans le cadre du **plan d'action sur l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes qui sera adopté prochainement par la collectivité. Un retard a été pris à ce niveau, lié à des changements de personnels au sein de la Direction des Ressources Humaines. L'audit réalisé en 2021 ainsi que les temps de travail qui en ont découlé ont d'ores et déjà permis d'identifier les grandes lignes de ce plan d'action.

Objectif 3.2

Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles.

Actions menées en 2023

- L'équipe RH et les services Affaires Juridiques et Lutte contre les discriminations travaillent sur un **dispositif interne de signalement et de traitement** des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans le cadre professionnel qui permettra l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes et des témoins. Une campagne de communication et de sensibilisation autour de ce dispositif doit voir jour en 2024 et le personnel en postes d'encadrement sera formé sur les violences sexistes et sexuelles au travail.

D'autres actions menées en 2023

En 2023, d'autres actions pour l'égalité femmes-hommes qui ne s'inscrivent pas dans un axe en particulier de la stratégie municipale ont été menées par les services municipaux et méritent d'être valorisées. Ces actions sont recensées ci-dessous :

- Depuis 2022, Evry-Courcouronnes adhère au Centre Hubertine AUCLERT, **centre francilien pour l'égalité femmes-hommes**, et fait partie également de son **conseil d'administration**. Cette adhésion permet d'inscrire la collectivité dans un réseau afin d'échanger sur des bonnes pratiques ou des opportunités d'actions et d'avoir un accès privilégié à des formations, ateliers et ressources.
- En 2023, le groupe de travail municipal intitulé « Mémoire », composé d'élus, élues, agents et agentes, s'est réuni en mai et en novembre afin de proposer de nouvelles dénominations de noms de rues et de bâtiments publics. L'un des principaux objectifs de ce groupe est de poursuivre le travail de féminisation de ces espaces. A ce titre, suite à une délibération du Conseil Municipal, **huit voies de la ZAC Canal-Europe Les Horizons ont été dénommées en hommage à des femmes qui ont participé à la Résistance**, comme Marie HACKIN, archéologue morte en 1941 en mission pour la France Libre, et Simone MICHEL-LEVY, employée de la Poste, prisonnière des camps de travail nazis, qui a œuvré pour la communication clandestine entre les groupes de Résistants. De plus, une avenue dans la même ZAC reçoit le nom du couple Elisabeth et Robert BADINTER.

- La Direction de la communication s'est engagée tout au long de l'année, sur l'ensemble des communications de la Ville, à **communiquer sans stéréotypes de sexe** à travers ses créations graphiques, ses choix iconographiques, ses vidéos, et ses textes. Concrètement, il s'agit de veiller à représenter femmes et hommes dans toutes les campagnes, à féminiser ou à masculiniser les métiers (ingénieure /assistants maternels) et à opter pour une écriture inclusive via le dédoublement des mots, qui permet d'englober le masculin et le féminin.
- La Direction de la vie associative et de la participation citoyenne a fourni un soutien logistique et un accompagnement à l'association Evry Femmes d'Espoir dans l'organisation, au 18 janvier, de l'événement « Sportivement B'Elles », au Gymnase Bonaparte, de Pyramides. Avec plusieurs partenaires, l'après-midi a mis en avant la **pratique sportive des femmes** dans un cadre convivial, avec un tournoi de football féminin, des animations pour les enfants, un repas partagé et un spectacle One Man Show de Redouane Behache.
- Dans le cadre de l'appel à projets « Vie des Quartiers », de la Direction de la vie associative et de la participation citoyenne, de 2023, des associations ont été aussi subventionnées pour mener des **actions liées à l'égalité femmes-hommes**. L'association FIA-ISM a organisé, le 7 décembre, à la Maison du Village, « Les Femmes ont du Talent », événement qui met en exergue les qualifications des femmes dans plusieurs domaines sous la forme d'une 'battle', pour permettre aux femmes migrantes de valoriser leurs compétences. De son côté, l'association Génération Femmes, dans le cadre de Collèges Unis, a mené l'action « Relations filles / garçons », des temps de sensibilisation dans les écoles et collèges de la Ville sur les stéréotypes pour favoriser le dialogue afin de lutter contre les comportements sexistes.
- L'association Idaraya Football, qui bénéficie d'un financement dans le cadre de la subvention de fonctionnement 2023 de la Direction de la vie associative et de la participation citoyenne, promeut la **pratique du football en loisir notamment auprès de jeunes filles** et femmes issues des quartiers prioritaires, montre aux jeunes filles qu'elles ont leurs places sur les terrains de foot et fait découvrir les différents métiers du sport. Le 4 mai, au Gymnase du Lac, l'association a organisé, avec la participation des Centres Sociaux des Epinettes et du Champrier du Coq, un stage de football pour 20 filles entre 8 et 12 ans. Le 10 juin, la Coupe du Monde Féminine des Quartiers a eu lieu au Stade Jean-Louis Moulin, avec 16 pays représentés par 16 équipes, composées d'amatrices de football et des profils confirmés.
- Organisée par la Direction de la Jeunesse, la cérémonie finale de la cinquième édition du **concours « Wonderladiz »** s'est tenue le 22 décembre. Il vise à valoriser le parcours de jeunes femmes du territoire âgées de 18 à 30 ans ainsi qu'à accompagner le projet (professionnel, associatif, entrepreneurial, etc.) qu'elles portent en proposant à chaque jeune accédant aux phases finales l'accompagnement d'un parrain ou d'une marraine et en adressant à la gagnante un prix de 1 000 €. Le prix remporté par la lauréate de cette année, Nawel KHALFAOUI, choisie parmi 7 candidates finalistes, lui servira à développer l'association qu'elle a fondée, Les Héritiers de Demain, qui a pour but de faciliter l'égalité des chances et l'accès au savoir pour tous.

- Les ateliers sociolinguistiques constituent une réponse aux besoins d'intégration linguistique et socioculturelle des adultes migrants. Leur vocation est de permettre aux personnes étrangères ne maîtrisant pas la langue française d'être autonomes socialement et de faciliter leur insertion professionnelle. En partenariat avec l'association Génération Femmes, la direction du Développement de l'enfant organise depuis 2021 des **ateliers sociolinguistiques pour les parents aux centres multi-accueil** Le Coin des Petits et Françoise Dolto sur le temps d'accueil de leurs enfants en crèche. En 2023, 3 familles, et principalement des mères, ont pu bénéficier de ce dispositif.
- Institué en 1977 par l'Organisation des Nations Unies, le **8 mars** est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la **lutte pour les droits des femmes**, l'égalité et la justice. L'égalité salariale, l'accès à l'emploi, la parité en politique, le droit à l'IVG sont des droits conquis au long des décennies. Plusieurs mobilisations de différents services de la ville se sont organisées autour de ces sujets dans le mois de mars en 2023 :
 - Le Service Culturel et des partenaires associatifs ont organisé des spectacles, débats, projections et expositions, sous l'égide de Nina Simone, figure choisie pour incarner cette année la cause des femmes. L'Hôtel de Ville a accueilli l'exposition collective « Les femmes qui ont marqué 2022 », qui met en valeur les femmes, connues ou moins connues, qui méritent que l'on s'arrête sur leur parcours, dans le sport, la culture, la vie associative ou encore la gastronomie. Des habitants et habitantes de la Ville ont pu assister à la comédie-théâtrale « L'Arnaqueuse », à la salle Decauville, et au spectacle musical et théâtral « NinaLisa », sur la vie de Nina Simone, à Chilly-Mazarin, le soir du 8 mars. A la Micro-Folie, le 10 mars, a été projeté le film-documentaire « What happened, Miss Simone? », sur Nina Simone. Proposée par l'association La Maison du monde à la Micro-Folie entre le 1^{er} et le 11 mars, l'exposition « Femmes et filles d'ici et là-bas », du photographe Jean-François Monod, présentait une série de portraits féminins d'horizons et continents différents. L'association Idaraya Football, qui œuvre au développement du sport auprès des jeunes filles, a organisé le 3 mars la table ronde « Le sport s'accorde aussi au féminin », un temps de sensibilisation au sport féminin et de débat sur la médiatisation du sport féminin. En partenariat avec La Maison du Monde, le 22 mars s'est tenue une soirée d'hommage à Marie-Louise Bonvicini, militante active et habitante du Parc aux Lièvres, autour de son livre « Immigrer au féminin », qui relate son expérience d'alphabétisation au sein d'un réseaux de formation réciproque.
 - La Direction de la communication a organisé une séance photo au cœur du centre commercial Le SPOT l'après-midi du 8 mars avec l'ambition de valoriser la singularité de chaque femme. Ouvert aux femmes, seules, à plusieurs ou en famille, ce dispositif a permis d'offrir une impression photo et une fleur à chaque participante. Pour cette action, 120 photos ont été offertes.
 - Du 6 au 11 mars, la Semaine de l'Égalité Femmes-Hommes du Centre social Brel-Brassens a été rythmée par un théâtre-forum, un repas asiatique, un défilé de mode et des concerts. Proposé par l'association Osmose Events, subventionnée par la Direction de la vie associative et de la participation citoyenne dans le cadre de la subvention de fonctionnement, l'événement « Women's Land », un village avec des stands, des moments d'échanges et de découvertes, a été accueilli au centre le 11 mars.

- La Maison de quartier-Centre Social des Épinettes a organisé, entre le 7 et le 17 mars, l'exposition de photos d'habitantes « À la recherche de Marianne », des ateliers de sophrologie et de bien-être et un jeu sur la vie affective, relationnelle et sexuelle.
- La Maison quartier-Centre social des Champs-Élysées et l'association des Champs ont organisé le 13 mars la conférence « L'art et les femmes », dédiée à l'art de la Crête et de la Grèce Antique. Le 17 mars, une soirée-échange avec une habitante qui a entrepris seule un périple à vélo le long des côtes bretonnes, et, pour la matinée du 25 mars, Café des Parents autour de la maternité.
- Entre le 2 et le 10 mars, la Maison de quartier-Centre social Champtier du Coq a organisé une série d'événements sous le titre Intempor'Elle. Les usagères ont pu bénéficier d'ateliers de bien-être, d'estime de soi et de self-défense, de même que des temps d'échange et de sensibilisation sur les cancers et la charge mentale. Une exposition, un shooting photos des habitantes, un tournoi multisports, une conférence et une soirée cabaret dansante en hommage à Nina Simone ont aussi été organisés. Un repas concert en partenariat avec l'association Évry Femmes d'Espoir a clôturé la semaine.
- Tout au long du mois deux expositions ont accueilli les usagers et usagères de la Maison du Village. « Portraits de femmes du monde », réalisée par l'association FIA-ISM Femmes Inter Associations Inter Service Migrants, présentait les pratiques esthétiques de différentes cultures. « Femmes du monde, unissons nos droits », réalisée par l'apprentie coordinatrice et la référente Familles, mettait en avant les avancées et les faits marquants des droits des femmes sur une carte du monde. Au-delà des visites individuelles, deux groupes d'ateliers sociolinguistiques et un groupe du contrat local d'accompagnement à la scolarité ont bénéficié des visites commentées des expositions. Le 8 mars un temps d'échange a été animé par l'apprentie coordinatrice autour des expositions et d'une frise chronologique des événements marquants en France concernant les droits des femmes.

Ce rapport témoigne de la richesse de la programmation et de la diversité des actions et des engagements de la Ville d'Evry-Courcouronnes dans le but d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le plan d'action 2022/2024 de la collectivité, intégré au sein de la Stratégie Municipale de Lutte Contre les Discriminations, arrivant à son échéance, l'année de 2024 sera l'occasion de dresser le bilan des actions conduites et de fixer les nouvelles orientations pour la suite du mandat.

Rapport d'état des lieux de
l'application du principe de laïcité au
sein de la collectivité
2023

Préambule :

Conformément au décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique, un rapport annuel d'activité dressant un état des lieux de l'application du principe de laïcité doit être établi par la collectivité.

Selon le décret, ce rapport doit faire état des manquements constatés dans les services municipaux et rendre compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée.

En l'absence de fait marquant constitutif de manquement au principe de laïcité en 2023, ce rapport annuel présentera dans une première partie les actions menées en interne, à destination des agents municipaux, en 2023, puis dans une seconde partie le bilan sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les professionnels socio-éducatifs avant de dresser le compte-rendu de l'organisation de la journée du 9 décembre, journée de la laïcité.

Ce rapport témoigne ainsi de la diversité des actions conduites et soutenues par la collectivité et de la cohérence de sa politique publique en la matière.

PARTIE I – Les actions de formation des agents municipaux de la Ville d’Evry-Courcouronnes en 2023

Cette première partie vise à présenter les actions menées à destination des agents municipaux de la Ville d’Evry-Courcouronnes au cours de l’année 2023, notamment en tenant compte du plan d’action laïcité adopté avec la Stratégie Municipale de Lutte Contre Les Discriminations 2022-2024.

Ce plan d’actions fixe trois axes prioritaires correspondant à des enjeux importants du territoire et à des obligations tenues par la Collectivité :

- Le respect de la neutralité du service public
- La promotion de la laïcité, de la liberté de conscience et de la diversité des croyances ;
- La lutte contre la radicalisation religieuse.

1. Formation au principe de laïcité et de neutralité du service public

En application des dispositions de l’article L121-2 du code général de la fonction publique, le fonctionnaire est, dans l’exercice de ses fonctions, « tenu à l’obligation de neutralité ». Cette obligation de neutralité découle du principe général de neutralité applicable au service public. Ainsi ce même article prévoit que le fonctionnaire doit être « formé au principe de laïcité ».

Dès 2015 déjà, la commune historique d’Evry avait défini des orientations municipales fortes ayant pour objectif la réaffirmation de son attachement aux valeurs de la République et sa détermination à en assurer la mise en œuvre sur tout le territoire et dans toutes les activités municipales, notamment par l’adoption du Pacte Républicain et Laïque d’Evry lors du conseil municipal du 7 avril 2016. Afin d’accompagner au mieux les agents dans l’exercice quotidien de leurs missions, la collectivité s’était également engagée dans l’organisation d’actions permettant de « réaffirmer la laïcité comme un principe fondamental de la fonction publique » en partenariat avec le CNFPT. C’est dans ce cadre, que la collectivité a souhaité mettre en œuvre le plan de formation « Valeurs de la République et laïcité », piloté alors par le Commissariat Général à l’Egalité des Territoires – remplacé par l’Agence Nationale de la Cohésion Territoriale en 2020 – et déployé auprès des collectivités territoriales. Lors de la création de la commune nouvelle d’Evry-Courcouronnes en 2019, le Pacte Républicain et Laïque tout comme le plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » ont été confirmés et reconduits sur l’ensemble du territoire évry-courcouronnais. La poursuite de ces actions et son inscription dans le plan d’action laïcité, intégré à la Stratégie Municipale de Lutte Contre Les Discriminations 2022-2024 et adopté au conseil municipal de décembre 2021, témoignent de l’engagement de la Ville à développer et à soutenir les actions de formation visant à la compréhension et l’appropriation des fondamentaux de la laïcité et de l’obligation de neutralité pour l’ensemble de son personnel.

La formation « Valeurs de la République et laïcité » s’appuie sur une approche historique, de nombreux apports théoriques et des études de cas adaptés aux situations professionnelles et est complétée par des temps d’échanges et d’analyses des pratiques des agents. Elle vise donc un double objectif :

- Accompagner et former les agents sur le plan théorique au principe de laïcité et de neutralité ;
- Les outiller sur le plan pratique, notamment sur l’application et la garantie de ces principes dans leur quotidien professionnel.

Enfin, cette formation est accompagnée d'un guide pratique interne de la laïcité, distribué en clôture de formation, ayant pour objectif de donner aux agents les clés pour adopter des attitudes et pratiques professionnelles garantissant le cadre laïque et neutre du service public. Ce guide a été établi avec la contribution d'un groupe de travail interne à partir des cas rencontrés les plus fréquemment par les agents et permet de les outiller sur la meilleure manière de faire face à une situation et sur la posture à adopter. Un nouveau guide, mis à jour afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi d'août 2021 portant sur la réaffirmation des principes de la République, a pu ainsi être distribué dès le premier trimestre 2023.

2. Organisation de la formation Valeurs de la République et Laïcité en 2023

La formation fait partie du plan de formation triennal 2021-2023 de la Collectivité. Ainsi un à deux groupes de 15 agents sont formés sur une durée de 2 jours chaque année du plan. Elle est prioritairement destinée aux agents en situation d'accueil et de proximité avec les habitants et aux agents nouvellement arrivés ou n'ayant pas pu bénéficier précédemment de la formation.

En 2023, **3 sessions ont eu lieu** à la Maison des Sports en :

- Mars 2023
- Juin 2023
- Novembre 2023

Les secteurs sollicités pour l'année 2023 sont les suivants :

- Cohésion sociale
- Affaires Scolaires et Animation
- Population
- Développement de l'Enfant
- Vie Locale
- Jeunesse

40 agents ont donc suivi, en 2023, la formation « Valeurs de la République et Laïcité » et pu ainsi bénéficier d'un guide pratique de la laïcité au cours de l'année passée. Soit au total près de 450 agents qui ont été formés depuis la mise en place du dispositif de formation en 2015.

3. Evaluation et bilan des actions de formation

Les clôtures de ces temps de formation se font en présence de la référente laïcité et permettent un temps d'échange avec cette dernière, à la fois pour faire le bilan à chaud de la formation mais aussi afin d'échanger sur les difficultés rencontrées par les agents dans leur quotidien professionnel en ce qui concerne l'application du principe de laïcité.

Ainsi, malgré le caractère obligatoire de cette dernière, la formation recueille une très grande satisfaction et est principalement appréciée pour la qualité de son intervenant, l'équilibre entre son contenu théorique et ses conseils pratiques, sa clarté et son format permettant à la fois une grande interactivité mais aussi une mixité des agents et des secteurs, facilitant le décroisement des

échanges autour de la laïcité. Le guide demeure pour sa part très éclairant pour les agents et constitue pour eux un outil solide sur lequel s'appuyer en cas de difficulté.

Enfin, cette action de formation permet aux agents de prendre de la distance par rapport au sujet et de les rassurer dans leurs pratiques professionnelles au quotidien. En revanche, les agents continuent à faire part de leur difficulté à parler de laïcité aux usagers et habitants allophones, c'est-à-dire non francophones.

PARTIE II – La mise en œuvre du plan d'action concernant les professionnels socio-éducatifs en 2023

En tenant compte de l'axe 2 du plan d'action laïcité, des actions de sensibilisation à la diversité des croyances et à l'importance de la laïcité à destination des professionnels socio-éducatifs ont été menées en 2023.

Initiée sur le territoire en 2019, cette action de formation, conduite, avec le soutien financier de la Cité Educative, en partenariat entre la Ville, l'Éducation Nationale et l'Association Enquête qui a conçu et déploie ce dispositif et les ressources pédagogiques associées, combine des approches pratiques et théoriques. Sur le plan théorique elle apporte des connaissances sur la laïcité et les faits religieux, sur leur place dans les programmes scolaires et sur les objectifs de l'enseignement des faits religieux et de l'éducation à la laïcité, dans le respect du cadre juridique des institutions publiques. Sur le plan pratique, elle propose également une réflexion qui permet, d'une part d'investir une pédagogie cohérente, d'autre part d'adopter un positionnement professionnel respectueux de l'obligation de neutralité et garant d'une relation de confiance avec les parents et les élèves. La formation consiste en une série d'ateliers développés par l'association. Chaque atelier aborde une thématique en lien avec la laïcité (différence entre savoir et croire, enchevêtrement de nos identités, diversité des pratiques religieuses, etc.). La formation s'appuie par ailleurs sur différents outils partagés par la suite avec les participants. Il s'agit :

- Du jeu *L'Arbre à défis* ;
- D'un parcours numérique nommé « *Vinz et Lou, laïcité et faits religieux* » pour les 6 – 8 ans qui propose une démarche pédagogique articulée autour de ressources et d'outils interactifs et composés de cinq vidéos et cinq parcours pédagogiques guidés associés à un accompagnement pédagogique ;
- De situations quotidiennes mettant en jeu la laïcité et les faits religieux : il s'agit ici de réfléchir à comment réagir à certains propos ou questionnements de jeunes et de leurs parents (Noël, pratiques alimentaires, sciences, etc.)

Après avoir formé plus de 700 enseignants du territoire depuis le déploiement de l'action et près de 260 enseignants en 2022, l'Éducation Nationale a pris la décision de ne pas renouveler la collaboration pour l'année scolaire 2022-2023, considérant les objectifs atteints et le besoin désormais de traiter le sujet de manière interne à l'institution, à savoir avec leur propre référent laïcité.

Compte-tenu de la nécessité de poursuivre le travail de promotion de la laïcité et toujours dans une volonté d'harmonisation des postures, discours et pratiques de l'ensemble des professionnels socio-

éducatifs du territoire, la Ville a décidé de former ses agents aux mêmes outils. Une première session de formation des référents jeunesse des maisons de quartier et centres sociaux de la Ville a été menée en 2020, notamment sur les questions de positionnements professionnels et de réflexes pédagogiques, et a permis de mobiliser une quinzaine d'agents. Appréciée pour sa qualité et l'interaction qu'elle permet entre les participants, la formation a donc de nouveau été déployée à destination des animateurs jeunesse et référents jeunesse nouvellement arrivés dans la collectivité, mais aussi des animateurs sport-loisirs volontaires.

1. Organisation de la formation Enquête en 2023

En 2020, le contexte sanitaire avait contraint à une réduction du temps de formation. Cette année, nous avons pu l'organiser sur deux journées, la première consacrée aux positionnements professionnels et réflexes pédagogiques et la seconde axée sur la prise en main d'activités ludo-éducatives. La formation a ciblé 12 agents (référents et animateurs jeunesse / éducateurs sport-loisirs) à la Maison des Sports les :

- 9 novembre 2023
- 27 novembre 2023

Le groupe a été constitué de manière à ce que les intervenants aient des enjeux et des modalités d'interventions proches, concentrés sur leur temps d'intervention en extrascolaire. La plupart des participants ont indiqué intervenir avec une tranche d'âge large. Cette composition avait pour but de favoriser la prise de parole et la fluidité des échanges entre les participants tout en leur permettant de mettre en place une posture pédagogique commune.

2. Evaluation et bilan global des sessions de formation

Temps 1 : « Laïcité et faits religieux : positionnement professionnel et réflexes pédagogiques » :

Ce 1er temps s'est articulé autour de deux modules :

- L'atelier-débat « Identités et laïcité »
- L'étude de cas pratiques avec les vidéos « Qu'est-ce que tu réponds à ça ?! »

Durant cette formation, les participants se sont montrés impliqués et volontaires. Malgré le fait qu'ils ne travaillent pas systématiquement ces thématiques au quotidien avec leurs publics, ils ont cherché à comprendre comment ces sujets pouvaient tout de même être abordés lors de leurs échanges.

Temps 2 : « Laïcité et faits religieux : prise en main d'activités » :

Lors du second temps de formation, consacré à la prise en main d'activités, les participants ont, par groupe, travaillé une activité et l'ont animée auprès de leurs collègues.

Activités proposées :

- Les identités des inconnus (activité sportive)
- La laïcité concrètement (atelier-débat ados)
- Lieux de cultes miniatures (jeu d'enquêtes)

L'animation de ces activités a été l'occasion de revenir en équipe sur le positionnement travaillé lors du premier temps de formation et de les rassurer sur la mise en œuvre des activités. Tous les participants ont donc mis en place une activité et participé aux deux autres, ce qui leur a permis de se mettre en situation en tant qu'animateur et participant, mais aussi de découvrir la diversité des activités qui peuvent être mises en place sur la thématique de la laïcité. A l'issue de la formation, les participants ont reçu une affiche récapitulative "*Réflexes et astuces*" ainsi que des identifiants pour accéder aux ressources de l'association Enquête.

Globalement, la formation a été jugée très utile par les agents. Ces derniers ont indiqué avoir apprécié pouvoir clarifier le principe de laïcité et des lois qui s'y rattachent, mais aussi pouvoir rappeler l'intérêt de la neutralité pour l'animateur et les jeunes.

PARTIE III – Compte-rendu de l'organisation de la journée du 9 décembre

En application de l'article 5 du décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique, la référente laïcité doit organiser la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année. Cette année, il était prévu la mise en place d'actions de sensibilisation au principe de laïcité à destination d'un large public :

- Du lundi 4 au vendredi 15 décembre, l'exposition « La Laïcité tout simplement » a été affichée dans le hall de l'Hôtel de Ville afin que l'ensemble des usagers puissent en bénéficier. Cette exposition de l'UFAL (Union des FAMILLES LAIQUES), dont s'est dotée la Ville, est composée de 13 panneaux et explique le principe de laïcité et ses enjeux à travers 3 aspects : la loi de 1905, l'école, la famille. La Ville a décidé de faire un focus tout particulier sur la loi de 1905 et sur l'école ;
- Cette même exposition a été affichée sur certaines de nos structures de quartier (le Centre Social Jacques Prévert et la Maison de Services Publics Gisèle Halimi) sur l'ensemble du mois de décembre et a permis d'amorcer échanges et discussions autour de ces sujets entre les jeunes fréquentant les structures et les professionnels socio-éducatifs présents.

Enfin, toujours à l'occasion de la célébration de la journée de la laïcité, la Ville a décidé d'équiper ses structures de quartier d'un outil d'éducation à la laïcité afin de permettre sa promotion tout au long de l'année. Le jeu, l'Arbre à défis, permet à la fois d'apporter des connaissances solides et une culture commune sur la laïcité, mais aussi d'ouvrir les échanges avec les jeunes en s'appuyant sur des défis qu'ils préparent et présentent à leurs camarades. L'outil poursuit ainsi deux objectifs :

- Apaiser d'éventuelles tensions en faisant exister un espace de dialogue et d'échanges sur ces sujets sensibles, hors des temps de crise.
- Faire adhérer à la laïcité en présentant ce principe positivement, par les libertés qu'il garantit, afin de mettre en évidence son utilité concrète à la fois au niveau individuel et au niveau collectif.

L'outil comprend un jeu de cartes, des ressources à télécharger en ligne : guide pédagogique, vidéos tutos etc...

PARTIE IV – Cessation du Conseil Citoyen Local de la Laïcité

Au cours d'une séance exceptionnelle du Conseil Municipal de la commune historique d'Evry, consacrée aux thématiques de la laïcité, de la citoyenneté et du vivre ensemble, le 7 avril 2016, la Ville a adopté son Pacte Républicain et Laïque (PRL), marquant ainsi son engagement à faire vivre sur son territoire, les valeurs de la République et le régime de laïcité. L'article 9 de ce Pacte prévoyait la création du Conseil Citoyen Local de la Laïcité (2C2L), ensuite élargi au périmètre d'Evry-Courcouronnes en 2019 après la création de la commune nouvelle. Après 7 ans d'activité, la Ville a décidé de suspendre en mars 2023 puis de cesser les actions de l'instance de participation citoyenne en octobre 2023.

Cette décision était principalement motivée par la nécessité de réinterroger la réponse apportée par la collectivité, notamment à travers ce Conseil, aux enjeux liés à la laïcité sur notre territoire. Si la nature, l'objet, l'esprit et le fonctionnement de l'instance répondaient à la situation particulière de la période post attentats de 2015, le contexte actuel nous invite à changer les postures dans l'appréhension de ces sujets et à renouveler les outils et modes d'action. Les membres ont été informés par courrier en date du 2 octobre 2023.



Stratégie Numérique Responsable

Claude-Emmanuelle Maisonnave-Coutérou

4ème Adjointe au Maire

Transition écologique et sociale : espaces verts et biodiversité –
Transition Numérique



« L'utilisation du numérique est devenu aujourd'hui indispensable et se retrouve dans beaucoup d'aspect de notre vie. Il en va de même pour une collectivité locale qui utilise quotidiennement les outils numériques pour la gestion des affaires courantes et pour répondre aux besoins des habitants. Cependant, ces outils numériques, tout aussi pratiques qu'ils soient, ont un impact écologique non-négligeable. Que ce soit le stockage de données ou l'échange d'informations, l'infrastructure numérique (ordinateur, serveurs, etc.) est très énergivore. Ainsi le numérique représente-t-il actuellement 2,5 % de l'empreinte carbone nationale et, si rien n'est fait d'ici là, représentera 6,7 % en 2040 (Source : Arcep). Face à ce constat, il apparaît nécessaire de réduire la répercussion écologique du numérique.

Consciente de l'importance de mener à bien une transition numérique afin de répondre aux enjeux écologiques, la Ville édite cette stratégie numérique responsable qui fixe les leviers qu'elle doit utiliser pour réduire son empreinte. Si l'édiction de cette stratégie est une obligation légale, l'exécutif municipal a décidé d'agir de manière volontaire sur cette thématique en y travaillant bien en amont grâce au soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires notamment.

Cette stratégie se situe dans la continuité de la politique numérique ambitieuse de la Commune. Celle-ci s'articule autour de l'accessibilité des usagers et de la protection des données personnelles. Ainsi de nombreux investissements ont-ils été réalisés afin de moderniser et assurer la continuité opérationnelle du système d'information.

Ces investissements, de même que la sécurité et la gestion des données personnelles par la Ville, ont été félicité par la Chambre Régionale des Comptes lorsque celle-ci a effectué un contrôle sur les systèmes d'information de la ville (Rapport d'Observations de la CRC : Cahier n°1, p.37).

La stratégie contenue dans ce document permettra de poser des conditions nécessaires pour le développement raisonné du numérique dans notre collectivité et de ne pas prendre de retard dans la lutte contre le changement climatique ».

LA DEMARCHE

L'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique (dite loi «REEN») impose aux communes et groupements de plus de 50.000 habitants de se doter d'une stratégie numérique responsable à compter du 1er janvier 2025, avec un plan de travail structure au 1^{er} janvier 2023.

La ville d'Evry-Courcouronnes, qui entre donc dans le champ d'application de la loi, a été sélectionnée en tant que **territoire pilote dans le cadre d'une expérimentation entièrement financée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**. Cet accompagnement a permis dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic des usages numériques de la collectivité, d'élaborer les bases d'une stratégie globale et l'identification de fiches actions opérationnelles.

Dans un second temps, la Ville d'Evry-Courcouronnes a procédé à une plus large appropriation de ces enjeux, en articulation logique avec son plan de sécurisation du système informatique et son portefeuille des projets numériques.



La stratégie numérique responsable de la Ville d'Evry-Courcouronnes s'articule ainsi autour de 3 leviers.

Levier 1

Améliorer la connaissance du système d'Information de la Ville et l'expertise interne



Le premier levier vise une plus grande performance terme de suivi et d'efficacité d'exploitation du Système d'Informatique et une montée en compétence du personnel communal sur le sujet du numérique responsable.

1.1 Maîtriser le système d'information pour optimiser son exploitation

- 1.1.1. Effectuer une cartographie complète du SI, incluant les matériels et logiciels qui ne sont pas sous gestion de la DSIT (capteurs, sondes, panneaux publicitaires, matériel réseau...)
- 1.1.2. Identifier et renseigner périodiquement des indicateurs de suivi utiles à une gestion maîtrisée du SI

1.2 Développer l'expertise des services engagés dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable

- 1.2.1. Organiser une veille juridique, technique, littéraire sur le sujet et la partager
- 1.2.2. Favoriser les réseaux d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques auprès d'organismes compétents dédiés au numérique responsable

1.3 Promouvoir et soutenir l'acquisition de compétences en Numérique Responsable (tout utilisateur)

- 1.3.1 Sensibiliser les collaborateurs à la responsabilité numérique
- 1.3.2 Identifier les pratiques quotidiennes des agents à fort impact environnemental et adopter des actions de sensibilisation correspondantes
- 1.3.3 Intégrer les compétences en Numérique Responsable au sein du plan de formation

1.4. Mutualiser et Valoriser le Numérique (tout public)

- 1.4.1 Encourager la mutualisation des outils et le partage de connaissances entre services
- 1.4.2 Encourager la mutualisation des outils et le partage d'une culture numérique à l'échelle du territoire et des partenariats
- 1.4.3 Afficher l'exemplarité de la ville en matière de responsabilité numérique



Levier 2

Maîtriser l'impact environnemental et social des équipements et services numériques



Le second levier se donne pour ambition de développer des solutions pour un moindre impact environnemental des équipements et usages numériques.

2.1 : Etablir une politique d'acquisition de services et d'équipements numériques respectueux de l'environnement et des usagers

- Action 2.1.1 : Favoriser des services numériques efficaces, moins chronophages pour les usagers, et moins consommateurs de ressources.
- Action 2.1.2 : Favoriser des outils de communication numériques sobres, compatibles avec des équipements les plus anciens possibles et adaptés à des connexions à faible débit.
- Action 2.1.3 : Intégrer des critères environnementaux dans le choix des fournisseurs et prestataires : écolabels, indice de réparabilité, économie circulaire, circuits courts, labels...
- Action 2.1.4 : Faire du sourcing auprès des fournisseurs d'équipement et prestataires
- Action 2.1.5 : Privilégier l'adoption de logiciels proposant des mises à jour à long terme axées sur la sécurité et la compatibilité

2.2 : Réduire les consommations et prolonger la durée de vie des équipements

- Action 2.2.1 : Configurer les équipements pour minimiser l'utilisation d'énergie et de consommables, sans impacter l'utilisateur.
- Action 2.2.2 : Protéger et mettre à jour régulièrement les équipements (protection physique et logicielle)
- Action 2.2.3 : Améliorer les capacités de maintenance et de réparation des équipements informatique (développement des compétences interne et/ou marché de prestation)
- Action 2.2.4 : Mettre en place un système de surveillance d'équipements pour anticiper des pannes potentielles, tout en respectant la confidentialité des données.
- Action 2.2.5 : Rationaliser le taux d'équipement et le dimensionnement des réseaux
- Action 2.2.6 : Mettre en place des solutions de refroidissement économes en énergie

2.3 : Améliorer la gestion de la fin de vie des équipements

- Action 2.3.1 : Reconditionner puis réaffecter les équipements réformés mais encore fonctionnels en interne ou externe, par don ou cession
- Action 2.3.2 : Définir les modalités de gestion des déchets numériques de la Ville : recyclage, réemploi de pièces détachées etc...
- Action 2.3.3 : Mettre en place un système de suivi pour documenter les raisons et les conditions d'interventions technique et de fin de vie des équipements, afin d'améliorer continuellement notre expérience et notre gestion de la qualité



Levier 3

Engager la Ville en faveur de pratiques numériques éthiques et durables



Le 3ème et dernier volet est principalement consacré aux questions éthiques, d'inclusivité et fait du numérique, une opportunité en matière de progrès social et environnemental.

3.1 : Collaborer et partager les bonnes pratiques en numérique responsable

- Action 3.1.1 : Partager les ressources et données numériques en suivant les recommandations du Socle commun des données locales (SCDL)
- Action 3.1.2 : Participer aux Communs open-source et appliquer les bonnes pratiques qui en sont issues

3.2 : Intégrer l'éthique au cœur des pratiques numériques

- Action 3.2.1 : Intégrer systématiquement des exigences fortes en matière d'inclusion et d'équité d'accès à chaque projet de service numérique
- Action 3.2.2 : Veiller à l'interopérabilité et à l'indépendance technologique pour garantir la souveraineté numérique

3.3 : Équilibrer la dénumérisation et la numérisation

- Action 3.3.1 : Étudier les contextes propices ou nécessitant la mise en place d'une solution dénumérisée, pour des raisons de sécurité, d'inclusion et d'accessibilité, ou de robustesse du service public face à une déficience numérique potentielle.
- Action 3.3.2 : Améliorer la performance environnementale et sociale des projets de la ville grâce au numérique quand cela est possible



